

HOPITAL JEAN-TALON: l'enquête sera publique

et portera sur tous les aspects

Un avocat et un comptable agiront comme conseillers de la commission

Par Guy Lamarche

L'enquête sur l'hôpital Jean-Talon portera sur tous les aspects de l'administration: transactions des débits, constructions, fournisseurs, soins médicaux et chirurgicaux, et structures internes de l'institution. De plus l'enquête sera publique. La commission formée de deux médecins, tiendra sa première séance vendredi, le 7 avril, à l'hôpital même (1385 est, rue Jean-Talon). Me Jérôme Choquette, avocat, et M. Fernand Leblanc, C.A., ont été nommés conseillers de la commission dont le secrétaire est M. Maurice Guay, sténographe officiel du palais de justice de Montréal. Les docteurs J.-Henri Charbonneau, de Montréal, et Gustave Auger, de Québec, poursuivront jusqu'à vendredi l'étude de certains documents et dossiers et visiteront probablement l'hôpital à plusieurs reprises. Mais c'est véritablement vendredi que commenceront les travaux

proprement dits de la commission, qui consistent à recueillir documents et témoignages en vue de connaître les faits qui permettront aux commissaires de se faire une opinion et de rédiger un rapport se terminant par des recommandations. La commission devra remettre son rapport au gouvernement de la province d'ici deux mois. Mais il est très possible que le rapport soit prêt bien avant ce délai, à moins que les séances publiques ne soient très longues. L'arrêté ministériel qui a créé la commission d'enquête et nommé les deux médecins dit que la commission devra enquêter sur l'administration générale de l'hôpital et sur tous les aspects qu'elle jugera à propos d'étudier. C'est donc le mandat le plus large qui est confié aux enquêteurs.

Voir en page 6: HOPITAL JEAN-TALON



MÉTÉOROLOGIE
Nuageux et frais
Min.: 25 — Max.: 40
Gracieuseté de:
Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTREAL

LE DEVOIR

Directeur: Gérard FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: André LAURENDEAU

FÊTE DU JOUR
S. RICHARD

Les
Librairies F. PILON Inc.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

VOL. LII — NO 77

MONTREAL, LUNDI, 3 AVRIL 1961

10 cents l'exemplaire

Dans son message pascal

Le pape déplore la violence qui s'abat sur l'univers entier

CITE DU VATICAN. — A l'occasion du dimanche de Pâques, le pape Jean XXIII a invité l'humanité à se grouper dans la paix du Christ ressuscité et, tout comme dans son message de l'an dernier, il a déploré les actes de violence qui déferlent présentement sur le monde. Le souverain pontife a parlé du balcon de la basilique Saint-Pierre et une foule de plus d'un quart de million de personnes l'a ovationné quand il y a fait son apparition, après la célébration de la messe dans la basilique, remplie à craquer de fidèles romains, de pèlerins et de touristes.

Le pape a parlé d'une voix forte et il a terminé son message pascal en souhaitant "Pâques joyeuses et bénies" en quinze langues différentes. Pour Jean XXIII, c'était le troisième message pascal qu'il adressait au monde. Dans la deuxième partie de son message, il a parlé de la tristesse qui envahissait son cœur à cause de la violence et de l'injustice dans l'univers. "La tristesse tente parfois d'envahir notre esprit quand il se représente les positions terrifiantes d'un grand nombre de membres de la famille humaine, qui sont nos frères selon la nature..."

Leurs cris désordonnés remplissent les villes et les campagnes, leurs inquiétudes menacent la liberté, la justice, la vie laborieuse, respectée, bien-faisante et tranquille. Ce sont les voix qui firent le malheur des rues de Sion: "Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous, à mort, crucifié-le". Le pape a dit que depuis le premier dimanche de Pâques, il y a eu beaucoup de pleurs et beaucoup de sang versés, mais il a proclamé sa foi dans le triomphe ultime du Christ et de son Eglise.

"Les siècles continuent leur histoire. Et c'est une chose certaine que leur consommation représentera la gloire éternelle du Christ Fils de Dieu et de tous ceux qui eurent confiance en lui", a ajouté Sa Sainteté Jean XXIII.

Texte du message du pape

ROME — Voici le texte intégral du message prononcé au Vatican par le souverain pontife, à l'occasion de la fête de Pâques.

Le Christ a dit: "Je suis la résurrection et la vie". Vénérables frères et chers fils de Rome et du monde entier.

Une fois de plus, nous saluons la Pâque glorieuse du Sauveur Jésus. Nous venons de la célébrer sur la tombe de l'apôtre Pierre dans la vivante liturgie du rite pontifical. Elle trouve maintenant son couronnement le plus expressif dans la bénédiction que nous allons donner de la loggia centrale de notre basilique, aujourd'hui plus que jamais resplendissante face au soleil, face à l'univers. Oh, quel dialogue que celui de Jésus et de Marthe. Il donne à l'humanité, tout entière rachetée par le sang du Christ, l'assurance de la résurrection et de la vie. "Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, même s'il est mort, vivra et celui qui vit et croit en moi ne mourra jamais." En réalité Pâques se résume en ces mots...

Voir page 6: Texte du message



Les Iles-de-la-Madeleine et l'Île du Prince-Edouard sont enfin libérées...

HALIFAX. — Les provinces maritimes ont subi l'une des pires tempêtes printanières de mémoire d'homme: la vie y reprend lentement son cours normal. Le jour de Pâques a été marqué par une température pluvieuse qui a tout de même facilité le travail des équipes qui tentent encore de déboucher certaines routes enneigées par la tempête de lundi dernier.

L'état d'urgence qui avait été proclamé dans l'Île-du-

Prince-Edouard a pris fin samedi dernier.

La famine que l'on craignait aux Iles-de-la-Madeleine, 100 milles au nord de l'Île-du-Prince-Edouard, dans le golfe St-Laurent, a été écartée par l'arrivée de trois avions. Les 12.000 habitants de ces îles comptent seulement sur le service aérien en hiver.

Le traversier William Carson, immobilisé dans les glaces pendant une semaine au nord de Sydney, N.-E., a repris son

service entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

La population de l'île aux Meules, la plus grande des Iles-de-la-Madeleine, a contribué à la libération de l'aéroport de bancs de neige de 30 pieds de hauteur. Les hélicoptères mécaniques et les souffleurs ne pouvaient en avoir raison. Ce travail a permis à trois appareils de Maritime Central Airways de se poser en sécurité avec des ravitaillements que l'on attendait avec impatience.

Nouvel espoir de trêve au Laos

- Moscou accepte de réclamer un cessez-le-feu
- M. Kennedy: "Étape utile vers un règlement"
- Mais Pékin menace d'intervenir comme en Corée

Au moment même où l'Union soviétique acceptait samedi de se joindre à la Grande-Bretagne pour réclamer un cessez-le-feu au Laos tout en suggérant la tenue d'une conférence immédiate de 14 nations, au Cambodge, et en consentant à faire revivre la Commission d'armistice constituée à Genève en 1954, le ministre des affaires étrangères de la Chine communiste, M. Chen Yi, formulait à Djakarta, capitale de l'Indonésie, une menace d'intervention militaire de son pays au Laos, si l'OTASE envoie des troupes dans ce pays. Cette menace rappelle celle que la Chine avait formulée à l'automne 1950, un mois avant que Pékin n'intervienne en Corée. En Grande-Bretagne, la majorité des journaux jugent "encourageante" la réponse soviétique, tandis que le président des États-Unis, M. Kennedy, a dit après avoir étudié la note soviétique "qu'elle permet d'espérer un règlement pacifique du problème laotien par voie de négociations".

Bien des observateurs politiques trouvent, cependant, la réponse des Russes quelque peu ambiguë. Ils regrettent que les Soviétiques se soient tenus sur la réserve quant à la proposition occidentale posant l'établissement d'une conférence internationale sur le Laos. Une seule voix vraiment sceptique s'est faite entendre, celle du prince Abdul Rahman, premier ministre de la Malaisie, qui doute de la sincérité des Russes à vouloir un cessez-le-feu hâtif. Il considère la situation extrêmement dangereuse au Laos et il a exprimé le vœu que les Américains ne feroient absolument rien de nature à l'aggraver.

A Moscou

MOSCOU — L'Union soviétique a reconnu la nécessité d'obtenir sans tarder un cessez-le-feu au Laos, mais elle s'est tenue sur la réserve quant à la proposition occidentale posant l'établissement de la trêve comme condition préalable à la tenue d'une conférence internationale.

L'agence de nouvelles soviétique Tass a publié le texte de la réponse soviétique à la proposition de la Grande-Bretagne réclamant la fin de la guerre civile au Laos. Les États-Unis avaient endossé cette proposition.

Dans sa réponse, la Russie, à l'instar de la Grande-Bretagne, "estime qu'il serait désirable que la fin des hostilités au Laos arrive au plus tôt".

"Conformément à la suggestion britannique, les parties belligères au Laos devraient tenir des pourparlers relatifs aux problèmes ayant trait

au cessez-le-feu". Toutefois, aucune date n'a été fixée à ce sujet.

A Pnom-Penh

Par la suite, la Russie "note avec satisfaction" le fait que la Grande-Bretagne ait consenti à la tenue d'une conférence internationale et suggère que cette dernière ait lieu au début de ce mois à Pnom-Penh, capitale du Cambodge, pays neutre et voisin du Laos.

"Le gouvernement soviétique est d'avis qu'il est essentiel de fixer la date et l'endroit de cette conférence et le gouvernement suggère qu'elle ait lieu au début d'avril à Pnom-Penh".

La Russie a également accepté l'idée de faire revivre la commission de surveillance de la trêve formée en 1954. L'URSS a ajouté que cet organisme devrait se réunir à New Delhi "dans le plus bref délai possible" et soumettre un rapport.

Voir page 6: Nouvel espoir



Dans les écoles esquimaudes du Nouveau-Québec, c'est l'Union Jack...

Par Clément Brown

OTTAWA — La photo ci-contre reproduit la couverture d'un manuel en usage dans les écoles esquimaudes du Nouveau-Québec (et d'ailleurs sans doute). On y constate que l'Union Jack y tient la place d'honneur. Ce fait est également souligné par le titre d'un des chapitres du manuel que nous avons placé en surimpression et qui ne laisse aucun doute: "notre drapeau est l'Union Jack". Ce ne saurait être plus net.

L'exemplaire en question a été recueilli par un de nos amis, dans un village esquimaude de l'Ungava, au cours de l'été dernier. Il était utilisé par l'instituteur du village esquimaude, instituteur de langue anglaise et, si

nous sommes bien informés, originaire des îles britanniques.

Le manuel en question: "Canada, Our Country", est l'édition revue de 1953, appartient à la série "Toward Democracy", a pour auteur Eugénie Thomas et est édité par School Aids and Text Book Publishing Co. Ltd. de Regina et Toronto.

Plusieurs questions se posent ici: le manuel a-t-il été officiellement autorisé pour les écoles esquimaudes par le ministère du Nord? On nous affirme que oui et que cette autorisation daterait d'au moins dix ans. L'anglais est-il la seule langue d'enseignement aux petits esquimaux, même dans la partie québécoise du Canada?

Existe-t-il des possibilités de l'enseignement se donne aussi en français? Il semblerait que non, si l'on en croit les déclarations de la revue oblate "Eskimo" qui, naguère, se plaignait des ordres donnés de l'enseigner que l'anglais pendant les heures de classe. Il y aurait au moins sept à huit ans que pareilles directives auraient été énoncées, si nous en croyons nos informateurs.

Mais tout cet aspect de la question mériterait d'être plus longuement étudié. Pour le moment, contentons-nous du manuel "Canada, Our Country" et de son affirmation péremptoire: notre drapeau est l'Union Jack.

Cette affirmation, prolongée par l'enseignement scolaire,

vient en contradiction avec le décret ministériel du 5 septembre 1945, ainsi qu'un fait foi la déclaration de M. John Wesley Pickersgill, en date du 24 janvier dernier, et d'une affirmation officielle datant de 1955 et venant du secrétaire d'Etat de l'époque, M. Roch Pinard.

Depuis le 5 septembre 1945, le "Red Ensign" ou pavillon rouge est, à toutes fins pratiques, le drapeau officiel du Canada. Comment, dans ces circonstances, le ministère du Nord peut-il continuer à laisser enseigner que "notre drapeau est l'Union Jack"?

De plus, le gouvernement fait circuler depuis plusieurs années (du moins, c'est notre impression que ce document est officiel) un petit dépliant sur le "Red Ensign", fort impressionnant d'ailleurs par sa

netteté et où la légende se lit comme suit:

"Le drapeau distinctif du Canada est actuellement le pavillon marchand à battant orné de l'écu armorial du pays. Il présente un champ rouge dont le premier quartier (du côté de la hampe) est occupé par un Union Jack qui symbolise l'association du Canada avec les autres membres du Commonwealth des nations britanniques. D'autre part, l'écu réunit les emblèmes des quatre pays principaux d'où vinrent les premiers colons du Canada: les trois lions d'Angleterre, les lis de France, le lion rampant d'Ecosse et la harpe d'Irlande. En outre, l'emblème prône du Canada, les trois feuilles d'érable s'épanouissant d'une branche communale".

"Le pavillon marchand du Canada peut être hissé sur les édifices que possède ou occupe le gouvernement canadien, au Canada comme à l'extérieur".

"Il convient aussi de hisser le pavillon marchand, au Canada comme à l'extérieur, chaque fois que le lieu ou l'occasion réclament un drapeau canadien distinctif". Comme on peut s'en rendre compte, même si le document ne peut être autrement identifié, il semble s'agir d'un texte officiel donnant des instructions officielles pour l'usage du pavillon rouge.

Pour revenir au manuel "Canada, Our Country", on constate qu'il consacre à peu près six pages au Canada, trois pages aux îles Britanniques et huit à l'Union Jack même. Sans doute, est-ce

pour raviver le canadianisme des enfants? Quant à nos congénés nationaux, ils sont énumérés comme suit:

1—Empire Day, le 23 mai. C'est pour nous rappeler que nous appartenons au Commonwealth Britannique sur lequel le soleil ne se couche jamais. 2—Victoria Day, le 24 mai. 3—Dominion Day, le 1er juillet. C'est pour nous rappeler que toutes les provinces du Canada sont unies pour former le Dominion du Canada. 4—Le jour du Souvenir, le 1er novembre. 5—La fête de la Reine en juin.

Enfin, soulignons que le manuel consacre une page à "O Canada" dont il donne le texte anglais surmonté, comme il se doit, de l'Union Jack bien déployé.

Chronique juridique

Les honoraires conditionnels

Par Claude-Armand Sheppard

Une question qui est soulevée souvent entre avocats canadiens et américains est celle des honoraires conditionnels. Nous traduisons par l'expression: honoraires conditionnels, le terme américain: "contingent fee". Il s'agit d'honoraires rattachés à l'issue de l'affaire. Ils ne sont exigibles qu'en cas de succès.

Au Canada, les honoraires conditionnels n'existent pas. Les honoraires sont censés rémunérer les services rendus par un avocat, qu'ils soient couronnés de succès ou infructueux. Ce que l'on rétribue, ce n'est pas le résultat, mais ce sont les conseils de l'avocat, ses interventions, ses démarches, ses plaidoiries. Evidemment, en cas d'insuccès, il n'est pas rare que l'avocat exige le minimum. Mais le praticien ne spécule, pas plus que le médecin, sur l'issue d'une affaire qu'on lui confie. Le plus souvent, s'il ne bénéficie pas d'une provision annuelle (retainer), il exige une provision pour les déboursés prévisibles et renseigne son client sur le montant des déboursés et des honoraires éventuels auxquels il s'engage.

Aux Etats-Unis, dans la plupart des Etats, la situation est fort différente. L'avocat auquel on confie une réclamation ou une demande devant les tribunaux, passe un contrat avec son client par lequel il s'engage à ne lui exiger d'honoraires ou le remboursement des déboursés en cas d'échec. S'il réussit, toutefois, à part les frais qu'il perçoit de la partie adverse, il a le droit de retenir sur la somme obtenue un pourcentage qui varie de 20 pour cent à 50 pour cent, mais qui le plus souvent voisine les 30 pour cent. Dans certaines juridictions, cette pratique est rejetée ou soumise au contrôle des tribunaux. Dans la région métropolitaine de New York ou de nombreux abus s'étaient déclarés, des limites ont été imposées.

Au Canada, cette pratique des honoraires conditionnels est prohibée dans toutes les provinces par les règles de discipline professionnelle. L'article 130 des nouveaux règlements du Barreau de la province de Québec interdit ce pacte de "quota litis" en ces termes:

"L'avocat ne peut convenir avec un client qu'il ne lui présentera aucun compte pour déboursés et honoraires judiciaires, ou extrajudiciaires en cas d'échec, contre un pourcentage du montant obtenu par jugement ou transaction en cas de réussite; il peut cependant avancer frais et déboursés pourvu qu'il puisse légitimement en exiger le remboursement."

On voit dans ce genre d'entente un pari, une spéculation, un encouragement aux actions intempestives et une source de litiges inutiles. De plus, il est facilement concevable qu'un conflit naîsse entre les intérêts de l'avocat et de la partie. L'avocat ne devrait pas être un entrepreneur de causes qui placerait ses capitaux dans des litiges douteux. Le droit est une profession et non un commerce. Rappelons que jusqu'en 1945 en droit criminel canadien, il existait le crime de "champerty" — qui est d'aider quelqu'un à commettre un délit en "common law" britannique — dont se rendait coupable celui qui avançait des fonds à un plaideur sous condition de partager avec lui les bénéfices du procès. Les rapports anglais contiennent plusieurs décisions condamnant des avocats coupables de "champerty". Nos confrères américains nous répliquent que notre at-

titude est peu réaliste et hypocrite. Les honoraires conditionnels, disent-ils, permettent à des plaideurs impecunieux d'être représentés avec autant de vigueur et de compétence que des parties plus fortunées. A l'argument que cette pratique encourage l'esprit de chicane, ils rétorquent que, comme l'avocat prend tous les risques, il n'engagera certainement pas des litiges inutiles ou il aurait tout à perdre. Le montant apparemment exorbitant des honoraires serait justifié par les risques courus, par les pertes subies en cas d'échec, et par la préparation minutieuse qui caractérise la pratique américaine.

La notion de l'avocat spéculateur nous repugne. Nos privilèges nous imposent certains sacrifices et une conception élevée de notre profession. Mais les arguments du barreau américain ne sont pas sans mérites. En réalité, l'avocat canadien spéculait-il beaucoup moins que son confrère américain? Quel avocat canadien, auquel on offrirait un dossier prometteur, le refuserait sous prétexte que son client n'est pas en mesure de lui payer ses honoraires? Il est fort probable que, confiant dans l'issue du procès, l'avocat accepterait la cause et avancerait lui-même les déboursés, quitte à absorber la perte en cas d'échec. Ce qu'il ne ferait probablement pas, au rebours de son confrère américain, c'est d'imposer à son client des honoraires de 30 à 40% en cas de réussite. Il est également vrai que nos honoraires sont généralement inférieurs à ceux qu'obtiennent nos confrères américains, mais cela est dû à la frugalité innée des avocats canadiens ou à leur manque d'audace?

Dans leur cas s'applique la remarque contenue dans la Lettre pastorale des évêques sur le problème ouvrier: "Si les travailleurs ne peuvent négocier librement avec leurs employeurs des conventions collectives de travail qui sauvegardent tous leurs intérêts légitimes, et s'ils n'ont pas les moyens légaux de parer à la mauvaise foi dans les négociations, leur droit d'association est illusoire".

Dans le Québec

Présentement, les fonctionnaires provinciaux ne possèdent aucune organisation syndicale proprement dite et ne négocient pas avec leur employeur.

Tandis que les pompiers et les policiers de la plupart des municipalités possèdent leur organisation syndicale bona fide et négocient avec leur employeur des conventions collectives

Opération-déblocage - II -
Les lois permettent aux fonctionnaires de se grouper en syndicats autonomes

Par Fernand Bourret

On dit souvent que le droit d'association est sacré, inaliénable. De fait, le droit d'association, c'est-à-dire le droit d'adhérer à l'association de son choix, de participer à son organisation, sa constitution, son administration est un droit conféré par la nature. C'est un droit individuel, c'est un droit absolu. "Aucun pouvoir, disent les évêques dans la Lettre pastorale sur le problème ouvrier", ne peut le contester à quelque catégorie de travailleurs que ce soit, du moment que rien, dans une association donnée, ne s'oppose au bien commun et à la sécurité de l'Etat."

Ce droit repose sur la valeur de la personne humaine qui est d'une essence supérieure à l'Etat.

Faut-il rappeler d'ailleurs que l'Organisation internationale du travail, des 148 et 149, affirmait que les droits des fonctionnaires de l'Etat ne peuvent plus dépendre de leur statut juridique ou du statut du service qui les emploie. C'est ainsi que les conventions internationales sur le droit d'association, en 1948 et 1949, affirment le principe de la liberté syndicale pour tous les salariés, y compris les fonctionnaires de l'Etat et leur garantissent le droit de déterminer leurs conditions de travail par des conventions collectives. Remarquons cependant que ces conventions internationales tout en garantissant le droit d'association et le droit de négociation n'ont pas sanctionné toutes les modalités de l'exercice du droit d'association, notamment en ce qui a trait au droit de grève.

La raison de cette distinction entre le droit d'association et ses modalités d'exercice provient du fait que le droit d'association est un droit inhérent à la personne tandis que le droit de grève est un droit collectif qui peut être aliéné. Au Canada, les fonctionnaires de l'Etat fédéral, ont pu s'organiser dans des syndicats de leur choix. A l'heure actuelle, on compte plusieurs groupements de fonctionnaires fédéraux: les employés des postes, et autres catégories de fonctionnaires du service civil. Cependant, ces employés ne jouissent pas de la plénitude de leur droit naturel d'association, parce qu'ils n'ont pas le droit de négocier avec leur employeur.

Dans leur cas s'applique la remarque contenue dans la Lettre pastorale des évêques sur le problème ouvrier: "Si les travailleurs ne peuvent négocier librement avec leurs employeurs des conventions collectives de travail qui sauvegardent tous leurs intérêts légitimes, et s'ils n'ont pas les moyens légaux de parer à la mauvaise foi dans les négociations, leur droit d'association est illusoire".

Dans le Québec

Présentement, les fonctionnaires provinciaux ne possèdent aucune organisation syndicale proprement dite et ne négocient pas avec leur employeur.

Tandis que les pompiers et les policiers de la plupart des municipalités possèdent leur organisation syndicale bona fide et négocient avec leur employeur des conventions collectives

de travail, les policiers provinciaux ne possèdent aucune organisation syndicale.

Les fonctionnaires de toutes les grandes villes de la province, les fonctionnaires de la ville de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières sont tous membres de syndicats, affiliés à des centrales syndicales bona fide et négocient avec leurs employeurs.

Pourquoi un droit dont profitent les fonctionnaires des cités et villes serait-il dangereux s'il était exercé par les fonctionnaires de la province?

Le droit existe

Le droit d'association n'est pas nié aux fonctionnaires provinciaux par les lois provinciales actuelles. Analysons brièvement les diverses lois traitant du droit d'association et des modalités d'exercice de ce droit.

La première loi, la plus ancienne, traitant du droit d'association est la loi des syndicats professionnels (SRQ 1941, chapitre 162 et ses amendements).

L'article 2 de la loi des syndicats professionnels n'est pas limitatif et n'exclut aucune catégorie d'employés. Voici comment il est rédigé:

"Vingt personnes ou plus, citoyens canadiens, exerçant la même profession, le même emploi, des métiers similaires, se livrant à des travaux connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, peuvent faire et signer une déclaration constatant leur intention de se constituer en association ou syndicat professionnel".

"Ces syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude, la défense, le développement des intérêts économiques sociaux et moraux de leurs membres". Les droits de ces syndicats sont nombreux: "Ils jouissent de tous les pouvoirs nécessaires à la poursuite de leur objet. Ils peuvent, entre autres, passer avec des sociétés, entreprises ou personnes les contrats ou conventions relatives à la poursuite de leur objet et spécialement ceux visant les conditions collectives de travail". (Art. 6, par. 9).

Plus loin, à l'article 21, la loi des syndicats professionnels définit "la convention collective: un contrat relatif aux conditions de travail".

C'est donc dire que les syndicats professionnels ont le droit de négocier des conventions collectives de travail. Nulle part, la loi ne fait d'exception à l'exercice du droit d'association et du droit de négociation.

La loi des relations ouvrières

La loi des relations ouvrières (SRQ 1941, chap. 162A) est plus explicite.

Elle affirme à l'article 3 que "tout employeur et tout salarié ont droit d'être membres d'une association et de participer à ses activités légitimes".

(Suite à la page 6)

LE TRAVAIL DANS LES PAPETERIES

La FTQ: c'est Québec qui doit faire respecter le dimanche

La Fédération des travailleurs du Québec a déclaré hier que l'observance de la loi du dimanche par l'industrie est plus tôt du ressort du gouvernement provincial que des syndicats de travailleurs.

"L'observance du dimanche est la responsabilité de tous, donc elle appartient à l'Etat", a déclaré M. Roger Provost, président de la FTQ. Il commentait alors la décision prise par le Conseil des syndicats des moulins à papier à l'est du Canada de s'opposer au travail le dimanche dans les papeteries.

"C'est à l'Etat, dit-il, qu'il appartient de faire respecter le dimanche partout où la chose est techniquement et économiquement possible.

M. Provost a dit que c'est à cause de l'indécision et de l'inactivité du gouvernement que les travailleurs restent soumis aux pressions des compagnies qui menacent de transférer leurs investissements dans les autres provinces si les travailleurs ne consentent pas à travailler le dimanche.

Les travailleurs n'ont aucun pouvoir sur la direction et les investissements des compagnies, il s'agit, a dit M. Provost, d'un problème dont le gouvernement provincial devrait immédiatement saisir le Conseil d'orientation économique.

Il appartient à l'Etat, a ajouté M. Provost, de diriger les investissements, de rechercher de nouveaux débouchés à notre production de papier si les compagnies veulent concentrer leurs investissements là où elles bénéficient de la production continue.

"Québec, dit-il, ne délègue pas son autorité aux hôteliers et cabaretiers pour ce qui est de la vente de l'alcool le dimanche. L'Etat provincial doit également assumer toutes ses responsabilités en ce qui a trait au respect du dimanche à l'usine."

Le R.P. Benoît Lacroix, o.p., invité au Japon

Le R. P. Benoît M. Lacroix, o.p., professeur titulaire de l'Institut d'études médiévales de la faculté de philosophie de l'université de Montréal a été invité par le doyen Ariga à donner des conférences publiques et une série de vingt cours à la faculté des lettres de l'université impériale de Kyoto, au Japon. Ses cours porteront sur la lecture des manuscrits latins du moyen âge, et ses conférences, sur l'historiographie médiévale.

Le père Lacroix, qui s'absentera durant un trimestre, participera également au prochain congrès des médiévistes japonais et donnera une conférence au congrès annuel de la Société historique de l'université de Kyoto.

On prévoit également que d'autres organismes universitaires et culturels du Japon recevront leur collègue canadien.

UN LIVRE CONDENSE

Au revoir, mon fils

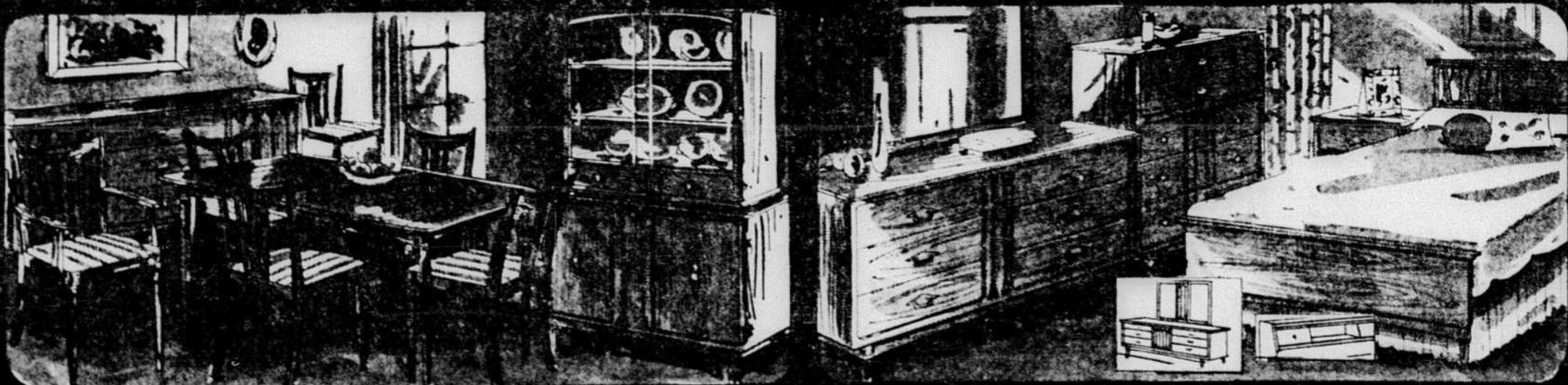
Si le spectre de la maladie mentale surgissait chez vous, que pourriez-vous faire? Dans SELECTION du Reader's Digest d'avril, un père décrit la terrible lutte menée par son fils contre la folie, les énormes frais encourus et l'angoisse de la famille en face d'une question hallucinante: "Guérira-t-il?" Lisez cette poignante histoire vécue, et demandez-vous si, frappé comme ce malheureux père, vous sauriez montrer autant de courage. Achetez SELECTION aujourd'hui!

Le stock complet de meubles harmonisés d'un fabricant connu

SOLDÉ SPÉCIALEMENT À EATON

CHAMBRES ET SALLES À MANGER

1/2 DES PRIX HABITUELS!



QUANTITÉS LIMITÉES! PAS DE COMMANDES TÉLÉPHONIQUES, NI POSTALES, S. V. P.

- A 1/2 des prix habituels — la VENTE EATON de meubles du JOUR D'AUBAINES est l'événement de la saison!
- Meubles harmonisés — Pour chambres à coucher et salles à manger. De style et de fini identiques, ils vous permettent de composer les ameublements de votre choix.
- Fabrication supérieure — par un ébéniste renommé. Placages robustes en noyer, coffrages et fonds des tiroirs étanches à la poussière.
- Élégant style moderne — Fabrication de choix revêtue d'un magnifique fini "Kaydura" utilisé pour les crosses en noyer, incrustations décoratives en bois de rose du Brésil, poignées cuivre très attrayantes.

MOBILIERS DE SALLE À MANGER

IL Y EN A 12	Grand buffet, vaisselier, table spacieuse à rallonge, 5 chaises capitonnées, 1 chaise-fauteuil. Mobiliers 9 pièces. ORDINAIRE 781.50 24 MENSUALITÉS DE 19.03	SPECIAL 390.75
IL Y EN A 11	Petit buffet, haut "hotte", petite table à rallonge, 4 chaises capitonnées. Mobiliers 7 pièces. ORDINAIRE 493.00 24 MENSUALITÉS DE 11.99	SPECIAL 246.50
IL Y EN A 5	Petit buffet, petite table à rallonge et 4 chaises capitonnées. Mobilier 6 pièces. ORDINAIRE 414.00 24 MENSUALITÉS DE 10.07	SPECIAL 207.00
IL Y EN A 3	Grand buffet, petite table à rallonge, 4 chaises capitonnées. Mobiliers 6 pièces. ORDINAIRE 465.00 24 MENSUALITÉS DE 11.34	SPECIAL 232.50

Dimensions approximatives des meubles de salle à manger:

Petit buffet — 54" x 18" x 31" de hauteur.
Grand buffet — 60" x 18" x 31" de hauteur.
Petite table à rallonge — 36" x 54" s'ouvrant à 66".
Grande table à rallonge — 40" x 60" s'ouvrant à 72".
Haut "hotte" — 54" x 18" x 30" de hauteur. Portes vitrées coulissantes.
Vaisselier-vitrine — 38" x 16" x 68" de hauteur. Portes vitrées coulissantes.

MEUBLES DE CHAMBRE ET DE SALLE À MANGER (RAYON 270), AU SEPTIÈME

MOBILIERS DE CHAMBRE À COUCHER

IL Y EN A 10	Mobiliers 3 pièces, à bureau double. Composés de: bureau double à 6 tiroirs, miroir inclinable, lit à panneaux massifs 46". ORDINAIRE 399.00 18 MENSUALITÉS DE 12.58	SPECIAL 199.50
IL Y EN A 4	Bureau double à 6 tiroirs, miroir inclinable, lit bibliothèque de 46", commode à cinq tiroirs. ORDINAIRE 424.00 24 MENSUALITÉS DE 10.35	SPECIAL 212.00
IL Y EN A 2	Bureau double à 6 tiroirs, miroir "Duo", lit double de 46", commode à cinq tiroirs. ORDINAIRE 479.00 24 MENSUALITÉS DE 11.63	SPECIAL 239.50
IL Y EN A 6	Bureau triple à 9 tiroirs, miroir "Duo", lit double à panneaux massifs. Mobilier 2 pièces. ORDINAIRE 344.00 18 MENSUALITÉS DE 10.91	SPECIAL 172.00
IL Y EN A 10	Tables de chevet. ORDINAIRE 55.00 10 MENSUALITÉS DE 2.96	SPECIAL 27.50

Dimensions approximatives pour les meubles de chambre à coucher:

Bureau triple à 9 tiroirs — 68" x 18" x 31" de hauteur. Les 3 tiroirs sont dissimulés par la porte du milieu.
Miroir "Duo" — Chaque miroir 18" x 38".
Bureau double à 6 tiroirs — 54" x 18" x 31" de hauteur.
Miroir inclinable — 38" x 28".
Commode à 5 tiroirs — 36" x 18" x 44" de hauteur.
Table de chevet — 20" x 14" x 25" de hauteur.

T. EATON CO LIMITED OF MONTREAL

BRUNET

DE COTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER

CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE

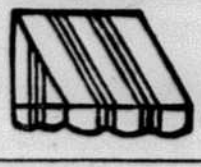
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions, réparations et nettoyage

J. BRUNET Liée

angle Decelles et Reine-Marie

Fondée en 1877



Les auvents en toile ont toujours la confiance du public qui aime confort et beauté

ACHETEZ-LES DE

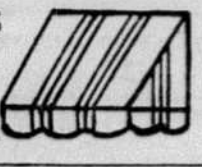
LE DEVOIR

MONTREAL, LUNDI, 3 AVRIL 1961

Cie d'Auvents des MARCHANDS

Articles en toile, tentes, drapeaux, parasols de jardin

UN. 6-6855 — 24, rue St-Paul



Faits divers

Circulation : les violateurs devant des Cours distinctes?

Le président de la Ligue de sécurité du Québec, le Dr Sarto Nadeau, a demandé en fin de semaine à la cité de Montréal d'établir des Cours distinctes pour les violations des règlements de la circulation et de ne pas traiter ces infractions avec les autres genres de délits. Parce qu'il n'y a pas de séparation, il a précisé, "nous trouvons dans les Cours ceux qui violent les règlements de la circulation aux côtés des ivrognes et des petits voleurs". La Ligue de sécurité a également réclamé l'établissement d'un Bureau des infractions aux lois de la circulation pour les infractions mineures.

\$15,810 dans une boîte

Deux garçons de Ville Saint-Michel ont trouvé vendredi en jouant près d'une voie ferrée, une boîte de fer blanc contenant 1,581 faux billets de \$10. Ken Scott et John Tomschitz ont remis la boîte à la police de Montréal, qui a son tour, a communiqué avec la Gendarmerie royale. Les policiers fédéraux ont fait savoir par la suite que les billets faisaient partie d'une série de billets contrefaits qu'ils connaissaient déjà.

Le William Carson est libéré

MULGRAVE, N.E. — Le traversier du Canadien National, le William Carson, qui relie Port-aux-Basques à North Sydney, N.E., une distance de 90 milles, a réussi à se libérer des glaces de 30 pieds qui le retenaient — ce sont les plus épaisses qu'on ait connues depuis 75 ans dans cette région du pays. — pour laisser descendre ses 70 passagers à Mulgrave exactement une semaine après qu'il eut quitté Port-aux-Basques. Les passagers ont rendu hommage aux 95 hommes d'équipage pour les services qu'ils leur ont rendus tandis que le capitaine du navire a loué la bienveillance des passagers. On n'a pas manqué de nourriture à bord, mais le troisième jour, il n'y avait plus de cigarettes et le bar était à sec le quatrième jour; les trois derniers jours du périple, les cuisiniers ont dû faire cuire du pain et des tartes. Plusieurs des passagers étaient des marins américains stationnés à Argentina et qui se rendaient occuper de nouveaux postes dans les Etats du sud des Etats-Unis.

Déraillement près de Québec

QUEBEC — Treize wagons d'un convoi de fret des Chemins de fer nationaux ont déraillé tandis que la locomotive d'un deuxième convoi a été endommagée. L'accident est survenu à une dizaine de milles au sud-ouest de Québec, entre Lévis et St-Apollinaire.

Il n'y a pas eu de blessés. On ignore la cause de l'accident. La locomotive était immobilisée sur une voie de service. Les wagons du convoi en mouvement ont déraillé.

2 cadavres près d'un lit

La Sûreté provinciale a révélé hier à Montréal qu'un détective du service des homicides a été envoyé dans la région de Rouyn pour enquêter sur le mort d'un homme et d'une femme dont les cadavres ont été trouvés samedi dans une maison près d'un lit calciné.

Un mort dans un incendie

JONQUIERE. — M. Georges Maltais, 41 ans, de Jonquière, a péri vendredi soir dans l'incendie qui a ravagé son logement. La victime vivait seule et est apparemment tombée endormie alors qu'elle fumait. Deux logements voisins ont dû être évacués au cours du sinistre.

Ouvertures et fermetures

Le Canadien Pacifique vient d'annoncer les dates d'ouverture et de fermeture de ses hôtels d'été. En Alberta, l'hôtel Banff Springs ouvrira le 26 mai et fermera le 16 septembre tandis que le Château Lac Louise ouvrira le 12 juin et fermera le 5 septembre. Dans l'est, l'hôtel Algonquin, à Saint-André-sur-Mer, au Nouveau-Brunswick, ouvrira le 10 juin et fermera le 8 septembre tandis que le Digby Pines, en Nouvelle-Ecosse, ouvrira le 10 juin et fermera le 4 septembre.

AVIS

COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ADMINISTRATION GENERALE DE L'HOPITAL JEAN-TALON.

AVIS DE LA PREMIERE REUNION

Conformément à la Loi des commissions d'enquête sur les affaires publiques, chapitre 9, S.R.Q. 1941, Messieurs J. Henri Charbonneau, m.d., et Gustave Auger, m.d., les commissaires désignés à l'arrêté en conseil numéro 839 du Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec adopté le 24 mars 1961, DONNENT par les présentes avis de la première réunion de la Commission d'enquête sur l'administration générale de l'Hôpital Jean-Talon qui sera tenue à l'Hôpital Jean-Talon, 1385, rue Jean-Talon, à Montréal, à 10 heures et 30 de l'avant-midi, vendredi le 7 avril 1961. Par ordre des commissaires, Maurice Guay, secrétaire.



Décès à 69 ans de M. Uldal Blouin

Les funérailles de M. Uldal Blouin, fondateur de la maison Uldal-Blouin-Lee, entrepreneur-plâtrier, décédé vendredi à l'âge de 69 ans, auront lieu, mardi matin, à dix heures, en l'église St-Vital, à Montréal-Nord.

M. Blouin, qui était né à Lévis, laisse dans le deuil son épouse, née Isabella Fontaine; deux fils, Roland et Philippe; deux filles, Mmes Marcel Clément (Fernande) et Jacques Boivin (Claudia); une belle-fille, Mme Arthur Coulombe (Eveline Fontaine); ses gendres, MM. Marcel Clément et Jacques Boivin; ainsi que dix petits-enfants.

La dépouille est exposée à son domicile, 4055 est boulevard Gouin.

L'inhumation se fera au cimetière de la Côte des Neiges.

D'un océan à l'autre

Un autre budget fédéral, début de mai?

OTTAWA. — Le ministre des finances, M. Donald Fleming, s'apprête à présenter un autre budget, au début de mai. Au cours de la semaine, il prendra connaissance de toute une série de mémoires, qui lui seront soumis à ces propos par des organisations diverses, sociétés commerciales ou individus. La date limite pour la présentation de ces mémoires a été fixée au 8 avril. Mais, le Parlement n'a pas encore adopté les modifications fiscales qu'il a proposées dans son budget miniature du 20 décembre dernier. Les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu ont été adoptées la semaine dernière, mais la Chambre n'a pas encore terminé l'étude des changements qu'il a proposés à la loi sur les douanes.

Smallwood regrette l'absence de capitaux

ST-JEAN, N.T. — Le premier ministre Smallwood a souligné que le désappointement le plus grand qu'il éprouve de la part de l'entrée de cette province dans la Confédération canadienne, tient à l'absence de capitaux canadiens pour la mise en valeur des ressources naturelles de Terre-Neuve. Mais, selon M. Smallwood, les bienfaits de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération surpassent de beaucoup les déceptions. Il a fait

Un Canadien soupçonné d'espionnage à Cuba

VANCOUVER. — Un journaliste canadien vient d'être emprisonné pendant deux semaines à Cuba parce que les autorités cubaines l'avaient pris pour un espion américain. M. Pat Garrard, 23 ans, a fait parvenir une dépêche au "Sun" de Vancouver, de Miami où il a pu se rendre par avion après son élargissement de Cuba. M. Garrard a été arrêté à l'aéroport de La Havane, la semaine dernière, au moment de monter dans l'avion pour Miami. Il a été relâché cinq jours plus tard. La police se

Moins d'emprunts canadiens aux Etats-Unis

TORONTO. — Les emprunts canadiens aux Etats-Unis ont continué à baisser de façon appréciable. Un relevé effectué par la société Wood, Gundy & Co. Ltd, indique qu'au cours des trois premiers mois de l'année les emprunts contractés en obligations par les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux en devises canadiennes et américaines ont atteint la somme totale de \$793,285,784, au regard de \$1,119,041,458 pour la période correspondante de 1960. De ce montant, seulement \$11 millions sont remboursables en devises américaines au regard de \$143,923,000 pour la période correspondante de l'an dernier; et la totalité de cette somme a été empruntée par le secteur des sociétés commerciales.

Hausse de taxes de ventes en N.-Ecosse

HALIFAX. — Triste "poisson d'avril", en Nouvelle-Ecosse! Les contribuables ont commencé à payer des impôts plus élevés le 1er avril. L'ouverture des magasins de détail, la taxe de vente passait de trois à cinq pour cent; cette augmentation

Les rapports entre individu et société

OTTAWA. — La tension qu'éprouve l'individu dans ses rapports avec la société, voilà le thème que la Fédération nationale des étudiants d'université se propose d'étudier à son quatrième séminaire annuel, à l'université McMaster, à Hamilton, en septembre prochain. Quel-

Dimanche de Pâques ou dimanche d'hiver

Une température plutôt froide de n'a pas favorisé hier les services religieux et les parades de Pâques, dans les principales villes du pays, selon les rapports qui ont été colligés de diverses régions. Il faisait beau seulement en Alberta et en Saskatchewan, mais les bourrasques de 40 milles à l'heure n'ont pas permis à ces dames d'exhiber les bibis de Pâques. Il y avait de la neige trempée de pluie sur la chaussée de la rue Yonge à Toronto, samedi dernier, mais l'association des hommes d'affaires a poursuivi son projet de confier à une centaine de peintres le soin de recouvrir la chaussée et trottoir de

Des milliers de Canadiens marchent en faveur du désarmement nucléaire



Malgré la tempête de neige fondante, plusieurs centaines de Montréalais, dont un grand nombre d'étudiants, ont pris part samedi à la marche contre les armes nucléaires. (Photo Le Devoir)

La FTQ: tout chômeur nécessiteux a droit à l'assistance-chômage

Le directeur des services sociaux de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Julien Major, a déclaré que "tout chômeur dans le besoin" a droit à l'assistance-chômage, à condition qu'il soit âgé d'au moins 16 ans, qu'il ait déjà travaillé, et qu'il soit privé de salaire ou de revenu par manque d'emploi ou par incapacité physique ou mentale de travailler. En outre, est admissible à l'assistance-chômage toute personne de 18 ans et plus, incapable de travailler par incapacité physique ou mentale.

M. Major précise que les sans-travail doivent se présenter au service social de leur municipalité ou aux agences sociales privées pour solliciter l'assistance-chômage.

M. Major a dit que la FTQ a fait parvenir un manuel de directives portant sur les droits des travailleurs à l'assistance-chômage aux quelque 235 employés permanents de tous les syndicats affiliés ainsi qu'aux dirigeants de 850 succursales locales couvrant le territoire de la province.

Le représentant syndical a dit que la FTQ est forcée d'agir ainsi à cause de l'inaction des autorités gouvernementales qui négligent de faire connaître à la population les lois sociales dont elle peut bénéficier.

L'expert de la FTQ a souligné qu'on ne considère pas comme étant "dans le besoin" le chômeur retirant des allocations d'assurance-chômage plus élevées que les secours aux-quel il a droit en vertu de l'assistance-chômage. Selon également exclus les sans-travail ayant un revenu égal ou supérieur au montant prévu par l'assistance-chômage ou possédant en argent ou en biens immédiatement négociables un capital excédant \$100 pour un célibataire, \$200 pour un chef de famille, et \$1,000 pour un travailleur malade.

M. Major a voulu rappeler à la population que les allocations sociales payables en vertu des lois de l'assistance-chômage sont de :

\$35 pour un couple sans enfants; \$80 pour un couple avec un enfant à charge; \$100 pour un couple avec 2 enfants à charge; \$10 supplémentaires par enfant jusqu'à concurrence de 7 enfants; \$5 supplémentaires par enfant à partir du 8ème enfant; \$30 pour un célibataire vivant dans sa famille; \$55 pour un célibataire vivant hors de sa famille; \$30 de moins dans chaque catégorie pour un veuf avec famille.

En outre, d'ajouter le porte-parole de la FTQ, un supplément de \$50 par mois peut être accordé sur recommandation du service social municipal ou de l'Agence sociale privée, pourvu que la demande soit approuvée par les Services d'assistance sociale et la Commission des allocations sociales du Québec. De plus, une allocation d'urgence maximum de \$100 est prévue pour empêcher la vente d'une propriété, l'éviction d'un locataire, la déposition de certains meubles nécessaires, ou

pour fournir le chauffage et l'éclairage indispensables.

"Dans les cas douteux, de poursuivre M. Major, les chômeurs nécessiteux devraient s'adresser à leur service social municipal, à une agence sociale, à leur organisation syndicale ou autre".

Au nom des travailleurs du Québec, le leader syndical a enfin adressé un pressant appel à la presse, à la télévision et à la radio, tant d'Etat que privé, pour qu'elles fassent, à titre de service public, la publicité

qui s'impose aux lois fédérales et provinciales de l'assistance-chômage. "Au moment où le Québec compte plus de 260,000 sans-travail, dont plusieurs connaissent la pire misère matérielle et morale, dit-il, il est inadmissible que l'Etat provincial ne fasse pas mieux connaître les bénéfices prévus par sa propre loi. Il appartient alors aux grands moyens d'information et de diffusion populaire de se substituer à lui pour renseigner les chômeurs sur leurs droits".

Des Cubains cherchent asile politique à N.-Y. et Montréal

Neuf Cubains sont arrivés à Montréal hier après que les représentants de l'immigration américaine leur eurent refusé l'asile politique aux Etats-Unis samedi.

Un représentant de la compagnie de transport BOAC a dit que les Cubains se trouvaient présentement entre les mains du ministère de l'immigration et de la gendarmerie royale à l'aéroport international de Dorval.

Ces Cubains faisaient partie d'un groupe de 25 qui avaient quitté Kingston, en Jamaïque, pour Montréal samedi. Leur avion fut cependant détourné vers New-York à cause de la tempête de neige qui sévissait ici.

Seize d'entre eux ont obtenu la permission de demeurer temporairement aux Etats-Unis. Les neuf autres ont pris un avion en partance pour Montréal.

Sergio Aparicio, secrétaire du front révolutionnaire démocratique, une organisation anticomuniste, a déclaré aux représentants de la presse qu'il avait demandé au président Kennedy et au secrétaire à la Justice de permettre aux Cubains de demeurer aux Etats-Unis.

Le directeur du service de l'immigration, à New-York, Solomon Marks, a déclaré que les trois femmes et les cinq enfants qui faisaient partie du groupe ont obtenu la permission de se rendre chez leurs parents et amis dans la métropole américaine. Les hommes sont détenus par le service de l'immigration. Il a ajouté que l'on décidera aujourd'hui si les Cubains bénéficieront du droit d'asile politique.

A Shawinigan, les commissaires décident

L'école des garçons s'appellera 'Ecole Monseigneur Charbonneau'

SHAWINIGAN. — Le Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan (CSN) s'oppose catégoriquement à ce que la Commission scolaire de Shawinigan revienne sur une décision prise antérieurement de nommer l'école des garçons de la paroisse Saint-Charles Garnier "Ecole Mgr Charbonneau".

Dans un télégramme adressé aux commissaires d'école, le Conseil central des syndicats nationaux félicite la Commission scolaire d'avoir commis, comme il lui appartient, de nommer cette école "Ecole Mgr Charbonneau", et il félicite les commissaires de ne pas avoir cédé à certaines pressions de personnes qui s'opposent à ce choix.

"Il nous reste à souhaiter, disent les syndicats, que les commissaires réalisent le plus tôt possible la décision prise en plaçant le nom de Mgr Charbonneau en grosses lettres sur la façade de l'école des garçons de la paroisse Saint-Charles Garnier".

Rappelons que mardi dernier, les commissaires ont pris connaissance de deux lettres demandant de rescinder la décision déjà prise de nommer cette école des garçons "Ecole Mgr Charbonneau". Les membres de la commission scolaire qui avaient choisi le nom de Mgr Charbonneau, sur la recommandation de la Ligue des citoyens de Saint-Charles Garnier, ont passé outre à ces deux requêtes. M. Guy Thibodeau, un commissaire, a proposé que la correspondance

Des milliers de Canadiens, de plusieurs villes du pays, ont participé samedi à des démonstrations pacifistes en faveur du désarmement nucléaire. A Montréal, environ un millier de personnes, selon la police municipale, ont participé à la parade en dépit de la tempête de neige qui a sévi tout l'après-midi. On remarquait des étudiants, des enfants, des vétérans, des vieillards, des infirmes. Le tout s'est déroulé dans le calme et sans que la circulation en fut trop bouleversée.

Un premier groupe de manifestants était parti du parc Lafontaine pour se diriger, en empruntant la rue Sherbrooke, vers l'université McGill.

Un autre groupe est venu de l'ouest de la ville et tout le monde est ensuite descendu vers la rue Ste-Catherine pour tourner ensuite vers l'ouest en marchant sur le trottoir et chantant des slogans antinucléaires dénonçant la construction de bases de lancement et la course aux armements nucléaires.

A Regina, en Saskatchewan, le premier ministre T.C. Douglas, a déclaré au cours d'une assemblée publique que l'avenir du monde réside dans l'abandon des souverainetés nationales à un gouvernement mondial qui maintiendra et renforcera la paix.

M. Douglas qui parlait à une foule de pacifistes, en face de la législature provinciale, a déclaré que le Canada devrait encourager quatre mesures pour réaliser la paix mondiale: tout d'abord se retirer de NORAD, bannir les armes nucléaires, au Canada, accorder aux Nations Unies le droit de négocier un désarmement progressif et finalement remettre à l'autorité mondiale toutes les armes nucléaires en vue d'assurer la paix.

A Toronto, une foule d'environ 1,000 manifestants ont marché de l'université de Toronto jusqu'au siège gouvernemental.

Le rabbin Abraham Feinberg, président du comité torontois pour le désarmement nucléaire, s'est réjoui de voir le ministre des affaires extérieures du Canada, M. Green, s'opposer à l'entreposage d'armes nucléaires au Canada.

A Vancouver, 500 personnes ont marché vers l'hôtel de ville tandis qu'à Winnipeg, les manifestants ont paré sur une distance de neuf milles jusqu'au monument aux morts des deux guerres.

A Washington

Dans la capitale américaine, une centaine de pacifistes, hommes et femmes ont fait le piquetage du Pentagone, réclamant l'abandon des essais nucléaires et le désarmement mondial. Ils ont ensuite continué leur marche et fait une autre démonstration dans un autre quartier de la ville.

Quatorze organisations de pacifistes étaient représentées. Des manifestants portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire:

"Le monde est maintenant trop petit pour autre chose que la fraternité".

Les manifestants avaient paré devant les quartiers généraux de la Commission de l'énergie atomique, à Germantown, Maryland.

Un porte-parole du groupe, Lawrence Scott, a dit que les pacifistes désiraient la conversion du centre de recherches d'armes chimiques et biologiques en un centre de recherches pour la santé. Une lettre circulaire distribuée par le groupe déclarait que "les nations du monde doivent prendre les mesures nécessaires pour le désarmement mondial. Les engins de destruction massive constituent pour la race humaine un mortel danger de déclaration de guerre par accident, irresponsabilité ou erreur".

A Londres

Plus de 17,000 personnes ont marché à Londres, samedi, pour se donner rendez-vous à Trafalgar Square. 7,000 marcheurs venaient du comté d'Essex tandis qu'un autre groupe

provenait du comté de Berkshire.

Ce dernier groupe s'est arrêté en face du centre de recherches nucléaires d'Aldermaston, où les marcheurs ont passé la nuit.

Les manifestants ont protesté contre la réclamation d'une somme de \$1,960, payable à l'avance, exigée par la commission scolaire pour l'usage des écoles comme dortoirs par les manifestants.

Le chanoine John Collins, de la cathédrale St-Paul, et président de la campagne antinucléaire, a dit que cette réclamation était scandaleuse.

La Société royale de Londres honore le Dr Léo Marion

Le Dr Léo Marion, directeur-député du Conseil national des recherches du Canada, vient d'être nommé membre de la Société royale de Londres. Ce grand honneur est rendu au Dr Marion en reconnaissance des travaux de chimie organique où il s'est distingué, particulièrement dans le domaine des alcaloïdes.

Le Dr Marion, qui est né à Ottawa en 1899, est le premier Canadien français à devenir membre de la Société royale de Londres. Par ailleurs, le Dr Marion a été le premier Canadien à être fait membre honoraire de la Société chimique de France.

Seuls sont éligibles à cette société savante les ressortissants du Commonwealth britannique ayant contribué de façon notable à l'avancement des sciences.

La Société royale de Londres compte actuellement près de 600 membres dont 24 Canadiens.

Le Dr Marion est déjà, entre autres, membre de l'Ordre de l'Empire britannique, docteur en sciences honoris causa, de l'université Laval et de l'université d'Ottawa, titulaire de la médaille Léo Pariseau décernée par l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences ainsi que de la médaille de l'Institut chimique du Canada et de celle de l'Institut professionnel du Service public du Canada.



"Le Devoir" est imprimé au No 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui est l'éditeur. Directeur-gérant: Gérard Filion. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations et de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières, des "Reuter" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTRÉAL et banlieues, \$20.00; CANADA hors Montréal et banlieues, \$16.00. États-Unis et Empire Britannique, \$20.00; Union Postale, \$20.00. ÉDITION DU SAMEDI: (un an) \$5.00. — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministre des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361

LE DEVOIR, MONTRÉAL, LUNDI, 3 AVRIL 1961

Ni ange ni mollusque

Si, m'installant à une table d'un restaurant de l'ouest, je commande distinctement:

— Un café, mademoiselle...

Et si la serveuse, froidement polie, ou froidement revêche, répond:

— Sorry, Sir, I don't speak French.

Et si, devant cette mauvaise volonté, je m'entête à ne réclamer toujours que du café, jusqu'à ce qu'elle consente à m'entendre ou à s'en aller querir un interprète: ai-je été victime de l'aliénation nationaliste?

Je ne me donne pas beaucoup d'armes avec cet exemple. Il se peut que la servante soit chipie équitablement vis-à-vis les deux langues. Ou encore, elle a une peine d'amour et en veut à l'univers. Ou encore elle ne sait pas du tout le français et manque déplorablement d'oreille. Il ne s'agit pas de juger la servante *So and So*, mais mon réflexe devant elle.

C'est souvent par des réactions comme celle-ci que le nationalisme commence. On peut la supprimer en parlant directement en anglais, soit pour des motifs pratiques, soit après avoir profondément réfléchi à la question. On peut notamment se dire à soi-même que la question n'a pas beaucoup d'importance et qu'on aurait tort de dépenser devant elle si peu d'émotion que ce soit. Mais si, sans être un ange, on n'est pas un mollusque parfait: alors des expériences comme celle-ci, lorsqu'elles se multiplient, donnent la certitude que, dans ce pays et cette ville même, on n'est pas accepté en tant que soi. Cela devient donc une revendication de dignité personnelle: que l'on me prenne comme je suis, dans une ville où j'ai de droit de me sentir chez moi.

Gandhi proclamait la non-violence — ou en tout cas une attitude, qu'il n'est pas facile d'exprimer avec des mots français, et qui aboutit à refuser la violence. Pourtant, Gandhi mettait ses disciples en garde: la non-violence ne devait pas devenir le refuge des lâches. Gandhi préférait le soldat qui a le courage de se battre, au froussard qui, par frousse, prend le masque du pacifiste.

De même, beaucoup de Canadiens français admettent de n'être pas acceptés en tant que tels, non par amour ou acceptation de l'autre, mais par soumission à la raison du plus fort. Je ne vois là rien d'admirable. J'y reconnais même une "aliénation" plus fréquente que celle du nationalisme.

Le nationalisme, comme toute doctrine, peut être vécu de cent façons différentes. Il se lie du reste, suivant les époques ou les milieux, à des idéologies qui sont étrangères à sa réalité. On peut être nationaliste, et en même temps, de gauche ou de droite, conservateur ou progressiste, cléricale ou anticléricale, homme de culture ou parfait ignorant.

Ainsi, la plupart des nationalistes, depuis le début du siècle, ont été des "agriculteurs". L'agriculture, phénomène qu'à mon avis Michel Brunet a eu le mérite de mettre en lumière, ce n'était pas l'amour de l'agriculture: c'était la foi en l'avenir agricole d'une province dont le destin était d'abord industriel. C'était aussi une surestimation des vertus qu'on trouve à la campagne, et une sorte de malédiction jetée sur les villes. Quand Esdras Minville, avant la guerre, montra que l'avenir du Québec ne pouvait être d'abord agricole, plusieurs nationalistes ont laissé tomber le préjugé, et adopté des vues plus réalistes, sans cesser pour cela d'être nationalistes.

Quant on éprouve pour les siens, et pour les valeurs qu'ils incarnent, un amour passionné, il arrive que la lucidité à leur endroit soit plus difficile. Pourquoi établir au départ qu'elle est inaccessible, et s'obstiner à ne reconnaître le nationalisme que là où sévissent les préjugés? Il me semble que c'est nourrir un nouveau préjugé.

Revenons à l'exemple du début. On nous dit volontiers que pour obtenir le respect du français, il faudrait au préalable respecter soi-même la langue qu'on parle. D'autres ajoutent qu'il faut nourrir ceux qui la parlent avant de s'occuper à la sauver. Ces affirmations — où la part du vrai est évidente — me paraissent ne pas tenir compte d'un fait primordial: qui est la volonté de continuer à parler français; et, puisque l'autre existe, la volonté de lui faire admettre qu'elle existe.

Nier l'autre ne me paraît pas plus intelligent que de se laisser obséder par lui. Le fait que nous pouvons accomplir à Québec une oeuvre importante ne doit pas faire oublier qu'à Ottawa s'accomplit une oeuvre qui, trop souvent, nous dessert; que, sur le plan de la langue, le gouvernement central, dans plusieurs de ses institutions et la plupart de ses activités, est un agent d'anglicisation. Qu'on s'en désintéresse si l'on veut: c'est affaire à chacun. Mais reprocher aux autres de s'en occuper, cela paraît singulier.

André LAURENDEAU

Blocs-Notes

La mobilisation de nos capitaux d'assurance

Le 10 mars dernier, dans cette rubrique, nous signalions, après bien d'autres cas du même genre, le programme collectif d'assurance-invalidité que l'Association médicale canadienne, division du Québec, offrait à ses membres, dans la Union Mutual Insurance Company, de Portland, Maine.

Quelques temps après, le Dr Normand J. Belliveau, secrétaire honoraire de l'Association, adressait au "Devoir" une lettre qui a paru le 22 mars, et où il contestait notre affirmation que "nos institutions canadiennes-françaises peuvent répondre à nos besoins d'assurance".

Comme preuve, il affirmait: "Lorsque le comité d'assurance de la Division du Québec de l'A.M.C. a établi les normes d'un nouveau programme collectif d'assurance-invalidité, il a demandé à près de quarante compagnies enregistrées au Bureau provincial de l'assurance à Québec, de lui faire des offres. Le résultat a été négatif. Aucune maison canadienne-française n'a voulu souscrire au projet".

Voilà une affirmation bien catégorique qui paraît clore tout débat. Or la "preuve" qu'apporte le Dr. Belliveau est-elle aussi décisive qu'il le prétend? Ce n'est pas certain, car selon une information puisée à bonne source, la Société des Artisans n'a pas été consultée en aucune façon. C'est un oubli d'autant plus grave et d'autant plus inexplicable que cette Société est l'une de nos plus puissantes institutions d'assurance canadiennes-françaises, et que depuis plusieurs années elle est entrée avec succès dans le domaine de l'assurance-groupe sous toutes ses formes, et qu'elle aurait probablement pu satisfaire l'Association médicale en question.

La lettre du Dr Belliveau soulève une autre observation. Il dit que son groupe s'est adressé aux compagnies enre-

gistrées à Québec, et que seules deux compagnies de langue anglaise ont soumis des chiffres. Sans doute du point de vue canadien, on doit donner une préférence aux compagnies canadiennes-françaises sur les institutions américaines. Mais pour les Canadiens français et pour nos groupes la différence est réduite, car dans un cas comme dans l'autre, les capitaux investis dans ces assurances échappent à notre contrôle et passent en des mains étrangères.

Enfin dernière remarque qui peut sembler superflue mais qui ne l'est apparemment pas. Le Dr Belliveau dit qu'on s'est adressé à près de quarante compagnies enregistrées à Québec. Or certaines de nos institutions d'assurance canadiennes-françaises ont une charte fédérale et sont enregistrées à Ottawa. Elles sont quand même québécoises et nôtres et leur puissance économique est au service du Canada français. Si le comité dont parle le Dr Belliveau a consulté la liste de Québec, il a ainsi laissé de côté certaines de nos institutions qui auraient pu le mieux répondre aux demandes de l'A.M.C.

Les groupes canadiens-français qui ont besoin d'assurance devraient donc s'adresser à des institutions canadiennes-françaises, dont celles qui sont enregistrées à Ottawa, bien avant de s'adresser à des compagnies canadiennes-françaises enregistrées à Québec, puisqu'il s'agit de promouvoir la mobilisation de nos épargnes dans des institutions qui sont au service de notre collectivité canadienne-française.

Confusion voulue

Le magazine "Torch", organe des vétérans de la Canadian Corps Association, publiait dans son dernier numéro un article au sujet du recensement. Le titre à lui seul est révélateur: "We were Canadians in war... why not in peace?" Le rédacteur parle de la fameuse question sur l'origine paternelle, de la première formule où le gouvernement avait inséré la réponse "canadienne", et de la suppression de cette réponse dans la formule corrigée, à cause des protestations du Canada français.

Le rédacteur conclut par cette phrase que nous traduisons: "La Canadian Corps Association formule une forte objection contre ce geste rétrograde. Le Canada occupe une place unique et respectée parmi les nations du monde aujourd'hui. Nous, ses citoyens, qui avons porté les armes pour lui, sommes fiers d'être des Canadiens, et désirons nous désigner comme tels".

Or tout le monde sait que le recensement va enregistrer, cela va de soi, la nationalité canadienne des citoyens du pays; mais la nationalité n'est pas l'origine; le problème a été longuement et clairement discuté, et il faut vraiment y mettre de la mauvaise volonté pour s'obstiner et s'enliser dans une pareille confusion.

Les Canadiens français sont aussi fiers de leur qualité de citoyens canadiens que peuvent l'être les membres de cette association de vétérans. Mais nous tenons aussi à une statistique utile à nos revendications. Si certains groupes anglophones veulent atténuer ou supprimer cette statistique, l'on peut conclure que ce n'est pas par fierté nationale, mais afin de favoriser une centralisation hostile au Canada français.

P. S.

L'OPINION DU LECTEUR

Déductions uniformes?

Par G.-A. Boissinot, pr.s.v.

Le problème des reçus de charité ne date pas de 1961. C'est un problème qui a de l'âge. Toute la différence, c'est que maintenant on ose en parler. Pourvu qu'on ait le courage de dire la vérité, la situation pourra s'améliorer. Les problèmes n'existent pas du fait qu'on ne les aborde pas en public.

Cependant, avant d'improviser des solutions, il serait peut-être bon de réfléchir. La suppression automatique du 10% pour fin de charité a l'avantage de simplifier toute la question. Est-ce pour autant une solution possible et réaliste?

S'est-on imaginé combien de millions l'on retire de la sorte au gouvernement canadien? Le gouvernement est-il prêt à faire ce sacrifice? D'ailleurs, pourquoi s'arrêter à 10%? On pourrait tout aussi bien fixer cette déduction autour de 3 ou 4%, puisque telle est la moyenne des déductions réclamées dans la plupart des provinces canadiennes. Prenons par exemple les deux provinces dont les revenus par capita sont les plus élevés: l'Ontario et la Colombie. Dans la province voisine, sur 1,734,782 contribuables, 1,168,669 (soit 62%) prennent la formule "A" (100 dollars de revenus). En Colombie canadienne, sur 443,252 contribuables, 349,160 (soit 78.9%) ne demandent pas de reçus de charité. Même dans la province de Québec, les déductions réclamées n'atteignent pas 10% des revenus des contribuables, mais se fixent autour de 8%. (Chiffres puisés dans les statistiques fiscales pour l'année 1958.)

Ce qui nous surprend dans toutes ces disputes, c'est qu'on semble tout ignorer de la statistique. Ce n'est pas par des déclarations qu'on convaincra le gouvernement canadien de modifier sa politique fiscale.

Des miettes aux petits salaires

Bien plus, on se plaint que les gains-petits sont actuellement trop faibles et que les gouvernements sont injustes envers eux. La déduction automatique de 10% ne fera que les désavantager, elle augmenterait l'injustice de 10%. Tous savent que l'impôt est progressif. Un simple regard sur le tableau suivant montrera le bien-fondé de notre avancé.

Revenu imposable en \$	Impôt actuel en \$	Réduction provenant d'une diminution de 10% sur le revenu, en \$
1,000	141	1
3,000	509	58
10,000	2,260	300
25,000	8,660	1,125
125,000	67,910	8,125
400,000	269,160	30,000

Si l'on met en pourcentage ce que signifie cette ristourne par rapport au revenu qui effectivement reste au contribuable après le paiement de son impôt, on obtient le résultat suivant:

Revenu imposable en \$	Revenu après le paiement de l'impôt en \$	Ristourne après une réduction de 10% sur le revenu en \$
1,000	859	14
3,000	2,491	162
10,000	7,740	233
25,000	16,340	387
125,000	57,340	1,411
400,000	130,840	22,222

(Le chiffre placé dans la dernière colonne indique l'augmentation en % du revenu après paiement de l'impôt, si l'on fait une déduction automatique de 10%.)

Il est bien clair que les plus faibles seront les plus avantagés. Le plus surprenant est sans doute de voir les centrales syndicales proposer cette solution qui donne des miettes aux petits salariés et une manne inespérée aux gros revenus. Pour une fois, l'entente entre employeurs et syndicats sera parfaite. Il était difficile de rendre un meilleur service aux "capitalistes"...

En somme, la déduction automatique, qui fait changer l'assiette fiscale aux dépens des petits. On a proposé une déduction de 10% allant jusqu'à concurrence de 500 dollars. Cette solution a les mêmes inconvénients, seulement l'injustice accrue à 500 dollars. Pour celui qui a un revenu de \$5,000, une déduction de 500 dollars représente une diminution d'impôt de 110 dollars; pour celui qui a 25,000 dollars de revenu, elle signifie une réduction de 225 dollars en impôts. Pour les petits salariés, le système proposé ne donne à peu près rien.

Répercussions sur la charité

Ceux qui réclament une déduction automatique ont-ils calculé les répercussions que cette mesure entraînerait nécessairement sur le financement des œuvres paroissiales ou caritatives? Il apparaît que la déduction fixée à 3% ou à 10% affectera sur une période assez brève les œuvres de charité. Déduire uniformément 10% sur le revenu actuel ne fait que modifier l'échelle de l'impôt, en aucune façon cela n'encourage ceux qui pratiquent la charité librement. Tout le monde est réduit au même pied.

Même si pour le moment l'impôt semble diminué, le gouvernement devra trouver infailliblement l'argent dont il a besoin. Le fardeau retombera sur l'ensemble de la population. Ou bien les gouvernements devront réduire leurs services.

Les premiers à porter le fardeau d'une telle mesure seront les œuvres qui vivent de la charité publique. Sans doute, les dons de moindre importance resteront stables. Mais il est clair que les dons importants diminueront, parce que les contribuables (ceux surtout dont les revenus sont les plus élevés) ne bénéficieront plus d'un dégrèvement important. Les grandes campagnes de charité en subissent les frais, car il est à prévoir que, dans ce cas, les dons les plus généreux seront réduits. En somme, avec le système actuel, le gouvernement canadien (et provincial) finance partiellement les œuvres de charité. Ainsi, celui qui jouit d'un revenu de \$10,000 et qui effectivement donne \$1,000, obtient un dégrèvement de \$300. En d'autres termes, il donne en charité 700 dollars et le gouvernement fournit un montant de 300 dollars pour la même fin. Le jour où la déduction sera uniforme, ou qu'elle sera supprimée (ce qui

Je me suis bâti moi-même un cours que je perfectionne constamment et que j'essaie de donner avec enthousiasme. La tâche évidemment serait plus facile si j'avais à mettre entre les mains de mes élèves un manuel d'excellente qualité: un ouvrage sérieux, au fait des dernières interprétations, muni d'un appareil scientifique et pourvu de nombreux documents. En attendant, j'utilise surtout l'histoire du Canada par les textes et je songe à inscrire au programme pour septembre le tout récent atlas historique du professeur D. G. Kerr.

Qu'on rassure donc! Nous considérons bel et bien l'histoire comme une science

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est faux, archifaux.

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est faux, archifaux.

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Souscrivons à la Croix Rouge



— Est-ce que vous venez en donner ou en chercher?

Lettres au "Devoir"

L'histoire au cours secondaire

Cher monsieur Filion,

Après avoir suivi de près le débat amorcé, ces jours-ci, à propos de l'enseignement de l'histoire, j'ai lu votre éditorial de ce matin, 22 mars, avec infiniment de plaisir et de satisfaction. Voilà un article bien tapé, d'un jugement fin et nuancé, rendant justice aux professeurs de secondaire qui, hélas, pour la plupart, dans des conditions difficiles.

Puisque vous avez conservé un excellent souvenir de l'enseignement historique reçu jadis, vous serez sans doute heureux d'apprendre ce qui se fait, depuis dix ans, dans un séminaire de province, au niveau des classes de Lettres.

Je me suis bâti moi-même un cours que je perfectionne constamment et que j'essaie de donner avec enthousiasme. La tâche évidemment serait plus facile si j'avais à mettre entre les mains de mes élèves un manuel d'excellente qualité: un ouvrage sérieux, au fait des dernières interprétations, muni d'un appareil scientifique et pourvu de nombreux documents. En attendant, j'utilise surtout l'histoire du Canada par les textes et je songe à inscrire au programme pour septembre le tout récent atlas historique du professeur D. G. Kerr.

Qu'on rassure donc! Nous considérons bel et bien l'histoire comme une science

et non comme une vertu morale ou un instrument de propagande. C'est la vérité historique que nous recherchons à travers les documents. En plus des 105 pièces du volume plus haut mentionné, nos élèves étudient les écrits de Champlain et de Frontenac parus dans la collection des Classiques Canadiennes, les Relations des Jésuites, les Documents constitutionnels, les trois Cahiers de l'Institut d'histoire de Laval, et j'en passe. Nous les habitons à découvrir et à comprendre le sens d'un texte, à ne pas lui faire dire plus qu'il ne contient. Bref, nous les initiions à la recherche et à la rigueur scientifique.

Ai-je besoin d'ajouter que nos étudiants doivent lire plusieurs ouvrages d'historiens canadiens-français, anglo-canadiens et européens? Nous mettons à leur disposition les principales revues historiques. Chaque mois, ils doivent consigner le résultat de leurs lectures dans des travaux dont nous apprécions surtout l'exactitude de l'information.

Nous ne visons donc pas à faire de l'apologétique, mais d'abord de la science. Indirectement et par voie de conséquence, c'est la vertu de patriotisme que nous cultivons. Quand nos ancêtres ont réussi un bon coup, nous ne pouvons nous empêcher de le souligner et d'applaudir. Nous développons ainsi le sens de la fierté nationale. Nous sommes

assez honnêtes et assez scientifiques, par ailleurs, pour décrire les faiblesses et les faux-pas de nos pères. Sans malin plaisir cependant, ni pessimisme, l'élève qui s'adresse à des adolescents, se doit d'être optimiste.

Notre enseignement historique se situe dans la même ligne et dans le même esprit que celui de nos Instituts d'histoire. La recherche évidemment est moins poussée: nos élèves en sont encore au niveau de la culture générale, et non de spécialisation.

Le professeur Marcel Trudel a déploré que "quand nous recevons à l'université des étudiants des collèges, il nous faut souvent procéder à une purgation préliminaire" (Le Devoir, 21 mars).

Dieu merci! Cette purgation doit être de moins en moins nécessaire. Outre le séminaire de Valleyfield, je connais quelques collèges qui se chargent eux-mêmes, en belles-lettres et en rhétorique, de cette éducation et de cette démythification.

Si vous croyez que cette lettre peut ajouter au dossier ouvert ces jours-ci et contribuer ainsi à une meilleure information du public, je vous autorise à la publier.

Je vous assure, monsieur le directeur, de mes sentiments respectueux

en Notre-Seigneur

Abbé Marcel DANDURAND

M.A., L. Péd. (hist.)

Au Maroc

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est faux, archifaux.

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est faux, archifaux.

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est faux, archifaux.

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est faux, archifaux.

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est faux, archifaux.

Je prends chaque dimanche un intérêt assez grand à l'édition spéciale car de telles émissions ont une grande valeur pour l'éducation du peuple. Mais il faudrait toutefois ne pas déformer la vérité à 100%.

Dans votre émission de dimanche dernier, le 12 mars, il a été question de la persécution des Juifs marocains par les Arabes marocains. A entendre le témoin qui n'a jamais mis sans doute les pieds au Maroc on en déduit que les pauvres Juifs qui résident au Maroc sont devenus depuis l'indépendance les esclaves des

arabes marocains. Ceci est faux, archifaux.

Certes, depuis l'indépendance, les Juifs ont perdu le haut du pavé qu'ils détenaient pendant le protectorat, car alors tout le commerce était sous leur contrôle et plusieurs Marocains arabes ont été les esclaves des Juifs, et si les Marocains ont depuis qu'ils sont maîtres chez eux, remis de l'ordre dans leur maison, ce n'est que justice, mais quant à dire que les Juifs sont devenus des esclaves, c'est faux, et en voici la preuve:

J'ai passé le mois de décembre 1960 à Beni-Melhel, ville de 20,000 habitants en Arabie saoudite. Ceci est

La LAC et l'opposition

La Ligue d'action civique entend se manifester en tant que le parti d'opposition à l'administration municipale Drapeau-Saulnier.

La première manifestation en ce sens aura lieu mardi prochain alors que conformément à une décision du conseil d'administration de la Ligue, M. Pierre Desmarais fera connaître le point de vue de son groupe sur le budget municipal préparé par l'administration et qui sera soumis au Conseil le lendemain, mercredi le 5 avril.

Dans le communiqué annonçant la tenue de cette conférence de presse, le secrétaire de la Ligue, M. J.-Z. Léon Pateau, révèle que les directeurs ont approuvé la publication d'un bulletin dont le premier numéro paraîtra au cours de la prochaine semaine.

"Le bulletin de la Ligue fera valoir et connaître le point de vue du seul groupe politique municipal permanent étant en mesure de représenter les forces de l'opposition au régime du Parti Civique", écrit M. Pateau.

Il ajoute que dans un régime parlementaire démocratique "la présence d'un groupe politique organisé solidement comme la Ligue d'action civique, est une nécessité pour assurer le bon fonctionnement de la vie politique municipale."

Etudiant de Poly parmi les boursiers de l'Imperial Oil

Un étudiant de l'Ecole polytechnique, M. Jean-Guy Schilling, est au nombre des cinq boursiers de l'Imperial Oil. Ce boursier d'entre eux bénéficiera d'une bourse de \$7,500, en vue de travaux de recherche menant au doctorat. Originaire de Suisse, M. Schilling devrait décrocher ce printemps son baccalauréat en sciences appliquées, section géologie. Il se propose d'écrire sa thèse de doctorat sur la géologie économique. Les autres gagnants habitent: St-Jean, Terre-Neuve; Preston, Ont.; Edmonton, Alta; et Victoria, C.B.

Le nombre des bénéficiaires de bourses de l'Imperial Oil s'élève maintenant à 70 en vertu d'un plan établi il y a 16 ans. La compagnie autorise les gagnants à suivre des études dans toute université de leur choix et elle renonce d'avance aux droits sur toutes découvertes; elle laisse en plus toute liberté aux boursiers dans le choix de leur future employeur.

Routes fermées à la circulation lourde à compter de mardi

QUEBEC (DNC). — Le ministère provincial de la voirie a avisé les propriétaires de véhicules lourds que toutes les routes de la région de Montréal, du nord et du nord-ouest de Montréal, et des Cantons de l'Est seront fermées à la circulation lourde lundi soir, le 3 avril, à minuit.

Les restrictions imposées dans la province durant la période du dégel seront donc en vigueur à compter de cette date dans les comtés suivants: Argensteuil, Arthabaska, Bagot, Beauharnois, Berthier, Bourget, Brémont, Chambly, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Drummond, Gatineau, Hull, Huntingdon, Joliette, Jacques-Cartier, Joliette, Labelle, Laprairie, L'Assomption, Lavach, Maskinongie, Missisquoi, Montcalm, Napierville, Nicolet, Papineau, Pontiac, Richelieu, Richmond, Rouville, St-Jacques, St-Jean, St-Maurice, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Terrebonne, Trois-Rivières, Val-d'Audouville, Verchères, Wolfe et Yamaska.

Le département de la voirie a avisé les propriétaires de véhicules lourds qu'il a porté de 48,000 livres à 56,000 livres les pesantiers totaux permis sur les chemins de la classe 2 pour les tracteurs et semi-remorques à 5 essieux.

Le département de la voirie croit pouvoir retarder de quelques jours la fermeture des chemins dans les autres régions de la province, à moins qu'un changement subit de température ne l'oblige à prendre des mesures d'urgence pour la protection des routes.

Ces règlements sont décrétés durant la période du dégel dans le meilleur intérêt du public voyageur et c'est avec la coopération de tous les propriétaires de véhicules lourds que le ministère de la voirie pourra, après le dégel, rétablir le bon état du réseau routier de la province dans le plus court délai possible.

Recensement des jeunes Français de la classe 63

Les Français nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1943 et ceux plus âgés qui n'auraient pas encore été recensés, sont instamment priés, conformément à la loi sur le recensement de l'armée, de se présenter, en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1963, au CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MONTREAL, 1980 ouest, rue Sherbrooke, ou de se mettre en rapport avec ses services (Tel. WE. 3-2793 - local 31).

Aux... QUATRE COINS du monde...

ETATS-UNIS : nombreux indices de reprise économique depuis une semaine

NEW-YORK. — L'arrivée du printemps aux Etats-Unis a aussi été marquée d'indices permettant de croire en une reprise économique. Durant la semaine précédant Pâques, on a noté de bons et de mauvais indices, mais les premiers étaient les plus nombreux. L'administration Kennedy continue d'aller de l'avant dans son programme de dépenses, y compris une somme de \$1,900,000,000 pour un programme de projets à long terme. Le président a signé aussi une loi autorisant une dépense d'un milliard de dollars pour aider les sans-travail. Selon le bureau du budget, l'administration accusera un déficit de \$2,800,000,000 à la fin de l'exercice commençant le premier juillet prochain. On a mis fin, du moins temporairement, au drainage des réserves d'or de la nation. Pour la cinquième semaine, ces réserves n'ont pas diminué. Un des indices les plus encourageants fut l'augmentation de la production d'acier à son plus haut niveau depuis juin 1960.

ANGOLA : un prêtre catholique est tenu responsable des désordres récents

LISBONNE. — Un prêtre catholique a été appréhendé à Luanda sous l'accusation d'être l'instigateur des attaques terroristes survenues récemment dans la colonie portugaise d'Angola, en Afrique occidentale. Il s'agit de Mgr Manuel Mendez das Neves. Les autorités prétendent "qu'il est probablement le chef suprême de l'organisation subversive responsable de tous ces désordres". Les dépêches affirment qu'il a été mis sous arrestation à Luanda même, la capitale de l'Angola.

JORDANIE : plainte au Conseil de sécurité contre un défilé projeté par Israël

NATIONS UNIES. — La Jordanie s'est plainte au Conseil de sécurité de l'ONU que l'Etat d'Israël projette de tenir un grand défilé militaire à Jérusalem le 20 avril, en violation de l'accord d'armistice signé par les deux pays. Le délégué jordanien Abdul Monem Rifai a présenté sa plainte au président du Conseil, M. Subasinghe, du Ceylan. Il a demandé une séance du Conseil le plus tôt possible. Le 20 avril sera le treizième anniversaire de la proclamation de la souveraineté d'Israël. La Jordanie soutient que le défilé militaire projeté fera circuler des armements lourds et des troupes dans un secteur où toute activité militaire est interdite en vertu de l'armistice de 1949. On sait que la ville de Jérusalem est divisée en deux secteurs qu'occupent respectivement Israël et la Jordanie.

INDE : les indigènes s'amusent pour réclamer la libération d'un prince

JAGDALPUR. — Les policiers ont ouvert le feu sur une foule de 10,000 indigènes armés d'arcs et de flèches, samedi, faisant 12 morts et cinq blessés. La foule avait envahi un poste de police à Lahandiguda et refusait de se disperser tant que les autorités n'auraient pas libéré le prince qui gouvernait autrefois le district de Bastar, dans l'Etat de Madhya Pradesh. Les émeutiers brandissant des épées, des haches et autres armes rudimentaires, ont vainement défendu la cause du maharajah Chandra Bhang Deo, que le gouvernement de l'Inde a cessé de reconnaître le 12 février, l'accusant d'avoir dilapidé les fonds publics et d'inciter ses sujets à la violence. Privé de son trône, le prince n'en continue pas moins d'être considéré comme la réincarnation de Dieu par un million d'indigènes.

REPUBLIQUE DOMINICAINE : Washington réduit ses importations de sucre de ce pays

WASHINGTON. — Les Etats-Unis, agissant en vertu d'une loi signée la veille par le président Kennedy, ont interrompu samedi les importations supplémentaires de sucre de la République Dominicaine. L'interdiction frappant toutes les importations de sucre de Cuba, en vigueur depuis juillet, a été maintenue. La part de la République Dominicaine de la quotité autrefois attribuée à Cuba a été annulée en vertu d'un décret du département de l'Agriculture fixant de nouvelles quotités d'importations pour l'exercice financier de 1961. Le département a fixé la quotité de la République Dominicaine à 11,157 tonnes, tel que prévu par une loi de 1956. Antérieurement, la République aurait pu exporter 888,000 tonnes de sucre de plus aux Etats-Unis. Cette quantité, ainsi que le solde des 3,000,000 tonnes de sucre que Cuba exportait anciennement aux Etats-Unis, sera partagée plus tard entre d'autres pays exportateurs de sucre.

AFRIQUE : le bloc africain demande à l'ONU de rompre avec l'Afrique du Sud

NATIONS UNIES. — Le groupe des 26 pays africains a décidé à l'unanimité d'appuyer le Ghana qui réclame la rupture des relations avec l'Afrique du Sud jusqu'à ce que cette dernière renonce à sa politique raciale. Un porte-parole du groupe a déclaré que ce dernier avait conclu, au cours d'une réunion privée, d'accorder son appui à une résolution du Ghana qui demande à tous les Etats-membres de l'ONU de rompre leurs relations diplomatiques et commerciales avec le gouvernement de l'Union, d'interrompre les communications postales et télégraphiques, d'interdire l'accès de leurs ports et aéroports aux navires et avions sud-africains. Le Ghana a réclamé cette rupture lundi dernier dans un discours au comité politique de l'Assemblée des 99 pays au cours d'un débat sur l'apartheid pratiquée par le gouvernement de l'Union. Le gouvernement sud-africain a boycotté cette session.

IATA : le trafic aérien a doublé en trois ans au-dessus de l'Atlantique-Nord

PARIS. — L'Association du transport aérien international (IATA) annonce qu'en 1960 les compagnies aériennes régulières ont transporté sur l'Atlantique Nord 1,919,750 passagers et 46,849 tonnes de fret. Le trafic a ainsi doublé en l'espace de trois ans. C'est, en effet, en 1957 que le nombre des passagers avait, pour la première fois, dépassé le million (le fret totalisant alors 20,836 tonnes). M. E. S. Pefanis, secrétaire de la Conférence de Trafic No 1 à New-York, commentant ces résultats, a fait ressortir que le trafic des passagers par rapport à 1959 avait ainsi augmenté de 24,7% et celui du fret de 28,7% (1,539,934 passagers et 36,389 tonnes). Ces résultats de 1960 ont été répartis sur 32,257 vols, soit 853 ou 2,6% de moins qu'en 1959. Au total 2,740,648 sièges ont été offerts sur l'Atlantique Nord en 1960 (soit un coefficient de remplissage de 64,2%).

FLORIDE : mesures extraordinaires pour protéger Caroline Kennedy

PALM BEACH. — Les agents du service secret ont surveillé de près hier les allées et venues de quatre Cubains suspects de vouloir enlever la fille du président des Etats-Unis, la petite Caroline Kennedy, âgée de trois ans. Les agents secrets auraient réussi à localiser les quatre suspects dans la région de Palm Beach et les tiendraient à vue d'oeil à tout instant. Des précautions extraordinaires ont été également prises pour protéger le président Kennedy, sa femme et toute sa famille. Vendredi le président a joué au golf avec des amis pendant que des agents secrets le suivaient et le précédait en dissimulant des armes dans leur sac de golf. Hier matin, une armée d'agents secrets ont patrouillé dans le voisinage de l'église catholique Saint-Edward, où les Kennedy ont assisté à la messe pascalle.

Dépêches hors sac...

VIENNE. — La police autrichienne a saisi des cargaisons d'armes que la Bulgarie communiste destinait à l'Afrique du Nord. Les caisses de munitions confisquées à l'aéroport de Vienne étaient adressées à Alger, à Tunis et au Maroc, a précisé la police.

SEUL. — Des policiers sud-coréens, portant des casques d'acier et armés de matraques ont brisé une manifestation antigouvernementale hier à Taegu, un nombre indéterminé de personnes ont été blessées et au moins 43 des 600 étudiants et syndiqués qui ont pris part à l'incident ont été arrêtés. Plus tôt, hier, les policiers ont empêché la tenue d'un ralliement à Séoul mais on n'a rapporté aucun acte de violence.

AVIS DE DECES

ALLARD — A Outremont le 1er avril 1961 à l'âge de 59 ans, est décédé, M. Raymond Allard, époux de Cécile Denis. Les funérailles auront lieu mercredi le 5. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers, No 5650 Chemin Côte des Neiges pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de Dorval, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LESAGE — A Montréal, le 2 avril 1961 à l'âge de 85 ans, est décédée Mlle Colette Lesage, titulaire du "Courrier de Colette" du journal LA PRESSE. Les funérailles auront lieu mercredi le 5. Le convoi funéraire partira des salons J.S. Vallée 3310 ave du Parc à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.



Où M. Blanc a été tué — Des policiers montent la garde devant l'hôtel Beau Rivage, où fut perpétré, le 31 mars, l'assassinat à la bombe de M. Camille Blanc, maire d'Évian-les-Bains. M. Blanc a été tué dans sa chambre dont on aperçoit la fenêtre en bas, à gauche. On attribue l'assassinat à des extrémistes algériens. (PHOTO UPI)

ALGERIE : Malgré les incidents graves

Les négociations avec le FLN retarderaient d'une semaine

PARIS. — La possibilité de pourparlers secrets prochainement entre le gouvernement provisoire algérien et la France a été signalée dans la capitale française au cours de la fin de semaine. Des milieux proches du gouvernement ont fait savoir qu'on espérait pouvoir écarter les difficultés surgies autour des négociations de paix qui devaient débuter vendredi prochain dans la station balnéaire d'Évian, sur les bords du lac Léman.

Dans les milieux officiels, l'on estime que les pourparlers commenceront probablement une semaine plus tard que prévu, soit le 14 avril.

Les difficultés ont surgi vendredi dernier, lorsque le gouvernement provisoire d'Algérie, dont le siège est à Tunis, a fait savoir que les entretiens d'Évian ne pourraient pas avoir lieu si la France persistait dans son intention, avancée antérieurement, de mener des négociations parallèles, et sur un même pied, avec l'organisation rivale et modérée, le mouvement nationaliste algérien (M.N.A.).

Prêts à négocier

A Paris, on était également d'avis que si les difficultés surgies entre le régime des insurgés et la France ne pouvaient pas être apaisées par des inter-

En bref

La Fraternité française

La campagne 1961 de la Fraternité française d'Amérique aura lieu du 15 avril au 15 mai. Organisée par le Conseil de la vie française et la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, cette campagne vise à une plus grande solidarité matérielle et morale entre les groupes français du Canada et des Etats-Unis. Samedi soir prochain, de 5h 45 à 6h, le réseau français de Radio-Canada diffusera, par l'intermédiaire du poste CBAF, de Montréal, un entretien entre MM. Emery LeBlanc, rédacteur en chef de l'Évangéline, et Albin Daigle, secrétaire de la Société nationale des Acadiens; ils parleront sur "L'Acadie et la fraternité française".

Un mémoire en octobre

L'Association des garagistes et détaillants d'essence du Québec, qui devait présenter un mémoire au premier ministre, M. Jean Lesage, au cours de la session actuelle de la Législature provinciale, a décidé de remettre au mois d'octobre prochain sa démarche auprès des autorités. Le recrutement d'un plus grand nombre de membres au profit des sections régionales compte parmi les raisons "impérieuses" invoquées par le président de l'organisme, M. J.-Raoul Ostiguy. L'Association tente d'obtenir la reconnaissance officielle d'une "charte de métier".

Instituteurs trop jeunes

CHICOUTIMI. — La Commission des écoles catholiques de Chicoutimi a pris connaissance dernièrement de plusieurs plaintes formulées par les contribuables au sujet de l'âge de quelques-uns de ses professeurs. Les plaignants soutiennent que certains instituteurs sont beaucoup trop jeunes pour exercer leurs fonctions. Le mémoire a été présenté par M. Leo Favre, l'un des membres de la Ligue des propriétaires de Chicoutimi.

Un périple de 1.200 milles

Un groupe de 33 cultivateurs canadiens du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique s'embarqueront avec leurs épouses, le 14 avril, à bord de l'"Empress of England", pour la première étape d'un voyage d'un mois qui les conduira à travers l'Ecosse et l'Angleterre. Organisée par le service d'immigration et de promotion agricole du Canada, cette tournée spéciale permettra aux cultivateurs canadiens de s'enquérir des méthodes de culture et d'exploitation agricole appliquées au Royaume-Uni et de visiter les fermes qui ont donné tant de noms à sa profession — Hereford, Aberdeen Angus et Yorkshire.

Les Chambres de commerce

La semaine Chambre de commerce se tiendra dans tout le Canada du 16 au 22 avril. Cette semaine fut instituée dans le but de faire mieux connaître, mieux comprendre du public le rôle des Chambres de commerce locales, qui consacrent leurs efforts au bien-être économique et social des villes ou villages où elles ont leur siège.

A CAUSE DE L'ENVOI DE SOLDATS INDIENS

Le Katanga menace de partie en guerre contre les Nations Unies

ELISABETHVILLE. — Le gouvernement de la province sécessionniste du Katanga a menacé de partir en guerre contre les Nations Unies parce que celles-ci ont ordonné l'envoi par avion de soldats indiens au Katanga. Dans une déclaration, le gouvernement katangais révèle qu'environ 600 soldats indiens ont atterri à Kamina, base aérienne de l'ONU au Katanga occidental. Il a lancé l'avertissement que leur arrivée pourrait bien "signifier une déclaration de guerre".

L'ONU a entrepris le transport aérien de 800 soldats gorkhas, samedi, afin d'éviter d'autres engagements dans le nord du Katanga entre les troupes du premier ministre katangais et les Congolais, fidèles à feu M. Patrice Lumumba.

Les militaires katangais ont bloqué les pistes d'atterrissage à l'aéroport d'Elisabethville, samedi soir, et ont posté des armes automatiques aux endroits stratégiques lorsque la rumeur a couru que le contingent indien devait atterrir à l'aube dans la capitale.

Les militaires suédois, qui constituent la majorité de la force de l'ONU à Elisabethville, ont vu leur congé de Pâques annulé.

Le gouvernement katangais a interprété cette décision de l'ONU comme une tentative de libérer de saboter l'entente conclue entre les leaders congolais lors de leur récente conférence à Tananarive, dans la République malgache.

"Les accords militaires conclus entre les membres de la confédération des Etats du Congo prévoient que les signataires feront front commun advenant que l'ONU pose un geste unilatéral contre l'un ou l'autre d'entre eux".

La décision soudaine de renforcer le contingent de l'ONU au Katanga a été prise après la capture, par les forces de M. Tshombe, de la ville minière de Manono, à 350 milles au nord d'Elisabethville. Quand les partisans de M. Lumumba s'étaient emparés de la ville en janvier dernier, ils l'avaient proclamée capitale d'un "Etat Lualaba".

Un porte-parole du gouvernement katangais a déclaré hier que les forces lumumbistes chassées de Manono avaient tenté de franchir la rivière Lualaba en traversant, à Kasiba, à 40 milles de distance. L'aviation katangaise a, cependant, avarié et coulé le traversier.

On a dit à Paris que de Gaulle et son gouvernement ont toujours soutenu que l'avenir de l'Algérie devait être discuté avec toutes les factions de l'opinion publique algérienne. Néanmoins, on a toujours reconnu que c'était avec le gouvernement provisoire algérien que devaient se tenir les principales négociations de paix.

Pendant ce temps le gouvernement français a décoré à titre posthume, le maire d'Évian, M. Camille Blanc, assassiné à la bombe dans la matinée de vendredi, par des terroristes d'extrême droite. La police interroge en ce moment des nationalistes connus pour leur opposition à des pourparlers de paix avec les insurgés algériens.

APPRENEZ A ECRIRE !

Cours par correspondance

CONTE - ROMAN JOURNALISME

Chez vous, durant vos loisirs, apprenez la technique complète de l'ART D'ECRIRE. Spécialisations: CONTE-NOUVELLE-technique du ROMAN, du THEATRE-JOURNALISME. Elevés dirigés, conseillés et corrigés par écrivains et journalistes de métier.

Durée: Art d'écrire: 4 mois - Spécialisations: 6 mois, \$12.00-14.00 par mois.

Pour renseignements et prospectus gratuits, écrire à:

CENTRE CULTUREL CANADIEN

7835, rue Mountain Sight, Montréal, 9 — P. Q.

J'ai gagé, et j'ai gagné!

Quelqu'un m'avait dit: "Ici, nous payons pour nous améliorer, nous gagnons que nous pouvons gagner plus".

Cette année, j'ai gagé et j'ai gagné. J'ai suivi le cours de perfectionnement de l'Institut de personnalité. J'y ai appris à agrandir mon horizon, à découvrir de nouveaux intérêts, à sortir de l'ornière de la pensée, à stimuler mon esprit au contact des idées et des expériences des autres, à saisir les occasions et les opportunités que l'avenir réserve à ceux qui savent prévoir.

J'en ai retiré une nouvelle maîtrise, un nouveau calme et une nouvelle confiance qui me permettent d'exprimer mon opinion avec plus de persuasion.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que le cours de l'Institut de Personnalité s'adresse seulement aux gens intéressés ou timides, vous vous trompez. Il aide aussi toute personne, homme ou femme, de 18 à 35 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation.

C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison.

C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 3,000 gradués distincts.

N'attendez pas à l'an prochain. Progrès plus vite, tout de suite! Prenez seulement une soirée de votre vie et venez assister à une démonstration gratuite, sans aucune obligation, lundi soir le 3 avril ou mardi soir le 4 avril à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222, entrez par 1,800 rue Harri et prenez l'ascenseur. L'Institut de Personnalité vous aidera à progresser plus vite, toute de suite!

Le Grillon

"Le Rendez-vous des Gourmets"

SPECIALITES

STRAK - SHALICK - SHISKEBAN
BOEUF ROUGI-GIGON -
CREVETTES GEANTES
ESCARGOT DE BOURGOGNE -
HUITRES FRITES

DINERS D'AFFAIRES \$1.25

STATIONNEMENT A L'ARRIERE

1970 EST STE-CATHERINE - LA. 7-1612

AMBiance SELECTE

SERVICE IMPECCABLE

SERVICE GRATUIT DE DECORATEUR

- Bureaux d'exécutifs
- Edifices publics
- Salles de conférence, etc.

Aux futurs mariés...

Soyez avisés, fiez-vous à un décorateur d'une maison réputée afin de donner à votre home le charme et le bon goût qui reflèteront votre personnalité

Estimés gratuits

André Saint-Amour

Gilbert Godbout

STUDIO DE DECORATION INTERIEURE

GILBERT GODBOUT, décorateur

6575 RUE SAINT-DENIS — CR. 4-8341

"A votre service depuis plus d'un demi-siècle"

Les lois permettent...

(Suite de la page 2)

Elle ajoute à l'article 4, que "tout employeur est tenu de reconnaître comme représentant collectif des salariés à son emploi les représentants d'une association groupant la majorité absolue des salariés et de négocier de bonne foi, avec eux, une convention collective de travail".

Pour être reconnue, une association doit s'adresser à la Commission des relations ouvrières qui détermine, après enquête, si l'association groupe la majorité absolue.

Les services publics

C'est en analysant la "loi des différends entre les services publics et leurs salariés" (SRQ 1941, chap. 169), que l'on trouve l'allusion la plus directe aux fonctionnaires provinciaux. La loi dit tout d'abord à l'article 2 que "les services publics désignent: 1) les corporations municipales et scolaires; 2) les institutions d'assistance publique; 3) les asiles d'aliénés; 4) les entreprises de transmission de messages téléphoniques ou télégraphiques, de transport, de chemins de fer, tramway ou navigation, de production, de transmission ou de distribution de gaz, d'eau ou d'électricité; 5) les services du gouvernement de la province, mais à l'égard seulement des fonctionnaires et ouvriers visés par la loi du service civil (chap. 11).

Ces fonctionnaires ainsi visés sont les suivants: les fonctionnaires, officiers, commis et messagers employés au siège du gouvernement dans les départements ou à l'extérieur dans la province, les membres de la Sûreté provinciale ainsi que les fonctionnaires des différentes commissions; Commissions des relations ouvrières, des accidents de travail, du crédit agricole, des services publics, des liquors, des pensions de vieillesse, les fonctionnaires et employés des écoles de l'enseignement spécialisé, etc.

L'article 6 de la loi

Le Conseil général des fonctionnaires de la province, dont le président est M. Léopold Fontaine, ingénieur, a invoqué, le 25 mars, l'article 6 de cette loi pour dire que les fonctionnaires des finances n'avaient pas le droit de se grouper en syndicat.

Que précise cet article?

"Aucune personne faisant partie de l'une ou l'autre des catégories suivantes, savoir: 1) les constables à l'emploi de corporations municipales en cette province; 2) les membres de la Sûreté provinciale et de la police des liquors; 3) les autres fonctionnaires de la province au sens de la loi du service civil (chap. 11) ne doit demeurer ou devenir membre d'une association qui n'est pas formée exclusivement de personnes de la même catégorie ou qui est affiliée à une autre association ou organisation".

Cela signifie que s'ils veulent se grouper en syndicat, les fonctionnaires provinciaux, les policiers provinciaux, doivent former des associations ou syndicats groupant exclusivement des fonctionnaires provinciaux ou des policiers provinciaux. Ils n'ont pas le droit de s'affilier à une centrale syndicale.

Mais rien n'empêche les policiers provinciaux, les fonctionnaires, les professeurs de l'enseignement spécialisé de se grouper dans des syndicats autonomes, à l'heure actuelle. Rien n'empêche ces groupements de négocier des conventions collectives de travail et rien ne semble empêcher non plus, d'exiger un certificat de reconnaissance syndicale de la Commission des relations ouvrières.

Serviteurs publics

S'adressant l'an dernier à un groupement comprenant des employeurs, des fonctionnaires fédéraux, des syndiqués, au palais Montcalm, à Québec, M. Emile Gosselin, professeur à l'Université Laval, défendait le droit des fonctionnaires de choisir leur syndicat et de négocier des conventions collectives de travail.

"Les craintes que l'on entretient à l'égard du syndicalisme parmi les fonctionnaires naissent du conflit entre le gouvernement comme employeur, et les fonctionnaires au sujet de la conception de l'autorité".

"Le titre de 'serviteurs publics' dont on coiffe les fonctionnaires, dit-il, est la conséquence d'une conception qui veut que le gouvernement soit le maître et que les fonctionnaires civils ou militaires indistinctement, ne soient que de simples serviteurs.

Autrement dit, le souverain ne peut se lier à son serviteur. Mais les réalités sociales et juridiques d'aujourd'hui s'opposent à cette conception ancienne de l'autorité et des relations entre l'Etat et ses employés.

C'est qu'aujourd'hui, l'armée bureaucratique se compose dans une très large mesure de fonctionnaires qui, rien, ni dans leur travail, ni dans leur traitement, ni dans leur vie sociale, ne distingue de leurs collègues dans les entreprises privées. Ou se trouve la distinction entre les comptables, les dactylographes, les archivistes, le personnel d'entretien de la province de Québec et ceux des mêmes catégories à l'hôtel de ville de Montréal?

"Les employés des services publics, dit M. Gosselin (éducation-enseignement spécialisé — bien-être, utilités publiques — Hydro-Québec) exercent des fonctions non seulement exactement semblables à celles du secteur privé, mais leur propre employeur fait la plupart du temps concurrence aux entreprises privées".

Quant aux tâches administratives de l'Etat, elles sont la plupart du temps exactement semblables à celles du secteur privé.

D'après M. Gosselin, le principe limitatif au droit d'association et de négociation ne se trouve pas dans le fait de travailler pour l'Etat ou l'entreprise privée, mais bien dans la relation entre telle activité publique ou privée et la vie même de la Nation".

Pour déterminer ce qui est vital pour la nation, le conférencier est d'avis qu'il faut aborder chaque cas à la lumière des réalités au lieu de poser des règles absolues qui risqueraient de priver des personnes de leurs droits essentiels.

A Sudbury, où Inco exploite plusieurs mines depuis 75 ans, qu'avec une production annuelle de 310.000.000 de livres de nickel par année, l'on trouve la plus grande source d'approvisionnement de ce métal. Dans une région de trente milles de Sudbury, Inco possède six mines. Toutefois seule l'installation de Thompson est entièrement intégrée. Dans la région de Sudbury il y a trois moulins de traitement du minerai et deux fondrières: à Copper Cliff et à Coniston, mais, le nickel est raffiné à Port Colborne, dans la région du Niagara. Les cuves électrolytiques y couvrent une superficie de douze acres.

Il y a cependant une raffinerie de cuivre à Copper Cliff et une usine de traitement du minerai de fer de haute teneur, près de Copper Cliff, également.

A Thompson

Le moulin de Thompson traite 5.000 tonnes de minerai par jour. De gigantesques pilons le broient, puis il est moulu à la grosseur désirée; il y a ensuite des procédés de séparation magnétique et par flottation, alors que les sulfures de nickel sont entraînés à la surface par des bulles formées d'huile de pin, tout comme les sels de bain en proviennent. Après séchage, les minerais de sulfure de nickel atteignent la fonderie, en passant d'abord par un four "rotatoire". Un arc électrique qu'un fort courant provoque entre des électrodes de carbone produit une matrice de sulfure de nickel fondu.

L'électrolyse directe du métal en fusion s'effectue ensuite dans un convertisseur Bessemer avec injection d'oxygène.

Le sulfure de nickel est coulé sous forme de plaques ou d'anodes de quelque trois pouces d'épaisseur et d'une surface d'environ 14 pieds carrés. Ces plaques sont dissoutes par électrolyse dans un bain cathodique pour libérer le nickel pur.

Orateurs: M. Marcel Chaput: "Le Canada français à l'heure de la décision". M. Pierre Bourgault: "Indépendance et humanisme".

ENTREE LIBRE

Ville minière planifiée...

(Suite de la page 14)

habite encore et où sa famille faisait souche à l'époque où M. Macdonald était à Montréal. Il expliquait qu'il a vu croître les installations de Sudbury qui datent déjà de 75 ans; il admettait modestement la part prépondérante qu'il a prise depuis 1906 aux progrès de Inco, en soulignant qu'il s'est toujours efforcé de choisir des collaborateurs plus habiles et brillants. Cet homme de science distingué a eu une carrière débordante d'activité. On lui confiait en 1906, à titre de métallurgiste, la direction d'un laboratoire de recherche où il a d'abord étudié les propriétés du nouvel alliage nickel-cuivre que tous les usagers industriels connaissent maintenant par la marque de commerce Monel. Avant de passer au service de Inco, M. Thompson enseignait la métallurgie à l'école des mines de l'Université Columbia.

Parmi les souvenirs qu'il a remémorés en notre présence, soulignons celui de la vente au comptoir des titres de nickel, à New-York, à une époque où ils subissaient de grandes fluctuations et où leur valeur pouvait paraître disproportionnée aux actifs moins importants qu'ils ne le sont devenus.

EXPLORATIONS

INCO poursuit sans cesse dans le monde entier une vaste activité d'explorations; l'usage des instruments électromagnétiques de prospection, surtout le magnétomètre, a d'abord été popularisé par INCO qui a consacré \$55.000.000 à l'exploration de 1951 à 1960. Les travaux préliminaires qui ont permis la découverte du gisement de Thompson ont coûté plus de \$10.000.000 et quelque dix ans d'efforts.

LE NICKEL

Le Canada est devenu le plus grand producteur de nickel au monde, mais il ne l'est pas en tant qu'employeur comme tel. Il est en fait, dans la composition de plus de 3.000 alliages et dont le principal usage est la fabrication de l'acier inoxydable; il absorbe 33 p.c. du nickel qui atteint les marchés. La production en 1960, dans le monde, a été de 1.200.000 tonnes, dont le Canada a produit 600.000.000 de livres.

Le nickel doit son nom à la mythologie populaire scandinave. Les mineurs suédois étaient fort embarrassés par ce métal qui nuisait à la fonte des minerais de fer existants. En fait, ont donné le nom d'un mauvais génie légendaire des mines.

D'un blanc grisâtre, brillant, dur, ce métal est malléable, ductile et magnétique; son point de fusion est voisin de celui du fer; il est inaltérable à l'air à la température ordinaire.

Le nickel se rencontre le plus souvent à l'état de sulfure, dans le minerai de cuivre. Le minerai de nickel donne lieu à la récupération de cuivre, de cobalt, métal qui accompagne presque toujours le nickel et de nombreux métaux précieux: platine, palladium, etc. En fait, quatre éléments sont isolés au cours du raffinage du nickel.

Inco a produit 2.765.000.000 livres de nickel, de 1951 à 1960, ainsi que 2.530.000.000 livres de cuivre; 3.240.000 onces de Troyes de platine; plus de 400.000 onces d'or; quelque 12.250.000 onces d'argent. Le minerai de fer provenant des mines de Inco atteindra 900.000 tonnes par année. En dix ans, les profits de Inco se chiffraient au total à \$720.000.000 ou \$24.26 par action; plus de 29.000.000 actions ordinaires ont été vendues à quelque 65.000 actionnaires qui ont retiré \$442.000.000 en dividendes ces dernières dix années.

Pendant la même période, Inco consacrait \$375.000.000 à un vaste programme de recherche au Canada, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Inco a plus de 30.000 personnes à son service dans 14 pays, dont plus de 20.000 au Canada et 5.000 au Royaume-Uni.

A Sudbury

C'est encore à Sudbury où Inco exploite plusieurs mines depuis 75 ans, qu'avec une production annuelle de 310.000.000 de livres de nickel par année, l'on trouve la plus grande source d'approvisionnement de ce métal. Dans une région de trente milles de Sudbury, Inco possède six mines. Toutefois seule l'installation de Thompson est entièrement intégrée. Dans la région de Sudbury il y a trois moulins de traitement du minerai et deux fondrières: à Copper Cliff et à Coniston, mais, le nickel est raffiné à Port Colborne, dans la région du Niagara. Les cuves électrolytiques y couvrent une superficie de douze acres.

Il y a cependant une raffinerie de cuivre à Copper Cliff et une usine de traitement du minerai de fer de haute teneur, près de Copper Cliff, également.

A Thompson

Le moulin de Thompson traite 5.000 tonnes de minerai par jour. De gigantesques pilons le broient, puis il est moulu à la grosseur désirée; il y a ensuite des procédés de séparation magnétique et par flottation, alors que les sulfures de nickel sont entraînés à la surface par des bulles formées d'huile de pin, tout comme les sels de bain en proviennent. Après séchage, les minerais de sulfure de nickel atteignent la fonderie, en passant d'abord par un four "rotatoire". Un arc électrique qu'un fort courant provoque entre des électrodes de carbone produit une matrice de sulfure de nickel fondu.

L'électrolyse directe du métal en fusion s'effectue ensuite dans un convertisseur Bessemer avec injection d'oxygène.

Le sulfure de nickel est coulé sous forme de plaques ou d'anodes de quelque trois pouces d'épaisseur et d'une surface d'environ 14 pieds carrés. Ces plaques sont dissoutes par électrolyse dans un bain cathodique pour libérer le nickel pur.

Orateurs: M. Marcel Chaput: "Le Canada français à l'heure de la décision". M. Pierre Bourgault: "Indépendance et humanisme".

ENTREE LIBRE

Nouvel espoir de trêve...

(Suite de la première page)

L'Inde, le Canada et la Pologne forment cette commission. La déclaration sur le Laos n'a pas été sans rappeler l'avertissement servi par la Chine rouge à l'automne de 1950, un mois avant que Pékin n'entre dans la guerre coréenne. Dans cet avertissement, la Chine faisait part de sa décision d'intervenir si les troupes des Nations Unies s'approchaient de la rivière Yalou.

Les journalistes n'ont même pas eu la chance de questionner M. Chen Yi au sujet des dernières propositions de Moscou sur le Laos. Répondant, samedi, à la proposition britannique relative à un cessez-le-feu immédiat au Laos, l'Union soviétique a renoncé sur le Laos, groupant 14 nations, et a accepté de se joindre à la Grande-Bretagne pour réclamer un cessez-le-feu.

Optimisme de Kennedy

PALM BEACH — Le président Kennedy a déclaré samedi que la réponse de la Russie au projet britannique pour ramener la paix au Laos "permet d'espérer que des négociations peuvent aboutir à l'établissement d'un Laos neutre et indépendant".

Cependant, le président a laissé entendre que la réponse soviétique renfermait certaines observations "auxquelles nous ne pouvons souscrire". Le président n'a pas précisé sa pensée.

"La réponse soviétique, a dit M. Kennedy, paraît être une étape utile vers le règlement pacifique d'une situation pouvant devenir extrêmement dangereuse".

Après avoir, le président avait étudié le contenu de la réponse soviétique en compagnie du secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk. "Ce qui presse le plus, a dit M. Kennedy, c'est de mettre fin aux hostilités le plus tôt possible au Laos".

"Nous croyons que cela est possible si tous les gouvernements intéressés, y compris l'Union soviétique, utilisent leur influence pour y parvenir".

M. Kennedy, qui a déjà discuté la question laotienne avec M. Macmillan, dimanche dernier, à Key West, pour obtenir un rapport des réactions britanniques à la réponse soviétique, lors d'un conseil de guerre avec le premier ministre de Grande-Bretagne, à Washington, mercredi.

Après ces entretiens, la Grande-Bretagne devra répondre à la note que le Laos a adressée à la Russie. Lord Home, secrétaire britannique aux affaires étrangères, doit arriver à Washington aujourd'hui et, demain, il s'entretiendra avec M. Rusk.

Dans l'entretemps, à Londres, le premier ministre de la Malaisie, le prince Tenzu Abdul Rahman, a dit que la situation demeure extrêmement grave au Laos.

Autre centre, le Dr Hori

La figure centrale de cette enquête est évidemment la personne du Dr Hori. C'est le seul qui ait été accusé formellement par le Dr Devoir de plusieurs irrégularités. C'est lui qui s'est enrichi en achetant terrains et immeubles pour son propre compte pour les revendre à très gros profits à la corporation dont il était le président. C'est encore lui qui a monté la compagnie Insect Corporation, qui vend à l'hôpital appareils et instruments chirurgicaux ainsi que des médicaments et autres produits nécessaires à l'hôpital.

C'est sa position à l'intérieur de l'hôpital qui est jugée inacceptable parce qu'en qualité de président du conseil d'administration (qui est même d'ailleurs à sa guise) et de directeur général de l'hôpital, il est celui-là même qui doit être appelé à servir le bureau médical ou un de ses comités signifiant des actes médicaux insatisfaisants.

Un mot d'éloge fait merveille

Savez-vous comment faire un véritable compliment ou on ne peut déceler la moindre flatterie? Comment, par un mot d'éloge, donner à vos enfants plus de confiance en eux-mêmes? SELECTION du Reader's Digest d'avril vous révèle les secrets d'un art qui pourrait agrandir le cercle de vos amis et vous apporter autant de bonheur que vous en produirez par vos compliments. Achetez votre Sélection d'avril dès aujourd'hui!

Texte du message...

(Suite de la première page)

Chers Filis: Le rappel de ces impressions encore vives de la semaine sainte nous rend plus confiants dans le mystère de notre frère divin, le vœu de Dieu du Christ, Verbe de Dieu, fait homme pour nous les hommes et pour notre salut. Il démeure le point de mire de la méchanceté humaine, signe de contradiction depuis tant de siècles, repris et rejeté, et cependant toujours glorieux et toujours vainqueur.

La trêve sainte parfois d'aujourd'hui nous rappelle l'espérance que nous représentons les positions... terribles d'un grand nombre de membres de la famille humaine, qui sont nos frères selon la nature, mais à qui, même en étant indulgents, s'applique de façon précise le dernier jugement et la dernière prière de Jésus mourant: "Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font".

Leurs cris désordonnés remplissent les villes et les campagnes, leurs inquiétudes menaçantes troublent et peinent ceux qui aiment la liberté, la justice, la vie, l'abandon respectueux, bienfaisant et tranquille. Ce sont les voix qui firent le malheur des rues de Son: "Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous. A mort, crucifiez-le".

Mais vous, chers Filis, vous nous comprenez. Votre présence et votre participation si importante à la trêve sainte et à la célébration de Pâques temporelle nous ont fait sentir la responsabilité et la sollicitude du troupeau dont le Christ lui a confié le salut — le Christ, divin Pasteur des âmes rachetées par son sang.

Depuis la première pâque chrétienne, près de deux mille ans d'histoire se sont écoulés. Combien de peuples disparus, combien de changements, combien de larmes, combien de sang.

Peu de jours avant la Pâque, Jésus dit à ses disciples: "Voici que s'approche des événements douloureux me concernant. Le Fils de l'homme sera livré, tourmenté, en ridicule, frappé, mis à mort, mais après trois jours il ressuscitera".

Et il advint ainsi: il est ressuscité exactement le troisième jour. Durant les dernières heures de son séjour ici-bas il fit les dernières prédictions au sujet de son Eglise: tribulations, oppositions et mêmes batailles plus sanglantes.

Jésus cependant poursuivait: "Mais moi, j'ai vaincu le monde, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles".

Les siècles continuent leur histoire. Et c'est une chose certaine que leur consommation représentera la gloire éternelle du Christ Fils de Dieu et de tous ceux qui eurent confiance en lui. "Mort, crois-tu cela? Je suis la résurrection et la vie".

Le crois-tu?

Chers Filis, la foi d'une humble femme a été jugée digne de représenter la foi de toute l'humanité dans le Christ sauveur.

Continuons à faire honneur aux gloires et aux triomphes du Christ.

Pékin réagit

DIJAKARTA, Indonésie — Le ministre des affaires étrangères de la Chine communiste, M. Chen Yi, a laissé entendre samedi que si l'Organisation du traité de l'Asie du sud-est envoie des troupes au Laos, la Chine fera de même.

Le ministre chinois, qui est aussi l'un des principaux chefs militaires, a donné une conférence de presse avant de mettre un

Hôpital Jean-Talon...

(Suite de la première page)

Au début, on croyait qu'il s'agit d'un acte de désobéissance médicale et chirurgicale, tant au plan des structures internes et de leur fonctionnement, qu'au plan de la qualité des soins, mais Le Devoir ayant par la suite découvert le tirage qu'il a présidé à la montée en flèche de l'hôpital et ayant déclaré qu'il se produisait de nombreuses irrégularités du côté des fournisseurs, il était normal qu'on décide d'élargir l'enquête.

Suivant des informations sérieuses et de plus en plus nombreuses, la commission n'a pas fini de découvrir des choses nouvelles et très sensationnelles les unes que les autres.

La commission a le pouvoir d'assigner tout témoin qu'elle jugera utile pour la connaissance de certains faits, et les témoins peuvent, s'ils le réclament, jouir de l'immunité judiciaire. La commission possède donc de très puissants moyens pour mettre à jour certains aspects restés obscurs, au sujet desquels on ne peut pour l'instant que poser des questions.

Un de ces aspects sera certainement le rôle des politiciens dans la fondation et les constructions successives de l'hôpital. Qu'on retire des faveurs et des démarches dont ils ont fait bénéficier quelques individus sous le couvert de l'institution pour laquelle ils faisaient croire au public qu'ils se dévouaient généreusement?

Un autre aspect, probablement celui au sujet duquel on parle le plus longtemps pour peu qu'on recueille une preuve solide, est l'aspect chirurgical. Ce qu'on entend est à faire dresser les cheveux sur la tête. Mais cela explique complètement pourquoi il était utile pour quelques-uns qu'une situation anormale soit maintenue dans l'hôpital. Tout cela n'est pas impossible dans un hôpital où les structures de contrôle auraient fonctionné normalement.

Pour le reste, les preuves apportées par Le Devoir ont déjà permis à plusieurs de se former une opinion. La commission ajoutera à cela tout le poids de son caractère officiel et de son absolue impartialité. Sans parler de tous les détails encore inconnus qui feront prendre vie aux informations squelettiques, bien que fondamentales, fournies par le journal.

Autre centre, le Dr Hori

La figure centrale de cette enquête est évidemment la personne du Dr Hori. C'est le seul qui ait été accusé formellement par le Dr Devoir de plusieurs irrégularités. C'est lui qui s'est enrichi en achetant terrains et immeubles pour son propre compte pour les revendre à très gros profits à la corporation dont il était le président. C'est encore lui qui a monté la compagnie Insect Corporation, qui vend à l'hôpital appareils et instruments chirurgicaux ainsi que des médicaments et autres produits nécessaires à l'hôpital.

C'est sa position à l'intérieur de l'hôpital qui est jugée inacceptable parce qu'en qualité de président du conseil d'administration (qui est même d'ailleurs à sa guise) et de directeur général de l'hôpital, il est celui-là même qui doit être appelé à servir le bureau médical ou un de ses comités signifiant des actes médicaux insatisfaisants.

Un mot d'éloge fait merveille

Savez-vous comment faire un véritable compliment ou on ne peut déceler la moindre flatterie? Comment, par un mot d'éloge, donner à vos enfants plus de confiance en eux-mêmes? SELECTION du Reader's Digest d'avril vous révèle les secrets d'un art qui pourrait agrandir le cercle de vos amis et vous apporter autant de bonheur que vous en produirez par vos compliments. Achetez votre Sélection d'avril dès aujourd'hui!

Texte du message...

(Suite de la première page)

Chers Filis: Le rappel de ces impressions encore vives de la semaine sainte nous rend plus confiants dans le mystère de notre frère divin, le vœu de Dieu du Christ, Verbe de Dieu, fait homme pour nous les hommes et pour notre salut. Il démeure le point de mire de la méchanceté humaine, signe de contradiction depuis tant de siècles, repris et rejeté, et cependant toujours glorieux et toujours vainqueur.

La trêve sainte parfois d'aujourd'hui nous rappelle l'espérance que nous représentons les positions... terribles d'un grand nombre de membres de la famille humaine, qui sont nos frères selon la nature, mais à qui, même en étant indulgents, s'applique de façon précise le dernier jugement et la dernière prière de Jésus mourant: "Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font".

Leurs cris désordonnés remplissent les villes et les campagnes, leurs inquiétudes menaçantes troublent et peinent ceux qui aiment la liberté, la justice, la vie, l'abandon respectueux, bienfaisant et tranquille. Ce sont les voix qui firent le malheur des rues de Son: "Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous. A mort, crucifiez-le".

Mais vous, chers Filis, vous nous comprenez. Votre présence et votre participation si importante à la trêve sainte et à la célébration de Pâques temporelle nous ont fait sentir la responsabilité et la sollicitude du troupeau dont le Christ lui a confié le salut — le Christ, divin Pasteur des âmes rachetées par son sang.

Depuis la première pâque chrétienne, près de deux mille ans d'histoire se sont écoulés. Combien de peuples disparus, combien de changements, combien de larmes, combien de sang.

Peu de jours avant la Pâque, Jésus dit à ses disciples: "Voici que s'approche des événements douloureux me concernant. Le Fils de l'homme sera livré, tourmenté, en ridicule, frappé, mis à mort, mais après trois jours il ressuscitera".

Et il advint ainsi: il est ressuscité exactement le troisième jour. Durant les dernières heures de son séjour ici-bas il fit les dernières prédictions au sujet de son Eglise: tribulations, oppositions et mêmes batailles plus sanglantes.

Jésus cependant poursuivait: "Mais moi, j'ai vaincu le monde, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles".

Les siècles continuent leur histoire. Et c'est une chose certaine que leur consommation représentera la gloire éternelle du Christ Fils de Dieu et de tous ceux qui eurent confiance en lui. "Mort, crois-tu cela? Je suis la résurrection et la vie".

Le crois-tu?

Chers Filis, la foi d'une humble femme a été jugée digne de représenter la foi de toute l'humanité dans le Christ sauveur.

Continuons à faire honneur aux gloires et aux triomphes du Christ.

Pékin réagit

DIJAKARTA, Indonésie — Le ministre des affaires étrangères de la Chine communiste, M. Chen Yi, a laissé entendre samedi que si l'Organisation du traité de l'Asie du sud-est envoie des troupes au Laos, la Chine fera de même.

Le ministre chinois, qui est aussi l'un des principaux chefs militaires, a donné une conférence de presse avant de mettre un

INGENIEURS-CONSEILS

BEAUCHEMIN - BEATON - LAPOINTE
INGENIEURS
CONSEILS
RE. 3-8268
6655 CHEMIN COTE-DES-NEIGES - MONTREAL 26, QUE.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde
MONTREAL

L'indice des paiements de dividendes par nos compagnies, à la hausse

POTINS FINANCIERS

Wall Street et les Bourses Canadienne, de Montréal et de Toronto reprendront leurs activités, aujourd'hui, après 3 jours francs de congé à l'occasion du Vendredi-Saint.

S'il faut en croire certains courtiers américains, la récente hésitation de la Bourse de N.Y. serait plutôt attribuable aux incertitudes internationales et économiques qu'à un désir véritable des détenteurs de valeurs de les liquider.

Une autre opinion veut qu'en dépit des avances nombreuses accusées par maints titres à Wall Street, il y en aurait encore plusieurs qui seraient susceptibles d'avancer. L'importance d'un choix judicieux saute donc aux yeux.

5,450,000 actions industrielles changeront de mains sur la Bourse de Montréal au cours du mois qui vient de se terminer, contre 2,161,000 en mars 1960, soit donc le chiffre le plus élevé depuis 1929. Comme nos industriels ont beaucoup moins monté que ceux de la Bourse de N.Y. depuis le début de l'année, leurs perspectives sembleraient intéressantes, tout en ne perdant pas de vue que la reprise économique attendue ne s'accomplirait pas vouloir être aussi accentuée, ici qu'aux E.-U.

C'est cette après-midi que Robert Mitchell & Co rendra public son bilan.

Au dire du président de Western Plywood Co., "le premier semestre sera quelque peu défavorable, mais tout indique que les conditions seront meilleures au cours des derniers 6 mois de cette année".

Selon la SEC, les actions de 20 entreprises canadiennes sont actuellement distribuées aux E.-U. illégalement. Comme on sait, il faut la permission de la Securities and Exchange Commission (SEC) pour pouvoir distribuer des actions outre-frontière.

On estime les livraisons de pétrole par Trans Mountain Oil Pipe Line durant le 1er trimestre à 128,000 barils par jour.

Le bureau de conservation du pétrole en Alberta a fixé à 426,376 barils par jour le taux de production de pétrole albertain en avril 1961, soit 15,2 pour cent de plus que le total fixe du mois dernier et soit 27 pour cent de plus que le total, établi en mars 1960. Cet accroissement constitue un facteur favorable pour nos compagnies productrices de pétrole dans l'ouest canadien.

Eldorado Mining and Smelting Co. a eu un revenu net de \$2,474,259 en 1960, au regard de \$4,134,401 en 1959.

C'est demain matin que La Sauvegarde, compagnie d'assurance sur la vie, rendra public son rapport annuel couvrant ses activités en 1960.

Amalgamated Rare Earth Mines cherche à obtenir la permission de poursuivre Eldorado Mining, une compagnie de la Couronne, pour \$8,500,000 de dommages. Combien d'autres compagnies d'uranium n'ont-elles pas subi des dommages à la suite du secret gardé par Ottawa au sujet des contrats avec l'Angleterre?

Dominion Magnesium Ltd. a eu un revenu net de \$77,006 en 1960, contre une perte de \$589,591 en 1959. Il y a donc eu amélioration marquée.

Les recettes nettes de Levy Industries Ltd. ont augmenté de 23 pour cent l'an dernier, au regard de celles en 1959.

Western Copper Mills Ltd. a accusé une perte d'exploitation de \$692,676 en 1960, comparativement à une perte de \$870,910 antérieurement.

Au dire du président **Toronto Silver Mines**, l'actif liquide de l'entreprise excède ses engagements par \$1,215,789, soit un chiffre excédant celui de l'année précédente.

Bicroft Uranium Mines

Bicroft Uranium Mines Ltd. a fait un revenu net de \$1,290,542 en 1960, au regard de \$1,354,957 en 1959. La production a rapporté \$8,117,007, soit \$17,691 de moins que l'année précédente.

Simpsons verse plus d'un million

Au fonds de ses employés

Simpsons et Simpsons-Sears versent \$1,123,059 au fonds de participation aux bénéfices des employés pour 1960.

En 1960, Simpsons Limited et Simpsons-Sears Limited ont versé plus d'un million au fonds d'épargne et de participation aux bénéfices de leurs employés. Cette contribution représente 5 p.c. du bénéfice des deux compagnies avant déduction des impôts.

Au cours de l'année, les employés ont versé \$2,219,143. Le fonds a gagné \$745,742 sur ces placements et le total du fonds de son portefeuille a augmenté de \$579,807. Dans l'ensemble, la valeur globale du fonds était \$2,819,301 de plus que celle d'un an plus tôt. A la fin de l'exercice, l'actif global revenant aux 15,065 employés membres était de \$18,742,092. Au cours des huit dernières années, la valeur du Fonds a augmenté de \$12,185,735.

Les membres du Fonds détiennent 8,17 p.c. des actions de Simpsons Limited, pour une valeur de \$5,947,086, et 92,750 actions de Simpsons-Sears Limited pour une valeur de \$1,409,230.

96 pour cent des employés qui y ont droit participent à ce fonds. Ils déposent 5 pour cent de leurs salaires, avec un maximum de \$200 par an.

Russell Industries gagna un peu moins

\$0.56 cts l'action en 1960 vs \$0.73 cts en 1959

Pour l'exercice de l'exercice 1960, le bénéfice net consolidé de Russell Industries Limited et ses filiales, à l'exclusion de celui réalisé sur la vente d'une partie de son actif fixe et de certains investissements, était de \$429,651, soit l'équivalent de 56c par action, contre \$557,448, ou 73c, en 1959. Son fonds de roulement a diminué de \$12,245,599 en 1959 à \$11,759,219 et ses fonds consolidés de \$3,428,571 à \$3,107,571.

Hudson Bay Oil & Gas Co. Ltd.

Le revenu net de Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited est élevé à \$1,004,000 ou l'équivalent de 6 cents l'action en 1960, comparativement à \$2,821,000 ou 16 cents l'action en 1959. Le revenu brut d'exploitation a augmenté de \$1,047,000 au total de \$22,021,000. La baisse du revenu net est due surtout aux dépenses d'exploration effectuées dans les Territoires du Nord-Ouest. Des crédits spéciaux se rapportant à la vente de propriétés ont totalisé \$265,000 contre \$943,000 en 1959. Le fonds de roulement a diminué de \$13,293,000 à \$7,797,000. Les dépenses de capital s'élèveront à plus de \$20 millions cette année, en comparaison de \$17,3 millions l'an dernier.

Sapphire Petroleum modifie son capital

Les actionnaires de Sapphire Petroleum Ltd. ont approuvé une proposition à l'effet de doubler le capital autorisé de la compagnie pour le porter à 20,000,000 actions ordinaires. Ils ont aussi accepté une offre de 2,000 actions ordinaires pour chaque tranche de \$1,000 de dettes de la compagnie. Le 30 novembre dernier, il y avait en circulation 653,800 de dettes à 5 p.c. échéant le 1er juillet 1962 et \$2,405,000 de dettes à 5 p.c. échéant le 15 décembre 1963. L'offre expirera le 26 mai.

Calgary & Edmonton Corp. Ltd. gagna moins

Par suite d'une nouvelle réduction du revenu provenant des baux et options portant sur des droits miniers, le revenu net de Calgary & Edmonton Corp. Ltd. a diminué de 13 p. 100 en 1960, s'établissant à \$991,018 ou l'équivalent de 41 cents l'action, au regard de \$1,142,296 ou 47 cents l'action en 1959. Le revenu d'exploitation a baissé de \$245,000 au chiffre de \$3,012,301. Le fonds de roulement a diminué de \$2,434,549 à \$2,157,276. Le surplus accumulé s'établissait à \$9,005,424 au 31 décembre 1960.

Nommé gérant des ventes de Glidden Ltd.

La nomination de M. Clément Sola au poste de gérant des ventes aux marchands, division du Québec, de la compagnie Glidden Ltd. est annoncée par M. R. J. Charlebois, gérant de la division du Québec. Le territoire desservi par cette division s'étend à toute la province de Québec et à la région d'Ottawa.

Foundation Co. of Canada Ltd. fait des nominations

La Foundation Company of Canada Limited annonce la nomination de M. James Morgan au poste de gérant de district et celle de M. Roger Gauthier au poste de surintendant de district. En 1958, M. Morgan fut nommé ingénieur divisionnaire de la Foundation Company, poste qu'il occupait encore avant sa récente promotion. M. Gauthier est entré au service de la compagnie en 1946. En 1960, on lui confia la direction des travaux de construction de l'aérogare internationale de Montréal, à Dorval.

111.2 en mars vs 99.6 en 1960

L'indice des paiements de dividendes préparé par la maison Nesbitt, Thomson and Company, Limited, est de 111.2 pour mars, même chiffre qu'en février.

Cet indice est compilé afin de déterminer la tendance générale des paiements de dividendes par les entreprises de toutes catégories, minières, industrielles, commerciales, bancaires, etc. L'indice en question reflète le taux moyen annuel des dividendes et il est calculé non seulement en fonction des dividendes, actuellement payés, mais aussi en fonction des déclarations de dividendes à venir.

Nous avons calculé notre indice sur la base de l'année 1956 = 100, l'ancienne base de 1935-39 ne répondant plus aux besoins.

Depuis 1954 l'indice a évolué comme suit:

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Janvier	111.6	105.9	99.8	105.2	106.7	95.5	84.7	80.6
Février	111.6	105.9	99.8	105.2	107.6	98.6	88.4	79.3
Mars	111.2	105.3	99.3	105.2	107.9	97.0	88.2	87.1
Avril	105.9	105.6	100.1	104.9	108.1	97.6	86.8	83.2
Mai	105.9	105.9	100.1	109.4	95.5	87.4	82.4	82.4
Juin	106.2	99.6	102.8	103.9	100.0	87.7	87.8	87.8
Juillet	106.7	99.6	102.4	108.7	100.1	88.4	87.1	87.1
Septembre	106.3	99.2	102.5	108.1	100.6	89.1	81.9	81.9
Octobre	107.0	99.3	107.6	103.3	102.0	89.2	81.9	81.9
Novembre	107.2	100.1	102.8	106.3	102.6	90.2	81.8	81.8
Décembre	110.5	104.6	99.3	105.3	104.9	95.1	84.4	84.4

Opemiska Copper Mines (Québec) Ltd.

A vu son gain s'améliorer de 98% l'an dernier

Pour 1960, le bénéfice net de Opemiska Copper Mines (Québec) Ltd. s'est amélioré de 98 p. cent pour s'élever à \$2,703,236, ou 40 p.c. par action, contre \$1,368,131 ou 24.8c par action en 1959. Sa production s'est fortement accrue, atteignant 751,453 tonnes ou une moyenne de 2,053 tonnes par jour contre 443,444 tonnes ou 1,215 tonnes par jour en 1959. A la fin de l'année, ses réserves de minerai étaient de 5,805,300 tonnes d'une teneur moyenne de 3.03 p.c. de cuivre. Au 31 décembre 1960, son bilan démontre un fonds de roulement de \$3,566,729, contre \$391,391. En plus, des emprunts bancaires au montant de \$2,008,346 ont été remboursés et des dividendes au montant de \$551,000 ont été payés au cours de l'année.

Notre industrie de la pêche

Les captures de décembre se chiffrent à 252,400 lb. d'une valeur au débarquement de \$8,646. C'est une augmentation dans les prises et la valeur si l'on compare aux chiffres de décembre 1959. Le rendement de la morue et de la plie est supérieur à celui de décembre 1959.

Le total des prises de l'année est 15.8% inférieur à celui de l'an dernier et la valeur diminue de 4.0%.

Le présent rapport a été préparé par la Division des Pêcheries du Bureau des statistiques de Québec.

Steep Rock Iron Mines a tenu son assemblée

M. S. Fotheringham, président de Steep Rock Iron Mines Ltd., a déclaré à l'assemblée annuelle des actionnaires que, vu la controverse actuelle au sujet de l'élendement des investissements américains au Canada, un des projets de la compagnie a besoin d'être revu. M. Fotheringham faisait allusion au projet du lac St-Joseph, dans la région de Steep Rock, ajoutant qu'un projet de cette envergure serait irréalisable sans la participation des Etats-Unis.

Hallnor Mines

Hallnor Mines Ltd. a fait un bénéfice net de \$3,725 ou l'équivalent de 17 cents l'action en 1960, au regard de \$388,278 ou 19 cents l'action en 1959. La diminution du bénéfice est due à la teneur moins élevée du minerai traité. Le rapport fait remarquer que la possibilité de prolonger la production après 1962 dépendra des résultats des travaux d'exploration que l'on pourra au niveau de 3,720 pieds. On a déjà percé six trous coulés de minerai d'une teneur moyenne à ce niveau, soit un total de 466 pieds.

Trans Mountain Oil Pipe Line Co

Trans-Mountain Oil Pipeline Company a reçu un remboursement d'impôt de \$1,591,286 en rapport avec la perte encourue en 1958 et \$62,504 d'intérêts sur ce remboursement, selon le rapport annuel de la compagnie. Il mentionne, en outre, que la compagnie a racheté, au cours de l'an dernier, \$7,616,000 d'obligations et réalisé un gain de \$491,785 dans cette opération. Le bénéfice net a plus que doublé au dernier exercice, passant de \$1,632,323 à \$3,488,022.

Atlantic Acceptance a un gain record

Le bénéfice net de Crown Cork and Seal Co. Ltd. s'est relevé à \$612,272 ou l'équivalent de 56.12c par action pour l'exercice clos le 31 décembre 1960, en comparaison de \$605,442 ou 56.05c l'action l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation s'est accru de \$1,378,876 à \$1,423,377. Le fonds de roulement, à l'exclusion des placements, s'établissait à \$2,402,930 au 31 décembre dernier, soit une augmentation de \$320,091.

Can. General Electric établit un record

La grande usine de la Canadian General Electric Company Limited à Peterborough, Ontario, a établi un nouveau record de production, avec un total de 2,000,000 d'heures-homme sans accident. Ce record a été établi par les 3,100 employés de la compagnie pendant une période d'environ quatre mois.

Anglo-Canadian P & P Mills Ltd

A gagné \$3.53 l'action en 1960 vs \$2.67 en 1959

Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Ltd vient de rendre public son rapport annuel en français. On y lit que les bénéfices nets consolidés de la compagnie pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1960 ressortent à \$4,688,813, en regard de \$3,783,915 pour l'année précédente. Provision faite pour les dividendes sur les actions privilégiées en circulation, les bénéfices par action ordinaire s'élevèrent à \$3.53 en comparaison de \$2.67 pour 1959.

Il est évidemment encourageant d'accuser une augmentation de bénéfice d'un peu plus d'un million de dollars sur ceux de 1959. Toutefois, il faut tenir compte du fait que cette amélioration est due principalement au niveau plus avantageux de notre taux de change avec le dollar américain. C'est à ce facteur, ainsi qu'aux réductions effectuées dans nos provisions pour amortissement et dépréciation, qu'est attribuable l'augmentation de nos bénéfices nets consolidés.

Les ventes nettes consolidées de tous nos produits se sont élevées à \$64,638,276, soit \$4,240,906 de plus qu'en 1959. Cependant, cette augmentation des ventes ne s'est pas reflétée de façon significative sur les bénéfices, en raison de l'augmentation des frais de production. Les deux principaux éléments de cette augmentation furent l'accroissement des salaires et l'augmentation du prix du bois à pâte, lesquels représentent une forte proportion de notre prix de revient.

Les résultats de Dryden Paper Company, Limited, lesquels sont compris dans nos comptes consolidés, furent meilleurs en 1960. En effet, cette filiale accusa des bénéfices de \$447,784, par rapport à une perte de \$422,191 en 1959.

Un dividende de \$2.00 l'action fut versé sur les actions ordinaires et de \$2.80 l'action sur les actions privilégiées. Le total des dividendes versés s'éleva à \$2,932,104, soit 60 p.c. des profits nets consolidés.

Pembina Pipe Line Ltd gagna plus

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 1960, Pembina Pipe Line Ltd a fait un revenu net de \$1,324,154 ou l'équivalent de 50.77 cents l'action, ce qui représente une augmentation de 12 p.c. par rapport au revenu de \$1,187,348 ou 68 cents l'action réalisé en 1959. Les frais d'exploitation ont diminué de 3 p.c. à \$1,500,000. Au 30 novembre dernier, le passif exigible de \$2,234,354 dépassait l'actif disponible de \$1,021,179. M. J. A. Scott, président, prévoit un accroissement des affaires de la compagnie en 1961 par suite de la nouvelle politique pétrolière du gouvernement.

Frank W. Horner Ltd. en bonne posture financière

Les ventes de Frank W. Horner Limited accusent une augmentation pour la trentième année consécutive, de sorte que le bénéfice net de l'exercice 1960 est en hausse de 72 p. 100 au chiffre de \$383,948 ou l'équivalent de \$3.38 l'action "A" et "B" au regard de \$222,741 ou \$1.95 l'action en 1959. Le fonds de roulement a augmenté de \$350,000 et s'est établi à \$1,630,879.

Dividendes de Du Pont of Canada Limited

Au cours d'une assemblée du conseil d'administration de Du Pont of Canada Limited, tenue récemment à Montréal, les dividendes suivants ont été déclarés:

Actions privilégiées: - 17c pour cent (93.4 cents) en monnaie canadienne, payable le 14 avril 1961 aux actionnaires inscrits au 4 avril 1961.

Actions ordinaires: - Un dividende de 10 cents par action en monnaie canadienne, payable le 28 avril 1961 aux actionnaires inscrits au 4 avril 1961.

Traders Finance gagna \$3 l'action

Vs \$3.47 l'année précédente

Le bénéfice consolidé net de Traders Finance Corporation Ltd. était de \$4,183,922 ou \$3 par action ordinaire pour l'exercice 1960, contre \$4,781,317 ou \$3.47 en 1959. Son chiffre d'affaires a peu baissé et son revenu brut de \$34,589,625 accusait un accroissement de 1.8 million sur celui de 1959. La réduction de son bénéfice était le résultat d'amortissements et de pertes nettement plus élevés qu'au préalable.

Quant à l'avenir, M. Willmott prévoit que les bénéfices consolidés seront plus élevés en 1961 et qu'ils assureront pleinement le paiement du dividende. Au 31 décembre, son actif global s'élevait à \$351,566,957, soit \$186 millions de plus qu'un an plus tôt. Son fonds de roulement était de \$300,753,043, une augmentation de \$23.4 millions — et la valeur des billets et des dettes en circulation était de \$232,239,516.

DIVIDENDES

Canadian Bakeries Ltd. \$1.00 15 mai, inscription 1er mai.

Canadian Vickers Ltd. 20 cts, 15 avril, inscription 4 avril.

Consolidated Diversified Standard Securities Ltd. \$1 l'action de premier privilège, 15 juin, inscription 15 mai.

Crown Cork and Seal Company Ltd. 7 cts, 15 mai, inscription 8 avril.

Emco Ltd. 12 1/2 cts, 21 juillet, inscription 22 juin.

Federal Grain Ltd. 35 cts l'action privilégiée et l'action de classe A, 1er mai, inscription 18 avril.

Mailman Corp. Ltd. \$1.25 l'action privilégiée, 29 avril, inscription 17 avril.

Searle and Company Ltd. 20 cts l'action de classe A, 1er mai, inscription 15 avril.

Notre production de chaussures

La production de chaussures en cuir, en 1960, a été inférieure à celle d'un an plus tôt pour tous les mois sauf mars, août, septembre et novembre, et la production de toute l'année baissa de 4.6 p. 100 (43,830,717 paires contre 45,922,030). En décembre, la production a diminué de 3,422,848 à 3,196,692 paires. La production, en 1960, a été inférieure à celle de 1959 pour toutes les pointures sauf pour celles des jeunes gens et des enfants et bambins.

Preston Mines

Preston Limited, compagnie qui a formé le 31 août dernier par suite de la fusion de Preston East Dome Mines Ltd. et de Stanleigh Uranium Mining Corporation Ltd., a subi une perte nette de \$529,460 durant les quatre mois terminés le 31 décembre 1960. Plusieurs dépenses extraordinaires ont largement contribué à cette perte, notamment \$387,244 de frais encourus pour la fermeture de la mine Stanleigh, \$132,473 de frais occasionnés par la fusion des deux mines et une perte de \$109,837 sur la vente des actions de Cincinnati-Porcupine Mines Ltd.

Dominion Steel and Coal Corporation Limited

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est, par les présentes, donné qu'un dividende de dix sous (10c) par action sur les actions ordinaires en circulation sans valeur nominale ou au pair du capital-action de cette corporation, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1961. Ledit dividende est payable le 1er mai 1961, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 11 avril 1961.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
G. E. Broadbent, Vice-président et secrétaire
VILLE ST-PIERRE, P.Q.
23 mars 1961.

Achat et vente d'obligations municipales, scolaires, religieuses et corporatives

VEILLET, LANGLOIS, COURTEMANCHE, Inc.

28 OUEST, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL 1, QUE. — TELEPHONE: Victor 2-8605

Page-Hersey Tubes Ltd gagna moins

En 1960, \$0.92 cts l'action vs \$1.40 en 1960

Le bénéfice net de Page-Hersey Tubes Ltd était de \$3,011,870 ou 92c par action pour l'exercice 1960, contre \$4,560,562 ou \$1.40 en 1959. Aucun dividende n'a été perçu de Welland Tubes Ltd. en 1960, alors que Page-Hersey avait reçu \$1,000,000 sous forme de dividendes de cette compagnie en 1959, soit 31c par action.

Quant aux perspectives d'avenir, M. A. Macfadyen, le président, a déclaré que les stocks des distributeurs sont au point le plus bas depuis longtemps et leur reconstitution laisse prévoir une amélioration de la demande pour le reste de l'année.

Au 31 décembre, son fonds de roulement, qui ne comprend pas un investissement de \$8 millions dans Welland Tubes et Camrose Tubes, était de \$28,685,569, contre \$31,282,385 un an plus tôt. La baisse résulte essentiellement d'un nouvel investissement de \$2,960,000 dans Camrose Tubes; de nouvelles constructions d'usines s'élevaient à \$623,397 et de paiements de dividendes de \$2,927,854. Le rapport entre les disponibilités et les obligations est passé de 54 à 1 il y a un an à 10.3 à. Au 31 décembre, le bénéfice retenu était de \$25,433,299.

Lettre au "Devoir"...

(Suite de la page 4)

manuels ne seraient pas français, la Société de Jésus possédant des savants dans tous les domaines, capables de traduire certains des manuels anglais. De plus, avant de vouloir chasser les mythes de l'histoire du Canada, pourquoi ne pas exterminer les "autres mites" qui ont pratiquement mangé tous les manuels français à l'Université de Montréal. On me dit que l'infiltration des manuels anglais se fait également à l'Université Laval de Québec, lentement, mais sûrement.

C'est donc pour en arriver là, dites-moi, que les Papineau, les Panet, les Huppé, la Fontaine, les Bourassa se sont tellement battus pour la langue française dans le passé? Triste situation! On incite parents et professeurs à corriger le mauvais langage des enfants, à leur inculquer l'amour de la langue française, et quand un garçon ou une fille se voit ouvrir les portes de l'université, plus tard, tout fier de posséder sa langue, ô stupeur, il se voit donc obligé d'étudier dans des manuels dont la langue ne lui est pas familière. Ne soyons pas surpris si beaucoup de nos jeunes ratent leurs examens en génie, technologie, sciences, sociologie, etc. C'est révoltant! Au point où en sont les choses, les Anglais de 1760 n'avaient pas besoin d'employer les armes pour asservir les nôtres. Tout ceci se fait sans bruit, sans émeute, un peu comme un cancer qui fait ses ravages dans l'organisme, lentement, mais sûrement.

Si nos chefs de demain étudient dans des manuels anglais à la plus grande université française du continent nord-américain, il y a bien des chances que, dans 25 ans, la langue française soit à peu près disparue dans la province, car qui mieux que l'élite saura la préserver? Le gouvernement de la province se doit d'enquêter dans ce domaine, car il y va de l'avenir de notre peuple qui doit demeurer le maître chez lui.

Continuez, monsieur Laurendeau et toute la vaillante équipe du Devoir, continuez votre beau travail de chien de garde auprès du bon peuple de la province, car il est bien plus une victime qu'un coupable, mais il est assoupi, l'athlétique et son réveil s'annonce pour le moins assez brutal.

Mme Guy SAVARD,
Loretteville, P.Q.

SHEARER LUMBER CO.

30 RUEL STINSON MTL (angle côte-de-Liesse)

(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT

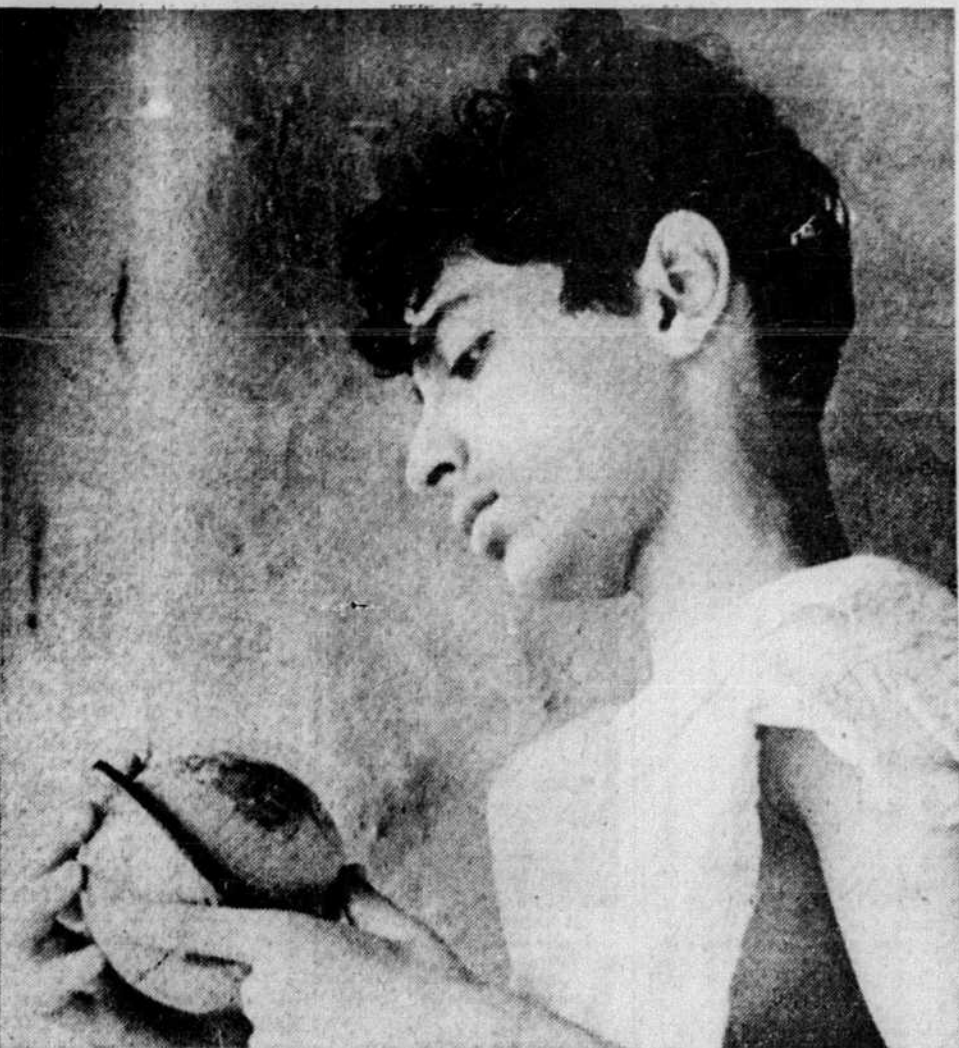
"Guide pour votre testament"

Remplissez ce coupon qui vous donne droit à un exemplaire gratuit de notre brochure intitulée: "GUIDE POUR VOTRE TESTAMENT" et adressez-le à Trust Général du Canada, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal 1.

NOM _____

T GÉNÉRAL DU CANADA

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts



"Aparajito", le deuxième film de la trilogie de Satyajit Ray est à l'affiche du Centre d'art de l'Elysée. On voit ici le jeune Indien qui joue le rôle d'Apu, adolescent.

Au Centre d'art de l'Elysée

"Aparajito", un monde en évolution

Par Gilles Hénault

On connaît sans doute la si passionnante autobiographie de Gorki: "Mon enfance", "Mes années d'apprentissage", "Mes universités". Les Russes en ont d'ailleurs tiré des films. Et c'est un peu à cela qu'on pense en voyant la trilogie du cinéaste indien Satyajit Ray: "Pather Panchali", "Aparajito" et "Le monde d'Apu".

On y pense parce qu'on y reconnaît deux tentatives, très différentes il est vrai, de définir un monde en évolution en observant la mue progressive d'un personnage.

Cette tentative se dessine davantage dans le deuxième film de la trilogie de Ray, "Aparajito", présentement à l'affiche du Centre d'art de l'Elysée.

Le cinéaste a été fidèle au rythme de l'évolution d'une société patriarcale, d'un monde où les vaches sacrées encombrent encore les rues, où les rites sacrés imprègnent tous les gestes quotidiens. La naissance, l'enfance, la mort y apparaissent à nu comme les valeurs primordiales.

Le Rideau Vert

CE SOIR A 8H30

Les Petites Têles

Comédie de Max Regnier

AU STELLA

4664 Saint-Denis - V. 1-1793

LA SEMAINE AU

CENTRE D'ART DE L'ELYSEE

35 OUEST MILTON

A l'affiche

APARAJITO

de SATYAJIT RAY

Tous les jours: 6 et 9 p.m.

Dimanche: 3, 6, et 9 p.m.

AU

CHAT NOIR

Ouvr. jusqu'à 2 a.m.

EXPOSITION: PHOTOS

FENYON - TATA

Dimanche, 9 avril, 11.30 p.m.

Vernissage: peintures

GISELE VERREAULT

Lundi 3, mardi 4, mercredi 5, jeudi 6, 11.30 p.m.

Représentations gratuites

FANTOME à

VENDRE

de RENE CLAIR

Vendredi 7, samedi 8, 11.30 p.m.

Hervé Brousseau

et MIRIELLE LACHANCE

\$1.00

Samedi 8, 2 p.m.

Journée d'étude pour les membres de l'Elysée - Ciné-Club

seulement

CINEMA et TV

Avec ARTHUR LAMOTHE

VI. 2-6053

Abel Gance à Premier Plan

L'un des monstres sacrés du cinéma qui sut animer des foules de figurants au temps où le cinéma balbutiait ses premiers chefs-d'œuvre, s'appelle: Abel Gance...

Auteur de "l'accuse", "La Route", "Paradis perdu", "Un grand amour de Beethoven", et



Abel Gance, Judith Jasmin et Gérard Chapdelaine

d'un "Napoléon", Abel Gance vient de terminer "Austerlitz" où Pierre Mondy joue cette fois le rôle de Napoléon.

Créateur de nouveaux procédés qui ont donné naissance au cinérama, au cinémascope et au grand écran, Abel Gance est aussi le premier à avoir utilisé le gros plan.

C'est à son appartement sur les quais de la Seine à Paris, qu'Abel Gance a bien voulu recevoir l'équipe de Premier Plan.

Il est interrogé par Judith Jasmin, dans une réalisation de Gérard Chapdelaine.

AU THEATRE DES AUTEURS
Quatre oeuvres canadiennes

Le Théâtre des Auteurs, formé de la galerie d'art et du centre d'artisanat "l'Atelier", par un travail patient, une volonté discrète, par un choix judicieux de l'objet d'art ou d'artisanat et par la qualité de ses expositions, elle a su maintenir une réputation de goût et d'élégance dans la délicate aventure d'un commerce qui plus qu'un autre est sans doute voué aux tentations de la facilité. Nous ne saurions trop nous réjouir du succès de pareilles entreprises et je tiens à les souligner. Elles font, à leur manière, oeuvre d'éducation, offrant un cadre heureux à la diffusion de l'oeuvre d'art et favorisant une conception artisanale de bon aloi.

Actuellement, René Le Sieur nous présente une exposition de lithographies esquimaudes. Ces artistes portent dans leur subconscient des siècles d'observation lente et d'expérience de la nature, des siècles de sensibilité intérieure. Les Esquimaux racontent l'histoire d'une chasse ou d'un envol avec une sûreté de dessin et une "participation physique" au destin de l'histoire qu'ils illustrent. Leur interprétation est large, sans mesquinerie, en même temps qu'elle traduit avec précision, grâce à des moyens simples, à des couleurs limitées à quelques teintes, une vision raffinée et l'achèvement d'un rêve déconcertant. Nous sommes entraînés dans un monde où l'oiseau et la barge, l'homme et le caribou, sont autant de symboles singulièrement familiers. Dans ces pays de glaces ou vit l'Esquimaux, l'homme est encore très près de la nature, ayant encore à lutter contre elle.

Jacques Ferron présente "L'Américain", une fantaisie qui aurait amusé le Père Ubu, interprétée par François Guiller et Ronald France. La mise en scène est de Yvon Thiboutot.

"Le lit à baldaquin" de Roger Huard, est une oeuvre inquiétante d'un humour loufoque, un divertissement qui rejoint la pièce de Ferron dans le domaine de l'imagination poétique. Mise en scène par Guy Lecuyer, elle est interprétée par Marc Favreau et Guy Lecuyer.

Un mimodrame dont le scénario a été écrit par Marie Racine et la musique par Jean Papiereau-Couture, "Écluse", sera illustré par Suzanne Rivest, Jean-Louis Millette, Louis de Santis, François Tassé et Jacques Zouvi. La mise en scène est de Louis Portugais.

Le Théâtre des Auteurs présentera ce spectacle au Théâtre-Club, du 3 au 16 avril à 8h. 30. Il y aura relâche lundi le 10 avril.

Télévisée sur les écrans anglais

La vie du Christ, style, rock n'roll suscite une controverse en G.-B.

LONDRES. — Une la télévision commerciale Christ, dans un style rock de "blue jeans" et d'une

quantité de lettres ont été adressées au siège social de britannique, à la suite d'une présentation de la vie du n' roll. Roy Harkness, un jeune homme de 19 ans, vêtu chemise sport à rayures, personnifiait le Fils de Dieu.

Un porte-parole des dirigeants de postes indépendants de télévision, a déclaré: "Cette idée de présenter le Christ en 'blue jeans', a enthousiasmé plusieurs téléspectateurs, mais bien entendu, beaucoup d'autres ont critiqué l'émission".

Plus tôt, 17 membres de la Chambre des Communes avaient présenté une pétition au Parlement, en guise de protestation. Mais cette pièce intitulée "A Man Dies", fut quand même jouée, au cours d'un programme religieux télévisé tous les dimanches soirs, à l'intention des jeunes.

Cette pièce fut écrite, spécialement pour les adolescents, par le révérend Ernest Marvin,

ministre de l'église presbytérienne Saint-James, à Bristol.

On y voit le Christ, aux côtés d'une fille, qui, accompagnée par un orchestre de rock n' roll, chante sur un rythme de calypso:

"Christ aimable, sage et bon, attaché à une croix de bois, Fils de Dieu, il a vécu pour nous sauver, dans une église empruntée, et dans un tombeau emprunté".

De son côté, Judas Iscariot, vêtu également de "jeans" avant de trahir le Christ se plaçait en face de la caméra pour chanter:

"Je veux de l'argent, et je sais où en trouver, je vais, de ce pas, le dénicher".

Plusieurs chansons entendues dans cette pièce, condamnaient l'apathie propre aux temps modernes, et portaient presque toujours aux nues, les vertus du christianisme.

Le porte-parole de l'entreprise a ajouté qu'on avait reçu plusieurs appels téléphoniques, après la représentation, et une Londonienne a fait cette déclaration:

"C'est le spectacle de l'entrepris émuant qu'il m'ait été donné de voir à la télévision".

Les adolescents qui faisaient partie de la distribution, sont dans la chorale de l'église Saint-James.

HORAIRES

Théâtres

LA POUDRIERE: "Pâques", 9h. 11.30. "Les Petites Fées", 8.30. Le dimanche: 2.30 et 7.30.

THEATRE SUR LA MONTAGNE: "The Long The Short and The Tall", 8.30.

Cinéma

BIJOU — Paris s'amuse — 11.30 — 3.15 — 5.11 — 8.29.

CANADIEN & PLAZA — Il suffit d'aimer — 11.30 — 3.05 — 6.35 — 10.10. Laila — 1.15 — 4.45 — 8.20.

Centre d'art de l'Elysée: I Vinti — Neighbours — Begone Dull Care — Tous les jours à 8 h. et 9 h. p.m. Le dimanche, à 3 h. 6 h. et 9 h. p.m.

COMEDIE CANADIENNE: "La Rabouillière" et "Charlotte". Projection continue.

IMPERIAL: "Cinéma Holiday": tous les soirs à 8 h. 40; le dimanche soir à 7 h. 30; matinées les mercredis, samedis et dimanches à 2 h.

ST-DENIS — Ca va barder — 12.20 — 3.18 — 6.36 — 9.58 — Paris s'amuse — 1.55 — 5.13 — 8.30.

Centre d'art de l'Elysée: I Vinti — Neighbours — Begone Dull Care — Tous les jours à 8 h. et 9 h. p.m. Le dimanche, à 3 h. 6 h. et 9 h. p.m.

COMEDIE CANADIENNE: "La Rabouillière" et "Charlotte". Projection continue.

IMPERIAL: "Cinéma Holiday": tous les soirs à 8 h. 40; le dimanche soir à 7 h. 30; matinées les mercredis, samedis et dimanches à 2 h.

ST-DENIS — Ca va barder — 12.20 — 3.18 — 6.36 — 9.58 — Paris s'amuse — 1.55 — 5.13 — 8.30.

Centre d'art de l'Elysée: I Vinti — Neighbours — Begone Dull Care — Tous les jours à 8 h. et 9 h. p.m. Le dimanche, à 3 h. 6 h. et 9 h. p.m.

COMEDIE CANADIENNE: "La Rabouillière" et "Charlotte". Projection continue.

IMPERIAL: "Cinéma Holiday": tous les soirs à 8 h. 40; le dimanche soir à 7 h. 30; matinées les mercredis, samedis et dimanches à 2 h.

ST-DENIS — Ca va barder — 12.20 — 3.18 — 6.36 — 9.58 — Paris s'amuse — 1.55 — 5.13 — 8.30.

Centre d'art de l'Elysée: I Vinti — Neighbours — Begone Dull Care — Tous les jours à 8 h. et 9 h. p.m. Le dimanche, à 3 h. 6 h. et 9 h. p.m.

COMEDIE CANADIENNE: "La Rabouillière" et "Charlotte". Projection continue.

IMPERIAL: "Cinéma Holiday": tous les soirs à 8 h. 40; le dimanche soir à 7 h. 30; matinées les mercredis, samedis et dimanches à 2 h.

La vie artistique à Québec

Exposition d'art esquimau à l'Atelier

Par Lyse Nantais

son existence de chaque jour étant intimement liée au climat le plus dur qui soit. L'événement d'aujourd'hui n'est pas tout à fait dissocié de l'événement d'hier. Des siècles de neige, de vent, de chasse, la gloire d'une baleine, l'encre noire d'une aile, la vertu d'une flèche ont profondément marqué l'âme.

Une mythologie compliquée de légendes et d'anecdotes est le reflet plus ou moins déformé de cultes les plus anciens pratiqués par l'être humain. Nous trouvons encore chez l'Esquimaux moderne dont les ancêtres — selon les archéologues — seraient contemporains de l'homme de Chancelade, une réminiscence des premiers cultes: incantations, magie, envoûtement, pouvoir occulte de l'image. Le schématisme du dessin tend à n'exprimer que l'essentiel, le trait caractéristique, la particularité de telle bête, de tel oiseau, de façon à les faire revivre dans l'image, de manière à les posséder, à les dompter, à les dominer. Partant de l'essentiel figuré, l'homme intervient par l'interprétation, il ajoute à la bête les signes sensibles et les signes abstraits qui concrétisent l'échange de rapports existant entre eux et lui. Les trois petits chasseurs font face à un ours dont les proportions des dents et des griffes sont très exagérées, mais qui sont réelles et qui deviennent la "vérité de l'ours" quand on doit lui faire face, armé d'une lance. "Les oiseaux de la mer" de madame Kenojuak, coulent dans le ciel, ils s'allongent, leurs ailes évoquent plutôt des algues, c'est physiquement faux, mais c'est poétiquement vrai.

Si l'on analyse "Le rêve marin de l'Esquimaux", par madame Nepachee, ce jeu du réel et du fantastique donne la clé d'une histoire plusieurs milliers de fois authentique et en plus, comportant dans l'esprit de l'Esquimaux ses causes et ses conséquences. "Les périls du voyage en mer", par madame Pitsoolak ne sont certainement pas au-dessus de la vérité et, "L'esprit des chaudrons", par madame Shequak, s'il contient un message qui m'échappe — doit avoir un sens précis dans une cuisine aux difficultés boréales.

Depuis quelques temps, il est convenu d'afficher envers l'art esquimaux contemporain une certaine réticence. Cette attitude est légitimée par des produits de qualité médiocre, un caractère de série s'étant attaché à des oeuvres surtout dans le domaine de la sculpture. Par contre il ne faudrait pas se détourner de la production esquimaude sous ce prétexte, car, généralement, chacune de ces expositions comporte des trésors, parfaitement authentiques d'inspiration. Le choix est à faire, l'amateur éclairé y trouvera toujours des oeuvres d'une qualité exceptionnelle. Il ne faut pas non plus regarder les meilleures oeuvres avec une condescendance attendrie. Les Esquimaux méritent mieux que cela. Il faut être attentif à leur développement (je suis loin de croire qu'ils "ont donné" ce qu'ils avaient à donner) et ne pas se reporter toujours aux témoignages archéologiques et aux seuls ivoires conservés dans nos musées.

Madame Nepachee, entre autres, est une artiste qui mérite notre respect... un peintre appelé Chagall, connu et célébré dans le monde entier, parle un langage poétiquement analogue.

Combien lumineux est ce détail biographique trouvé au hasard d'un catalogue: "Nivakasiak est mort en 1959, âgé de trente-neuf ans. C'était un excellent sculpteur, il était aimé et respecté par les esquimaux. Chaque printemps, il partait armé de son harpon. Il s'en allait dans une petite île et là, durant deux semaines, se nourrissant uniquement de ce qu'il pouvait tuer avec son arme, complétant ainsi, il réfléchissait aux choses de la vie".

Dans un siècle où beaucoup d'artistes ont voulu retrouver le primitivisme absolu, il est rafraîchissant de le voir naturellement et authentiquement exprimé.

AU CENTRE D'ESSAI

Illusion, danse et chansons

Mardi et mercredi prochains, à 8h.30, en soirée, le Centre canadien d'essai présente un spectacle d'illusion, de danse et de chansons.

Le programme débuttera avec Berka l'illusionniste. Francoise Riopelle dirigera et assurera la chorégraphie d'un spectacle de danse expérimentale avec la participation de Birouté Nagys, Jeanne Reno, Suzanne Vaillancourt, Anne Deely, Agnes Basil Phaneuf, Yselt Riopelle, Simone Lehoux, Marie Bonaventure, Eclairage de Georges Fenyon. Le programme se terminera par un récital de Claude Léveillé dans ses oeuvres. Entrée libre.

Los Tres Compadres



A compter de 9 heures tous les soirs

RESTAURANT INDIAN ROOM

St-Catherine près Drummond

BAR-SALON

Déjeuners à partir de \$1.35

Dîners à partir de \$1.95

Stationnement gratuit après 5 h. 30

Garage Tilden

7.00 — RESUME

7.15 — DIVERTIMENTO

8.00 — SONGS OF MY PEOPLE, chants populaires de divers pays.

8.30 — MUSIQUE DU CANADA, Noël Brunet, violoniste, et Jean Beaudet, pianiste, jouent des Sonates de Jean Papiereau-Couture et de Jean Vallerand.

9.00 — LE CHOEUR BACH dirigé par George Little.

9.30 — LES PETITES SYMPHONIES, direction: Roland Leduc. La Symphonie concertante en si bémol, opus 84, de Haydn.

10.00 — FANTASIES CHROMATIQUES, textes de Rosette Renshaw. Thème: "Alleluia".

10.30 — REITH LECTURES, entretiens sur l'histoire de l'art.

11.00 — NOUVELLES et CONCERT, Le sérénade, opus 31, pour ténor, cor et cordes, de Britten, avec David Lloyd, James Stagliano et des membres de l'Orchestre de Boston dirigés par Richard Burgin. "Rossini's" de Respighi avec l'Orchestre des Concerts Promenade de Londres dirigés par sir Adrian Boult.

11.30 — CONCERT

12.00 — CONCERT

12.30 — CONCERT

1.00 — FIN DES EMISSIONS

1.30 — FIN DES EMISSIONS

2.00 — FIN DES EMISSIONS

2.30 — FIN DES EMISSIONS

3.00 — FIN DES EMISSIONS

3.30 — FIN DES EMISSIONS

4.00 — FIN DES EMISSIONS

4.30 — FIN DES EMISSIONS

5.00 — FIN DES EMISSIONS

5.30 — FIN DES EMISSIONS

6.00 — FIN DES EMISSIONS

6.30 — FIN DES EMISSIONS

7.00 — FIN DES EMISSIONS

7.30 — FIN DES EMISSIONS

8.00 — FIN DES EMISSIONS

8.30 — FIN DES EMISSIONS

9.00 — FIN DES EMISSIONS

9.30 — FIN DES EMISSIONS

10.00 — FIN DES EMISSIONS

10.30 — FIN DES EMISSIONS

11.00 — FIN DES EMISSIONS

11.30 — FIN DES EMISSIONS

12.00 — FIN DES EMISSIONS

12.30 — FIN DES EMISSIONS

1.00 — FIN DES EMISSIONS

1.30 — FIN DES EMISSIONS

2.00 — FIN DES EMISSIONS

2.30 — FIN DES EMISSIONS

3.00 — FIN DES EMISSIONS

3.30 — FIN DES EMISSIONS

4.00 — FIN DES EMISSIONS

4.30 — FIN DES EMISSIONS

5.00 — FIN DES EMISSIONS

5.30 — FIN DES EMISSIONS

6.00 — FIN DES EMISSIONS

6.30 — FIN DES EMISSIONS

7.00 — FIN DES EMISSIONS

7.30 — FIN DES EMISSIONS

8.00 — FIN DES EMISSIONS

8.30 — FIN DES EMISSIONS

9.00 — FIN DES EMISSIONS

9.30 — FIN DES EMISSIONS

10.00 — FIN DES EMISSIONS

10.30 — FIN DES EMISSIONS

11.00 — FIN DES EMISSIONS

11.30 — FIN DES EMISSIONS

12.00 — FIN DES EMISSIONS

12.30 — FIN DES EMISSIONS

1.00 — FIN DES EMISSIONS

1.30 — FIN DES EMISSIONS

2.00 — FIN DES EMISSIONS

2.30 — FIN DES EMISSIONS

3.00 — FIN DES EMISSIONS

3.30 — FIN DES EMISSIONS

4.00 — FIN DES EMISSIONS

4.30 — FIN DES EMISSIONS

5.00 — FIN DES EMISSIONS

5.30 — FIN DES EMISSIONS

6.00 — FIN DES EMISSIONS

6.30 — FIN DES EMISSIONS

7.00 — FIN DES EMISSIONS

Les pourquois de la défaite

Par Mario Cardinal

S'il fallait analyser à la loupe tous les facteurs qui ont conduit le Canadien à la défaite, samedi soir, il est probable que plusieurs membres de l'équipe montrealaise n'aimeraient pas qu'on insiste trop sur le sujet. Pourtant, il y a des médiocrités qui sautent tellement aux yeux qu'on ne peut les passer sous silence sans être taxé de partialité.

Le Canadien a attaqué avec mollesse dans la première période, alors qu'il savait très bien que la seule façon de vaincre les Black Hawks de Chicago est de marquer le premier but. Depuis le début de la série (comme d'ailleurs au cours des séries semi-finale et finale de l'an dernier), alors que le Canadien ouvrait le pontage huit parties d'affilée, le club qui a enregistré le premier but a toujours remporté la victoire. Ce point prend une importance particulière, à cause de la tendance au découragement qui marque Glenn Hall lorsque son club tire de l'arrière. Le Canadien a gagné la quatrième partie, mardi dernier, à Chicago, parce qu'il a lancé 24 fois sur Hall, dans l'engagement initial. Samedi, le gardien du Chicago n'a bloqué que neuf rondelles dans la première période.

Les Hawks ont embouteillé les Canadiens du début à la fin, même s'ils ont joué moins bien que dimanche dernier, alors qu'ils l'emportaient par 2-1 en troisième supplémentaire. L'extrême rapidité des Hawks a permis à leur propre zone après une montée, a probablement été le facteur dominant de la partie.

Glenn Hall a fort bien joué, comme il en a d'ailleurs l'habitude. Le Canadien était d'ailleurs prévenu — pouvait-il avoir de meilleur avertissement que les quatre premières parties de la série? — et savait fort bien qu'il faut plus que du jeu ordinaire pour avoir le dessus sur lui.

Sans Bernard Geoffrin, le Canadien n'a plus de jeu de puissance. Phil Goyette fait aussi bien que Béliveau au centre, mais Béliveau ne vaut pas Geoffrin à la ligne bleue. D'ailleurs, il n'en a pas l'habitude. Toe Blake aurait peut-être fait mieux de laisser Dickie Moore à l'aile gauche, même si Béliveau a développé l'habitude de passer à Geoffrin, à sa droite. Samedi, Moore n'était pas à sa place, à la droite, et Bonin ne l'était pas non plus, à la gauche.

Les joueurs de défense du Canadien, à l'exception de Talbot, ont fait piètre figure. De plus, c'est durant une punition à Talbot que le Chicago a marqué son premier but.

Tom Johnson, particulièrement, n'a pas été l'ombre de lui-même. Il connaît d'ailleurs une fort mauvaise série. Des rumeurs circulent déjà à l'effet

qu'après la saison, le Canadien enverra Johnson, Bob Turner, Guy Gendron et peut-être un joueur du Canadien de Hull, à Detroit, en retour de Marcel Pronovost. Le Canadien sera forcé d'effectuer une transaction à plusieurs joueurs s'il ne veut pas perdre trois ou quatre joueurs à la séance du repêchage. En retour, Pronovost n'est pas populaire à Detroit. On sait que Detroit a été la seule ville de la ligue Nationale à ne pas avoir choisi Pronovost dans la première équipe d'étoiles pour la première moitié de la saison. Le Canadien devra mettre la main sur un arrière-garde d'expérience pour remplacer Doug Harvey, en attendant que les Jean-Claude Tremblay, Terry Harper et Jean Gauthier aient plus de maturité.

Jacques Plante a bien joué samedi mais il avait été de beaucoup supérieur dans les deux parties précédentes disputées à Chicago. Les spectateurs du Forum doivent s'en prendre toutefois à eux-mêmes puisque ce sont eux qui ont fait en sorte que Jacques perde confiance en lui-même sur sa propre glace.

Jean Béliveau, un joueur qui a marqué 36 buts en 63 parties des séries éliminatoires, au cours des saisons passées, n'a pas réussi un seul but en cinq parties contre Chicago, cette année.

Les blessures à Dickie Moore, Don Marshall et Ralph Backstrom se sont de nouveau faites sentir samedi, alors que ces trois joueurs étaient forcés de fournir un rendement médiocre. Backstrom, notamment, n'a fait qu'une apparition sur la glace.

Le Canadien a perdu l'habitude de lancer en direction des buts. Il fut un temps où les gens disaient: "Ces joueurs ont une technique tellement parfaite qu'ils préfèrent aller porter la rondelle dans les filets plutôt que de lancer de loin!" Maintenant, plusieurs croient que Toe Blake applique trop dur les pratiques sur les beaux patrons de jeu et pas assez sur la précision du lancer.

Les Canadiens ont péché par excès de confiance, encore une fois. Habitués à toucher chaque année les bonis accordés aux champions, ils ne savent plus ce que c'est que de perdre une assez forte somme d'argent par insouciance.

Des statistiques qui indiquent à quel point le Canadien a affiché une tenue lamentable: il a été blanchi pour la première fois en 89 parties. Sa dernière défaite par blanchissage a été subie le 8 mars 1960, soit par 3-0 aux mains des Red Wings, à Detroit. C'était le premier blanchissage essuyé par le Canadien en 135 parties sur sa propre glace. Les joueurs de Toe Blake ont été tenus en échec pour la dernière fois dans une série éliminatoire, le 14 avril 1957, alors qu'ils perdaient 2-0 contre les Bruins, à Boston. Le Canadien avait disputé 34 parties consécutives des séries éliminatoires sans être blanchi.



Plante brille sur une échappée de Ron Murphy (10) tandis que Hall écarte un lancer de Henri Richard pendant qu'Evans lui prête main forte.

Le Canadien, face à l'élimination

- Chicago l'emporte 3-0 dans la 5ème partie.
- Les Hawks mènent 3-2 dans la semi-finale.
- La prochaine joute, demain soir à Chicago.

Par Mario Cardinal

Les Canadiens sont acculés au mur de l'élimination. Le club de Montréal est sérieusement menacé de ne pas participer à la finale de la coupe Stanley, un exploit qu'il a réussi successivement au cours des dix dernières années. Samedi soir, les Black Hawks de Chicago ont triomphé des Canadiens au compte de 3-0, leur infligeant leur premier blanchissage de la saison et réduisant considérablement leurs chances de passer en finale contre les Red Wings de Detroit. Les Hawks mènent maintenant par trois victoires contre deux revers et la sixième partie de la série aura lieu demain soir, à Chicago. Les Canadiens ont gagné la première partie, 6-2, ont perdu la deuxième et la troisième, 4-3 et 2-1, ont remporté la quatrième, 5-2 et ont perdu la cinquième, samedi soir. Jusqu'à maintenant, les joueurs

moins d'une minute plus tard pour avoir tenu son bâton trop haut. Talbot devait ensuite être puni dans la 9e minute, laissant Chicago à 4 contre 3. C'est le moment que Elmer Vasco choisit pour donner l'avance aux siens sur un dur boulet de la ligne bleue. Plante s'est bien étiré la jambe droite mais la rondelle a passé par-dessus.

Jusqu'à la 11e minute, soit jusqu'à la fin de la punition à Talbot, le Canadien dut se contenter de défendre son territoire. Et par la suite, jusqu'à la fin de la seconde période, les joueurs de Toe Blake ne sont jamais parvenus à organiser une offensive efficace.

Blake faisait jouer Moore à l'aile droite, aux côtés de Béliveau et le grand Jean lui multipliait les passes mais il est juste de dire qu'il s'ennuyait de Geoffrin... Moore, qui souffre encore

d'une blessure à une jambe, manquait d'équilibre et de solidité et la dure mise en échec des Hawks avait en quelque sorte raison de lui. Encore une fois, dans cette seconde période les Hawks ont lancé plus que le Canadien sur le gardien adverse, ce qui indique assez bien que pour Pilous, le meilleur jeu défensif est encore une attaque soutenue.

Chicago infatigable Dans la toute première minute de jeu de la troisième période, Murray Balfour s'est joué de Johnson avec facilité pour arriver seul devant Plante qui s'est étendu de tout son long en travers des buts pour effectuer l'arrêt.

Comme aux deux engagements précédents, les Hawks ont entamé la période finale en lions, forçant Plante à se surpasser dans ses buts. Stan Mikita a été particulièrement mé-



Hicke dut jouer avec un casque protecteur

Canadien — c'est devenu une habitude — a marqué — le deuxième but des Hawks. Ab McDonald a reçu une passe de Pilote, juste devant Plante et a pivoté — admirablement bien — avant d'aborder l'équipe d'une punition de dix minutes.

Ken Wharram a été puni dans la 14ème minute. Le jeu de puissance du Canadien, formé de Goyette, Marshall et Provost à l'avant et Béliveau et Talbot à la ligne bleue a joué de malchance durant la première minute. Dans la deuxième, les spectateurs ne se sont pas fait scrupule d'applaudir le beau jeu défensif de Reg Fleming, Earl Balfour, Pierre Pilote et Elmer Vasco qui se passaient le disque comme aux beaux jours... de Harvey!

Stan Mikita a réussi le troisième but des Hawks, dans le retour de Wharram sur la glace. McDonald a été crédité d'une assistance sur ce but.

Les Canadiens ont protesté contre ce but, alléguant que la rondelle n'avait pas pénétré dans le filet. Udvari a maintenu son verdict et alors qu'il se

SOMMAIRE

Première période	
Aucun but	
Aucune punition	
Arrêts: Hall 2, Plante 14	
Deuxième période	
1-Chicago, Vasko 3-0	8:34
Punitions: Sloan 4:12, Murphy 6:36, Provost 7:35, Talbot 8:10	
Arrêts: Hall 6, Plante 8	
Troisième période	
2-Chicago, McDonald 1-0	13:17
3-Chicago, Mikita 1-0	15:49
Punitions: Wharram 13:30, Richard 15:40, Vasko 17:30	
Arrêts: Hall 17, Plante 12	

Coupe Stanley

SERIE "A"

	G	P	BP	BC
Chicago	2	3	13	15
Canadiens	3	2	15	13

(Série quatre de sept, sixième partie à Chicago mardi soir)

SERIE "B"

	G	P	BP	BC
Detroit	4	1	15	8
Toronto	1	4	8	15

(Detroit gagne la série et passe en finale contre le vainqueur de la série "A").

Compteurs

	B	A	Pts
Hawes, Detroit	3	4	7
Goyette, Canadiens	3	3	6
Richard, Canadiens	2	4	6
Pilote, Chicago	1	5	6
Wharram, Chicago	1	4	5
Béliveau, Canadiens	0	5	5
Moore, Canadiens	3	1	4
Mikita, Chicago	3	1	4
Labine, Detroit	2	2	4
Pronovost, Detroit	2	2	4
Provost, Canadiens	1	3	4
Hull, Chicago	1	3	4
Stasiuk, Detroit	1	3	4
DeLecchio, Detroit	1	3	4
Geoffrin, Canadiens	2	1	3
Fonteyne, Detroit	2	1	3
G. Tremblay, Canadiens	1	2	3
Olmstead, Toronto	1	2	3
Stanley, Toronto	0	3	3
Hicke, Canadiens	2	0	2
M. Balfour, Chicago	2	0	2
Talbot, Canadiens	1	1	2
Armstrong, Toronto	1	1	2
Litzenberger, Chicago	1	1	2
Mahovich, Toronto	1	1	2
St-Laurent, Chicago	1	1	2
Young, Detroit	1	1	2
McDonald, Chicago	1	1	2
Keon, Toronto	1	1	2
Marshall, Canadiens	0	2	2
Glover, Detroit	0	2	2
Hay, Chicago	0	2	2

Nouvelles en abrégé

CALGARY.—Les Stampeders de Calgary ont fait l'acquisition d'un joueur de champ arrière très rapide. Il s'agit d'Ed Buchanan, un noir de 186 livres et de si xpieds du club du collègue San Diego Junior. Buchanan, âgé de 21 ans, peut courir 100 verges en neuf secondes et six dixièmes.

TAMPA, Flo. — Le comité des règlements du baseball organisé a rejeté à Tampa, en Floride, une suggestion du président de la ligue de la Côte du Pacifique qui désirait qu'un lanceur puisse être remplacé au bâton sans pour autant, devoir quitter la partie.

LIEGE, Belgique. — Une équipe de l'armée canadienne a défait l'équipe de hockey de Liège par 27-2, dans une partie hors concours. Les Canadiens sont cantonnés à la base d'artillerie de Delinghofen, en Allemagne.

Johansson: "J'étais debout...!"

LONDRES — Ingemar Johansson est retourné en Europe en fin de semaine et a fait des déclarations qui auront certes des répercussions de l'autre côté de l'océan.

"J'étais debout avant le compte de 10, déclarait-il. Puis, dans la même interview, il ajouta qu'il ne devait pas un traitre sou en impôt sur le revenu au gouvernement américain.

Le gros Suédois a discuté du coup qui a mis fin à sa rencontre de championnat poids lourd du monde avec Floyd Patterson, il y a trois semaines. Patterson a conservé son titre en mettant Ingo hors de combat.

"J'étais debout avant le compte de 10," déclarait-il. "J'étais à genoux à 3 et n'importe qui a pu voir que je n'étais pas en détresse. L'arbitre aurait dû cesser de compter au moment où j'ai levé le genou et mon gant de terre."

Jusqu'à présent, Johansson s'était contenté d'exprimer l'avis qu'il s'était relevé à temps et qu'il était peiné qu'il en ait été autrement.

Je ne m'en fait pas à ce sujet," a déclaré Johansson.

Le Suédois a déclaré qu'il fera mieux dans sa lutte contre le fisc américain que contre Patterson.

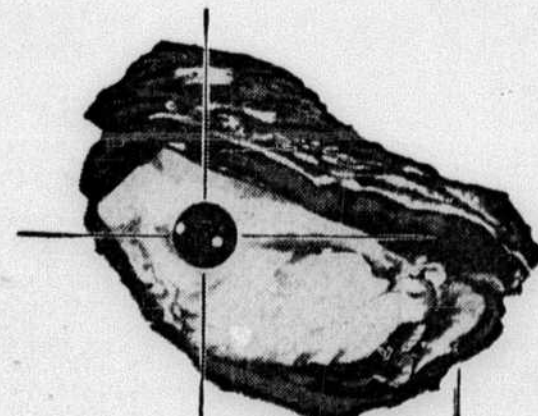
Contre Liston? "Ils disent que je leur dois plus d'un million de dollars. Moi, je crois que je ne leur dois rien."

C'est ce différend avec les autorités de l'impôt qui a retardé le retour de Johansson en Europe. Les autorités américaines lui avaient interdit de quitter le pays. On lui a finalement accordé la permission de partir à condition qu'il retourne aux États-Unis si sa présence est requise.

Johansson a déclaré qu'il prendra un repos de 4 ou 5 mois avant de recommencer à boxer. Il a déclaré qu'il aimerait ensuite rencontrer Sonny Liston, de Philadelphie, l'aspirant principal au championnat de Johansson.

Patterson a montré bien clairement qu'il ne veut pas rencontrer Liston," a déclaré le Suédois. "J'aimerais livrer bataille à Liston et j'espère pouvoir retourner aux États-Unis pour ce combat."

Parce que... "Nous refuserons de vous le laisser porter... à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté"



Black Pearl

Une nouvelle et excitante couleur d'une élégance raffinée... qui s'ajoute à notre répertoire de vêtements de distinction. Recherchée pour toutes les occasions... même pour celles qui exigent une mise des plus impeccables.

Façonnés et Stylisés exclusivement par

\$75

Un Compte Courant Libéral VOUS PERMET DE FAIRE VOS PROPRES CONDITIONS

A. Gold & Sons

MONTREAL

388, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, PRES BLEURY — 960, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, VOISIN DU LOEW'S

Une année EXTRAORDINAIRE de PROGRES!

16
millions
d'affaires
nouvelles
en 1960

DIVISIONS DE LA SURVIVANCE dans le Québec

BOIS - FRANCS

Fernand DROUIN, gérant

CANTONS DE L'EST

Florian MORIN, gérant

SAINT-HYACINTHE

Jean-R. DUGAL, gérant

MAURICIE

Jean-Marie MERCURE, gérant

QUEBEC

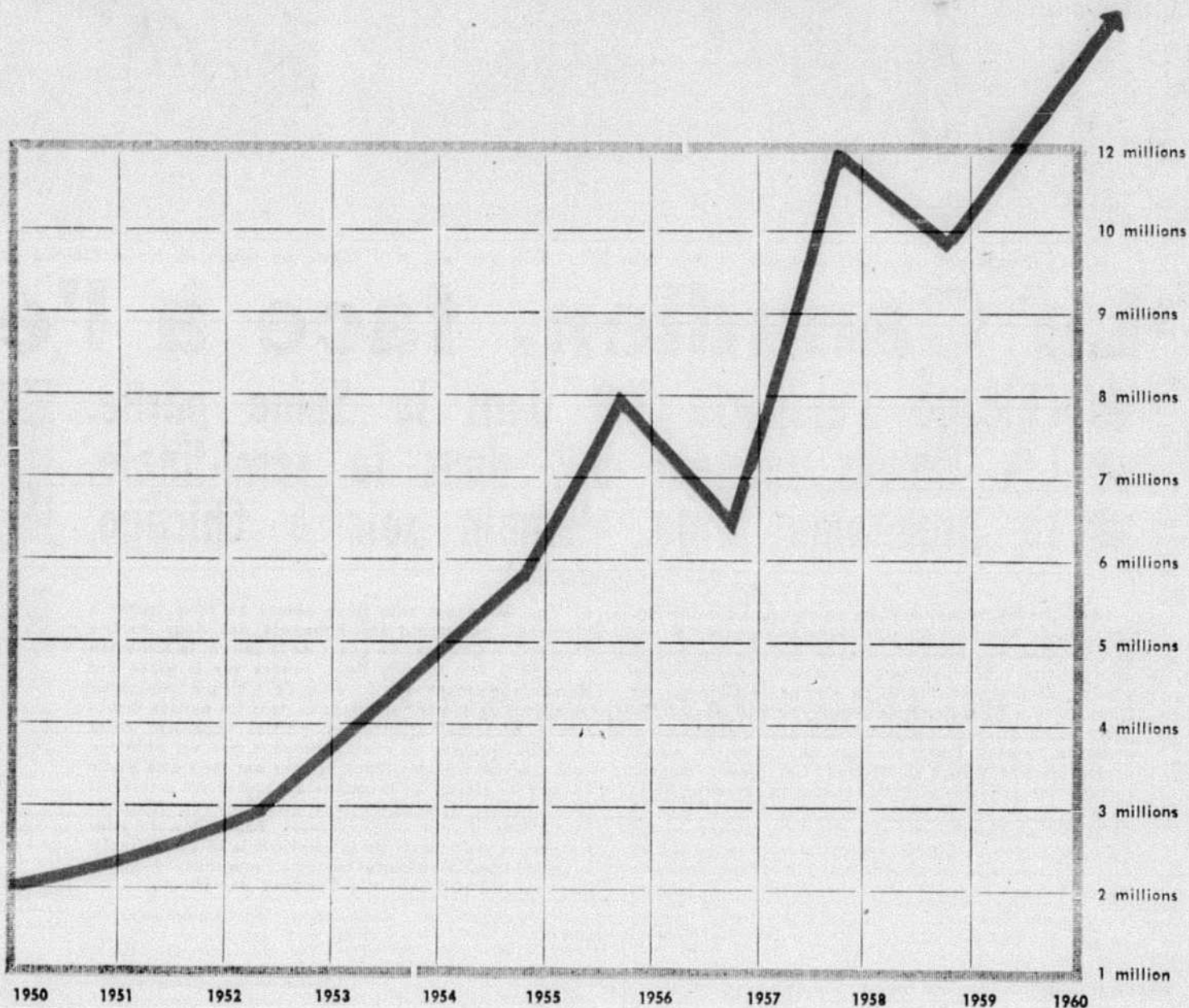
J.-Maurice MINGUY, gérant

MONTREAL

Frédéric RUDMAN, gérant

HULL

Laurent BOYER, gérant



La Survivance
sur la voie de la
prosperité dans
tout le QUEBEC

46.3% d'augmentation
du chiffre des affaires sur
celui de l'année dernière

Notre compagnie a connu une autre excellente année. En 1960, le total des affaires souscrites, s'est élevé à plus de \$16 millions, soit une augmentation de 46.3% sur l'année précédente, nous plaçant au-dessus de la moyenne des compagnies d'assurance-vie du pays.

Le tout représente un accroissement sans précédent dans l'histoire de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie. Les Administrateurs et les officiers s'appliquent constamment à ce que La Survivance progresse rapidement et occupe une place des plus enviables dans le domaine de l'assurance-vie.

Les Administrateurs et moi-même tenons à rendre hommage au Directeur-général, M. Lucien Brosseau, D.M.G., pour le magnifique essor qu'a connu la compagnie cette année ainsi qu'à tous les officiers, employés, représentants pour leur compétence, leur dévouement et leur loyauté tant envers le Conseil d'Administration qu'envers les assurés qu'ils doivent servir.

Me L. Ed. Morier, notaire
Président.

Direction du siège social

Directeur général :
Lucien Brosseau, d.m.g.

Actuaire :
Denis St-Jacques, a.s.a.

Trésorier :
Roger Saint-Onge

Directeur médical :
Dr Paul Morin

Service de la
mécanographie :
Fabien Cordeau

Service aux assurés :
Roland Richer

Secrétaire des agences :
Jean-Côme Gauthier



Siège social à St-Hyacinthe

Lucien Brosseau, d.m.g., directeur-général

Tél.: PR. 4-5339

Me Edouard-L. Morier, président

Sommaire 1960

Encours	\$54,637,297.
Actif	5,476,768.
Réserves	5,077,264.
Surplus	281,998.
Revenu des primes	1,005,361.
Bénéfices payés aux assurés	\$26,000.

LA SURVIVANCE est heureuse de présenter un rapport sommaire de ses activités pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1960.

Notre entreprise, à juste titre fière des remarquables résultats obtenus, désire remercier tous ceux qui ont fait bon accueil à ses représentants au cours de l'année écoulée.

Compagnie essentiellement canadienne-française, LA SURVIVANCE entend poursuivre sa remarquable ascension avec la collaboration de la population du Québec, en s'affirmant sans cesse comme l'une des mutuelles d'assurance-vie les plus dynamiques du Canada français.

Lucien BROSSEAU, d.m.g.,
Directeur-général
et directeur des agences

Emile Griffith, nouveau champion des boxeurs poids moyen

Il a battu Benny Paret par K.O. en 13 rounds samedi

MIAMI BEACH, Fla. — Emile Griffith, 22 ans, de New-York a remporté samedi soir le championnat mondial des boxeurs poids mi-moyen, en mettant Benny Kid Paret hors de combat au 13ème round, d'un combat qui devait en durer 15.

Un solide crochet de gauche, suivi d'une droite à règle le compte du Cubain qui était mis K.O. pour la première fois de sa carrière. Au compte de 10, Paret était toujours étendu au matelas, appuyé sur son coude gauche, les yeux hagards.

Une foule de 4,618 personnes, qui ont payé \$20,314, ont vu le New-Yorkais mettre fin d'une façon dramatique à un combat qui avait été disputé à vive allure, sauvage et désespéré.

Paret pesait 146½ livres et le nouveau monarque, une livre de moins.

Les deux boxeurs étaient au meilleur de leur condition et Paret a attaqué dès le début dans une tentative non dissimulée de mettre fin à la rencontre le plus tôt possible. Griffith a bien résisté à cette rafale des premiers rounds et s'est ressaisi vers le milieu du match pour ensuite accumuler les points à mesure que se déroulait le combat.

Le combat a pris fin d'une façon abrupte. Paret pourchassait son adversaire dans les câbles lorsque Griffith parvint à l'agripper et à le pousser à terre. Griffith a alors frappé Paret à la tête avec un crochet de gauche et l'a mis K.O. à la 13ème minute.

Griffith a remporté sa première victoire dans les rangs professionnels, le 2 juin 1958 et était à son 35ème combat. Dans ses 24 rencontres, il a remporté 15 victoires, 7 défaites, 1 nul et 1 combat non classé.

Paret, pour sa part, avait perdu deux de ses six combats précédents, non pour le titre, contre Moyer et Gaspar Ortega.

AVEC LE CLUB DE SOCCER CONCORDIA



Le club Concordia de Montréal, de la Ligue Internationale de soccer, a accueilli en fin de semaine ses deux premiers joueurs importés. Il s'agit de deux Grecs, jouant depuis quelques années pour des équipes de première division dans leur pays. De gauche à droite, George Garidis, Aldo Cecchi, directeur technique du Concordia, et Manoli Zevgoli. Les deux Grecs sont des joueurs demi-arrière.

Le S.S.M. élimine le Kingston

SAULT STE-MARIE — Deux buts dans la troisième période de Norm Wasilowski, ont permis à la suite d'une erreur de jugement du gardien de buts du Kingston John Henderson. Ce dernier a quitté sa cage et s'en est éloigné d'une trentaine de pieds pour s'emparer d'une rondelle-garce. Wasilowski a toutefois été plus rapide que lui et a saisi le disque pour lancer dans les buts laissés sans protection.

Le but victorieux, enregistré dans la septième minute de l'engagement final, a été marqué à la suite d'une erreur de jugement du gardien de buts du Kingston John Henderson. Ce dernier a quitté sa cage et s'en est éloigné d'une trentaine de pieds pour s'emparer d'une rondelle-garce. Wasilowski a toutefois été plus rapide que lui et a saisi le disque pour lancer dans les buts laissés sans protection.

Wasilowski a marqué son deuxième but après que l'instincteur Wren Blair eut retiré Henderson dans la deuxième minute.

Les Thunderbirds ont dominé le jeu du début à la fin, mais Henderson a joué une partie de toute beauté. Une foule de 3,759 personnes ont acclamé la victoire de leurs favoris et le blanchissage de leur gardien, Roy Edwards.

McCartan blanchit les Canadiens de Hull une 2ème fois d'affilée

KITCHENER. — Les Beavers de Kitchener-Waterloo ont blanchi les Canadiens de Hull au compte de 2-0, hier après-midi, pour ainsi égaliser les chances dans cette série semi-finale de la Ligue Professionnelle de l'Est.

Chaque équipe a maintenant remporté deux victoires. C'était le deuxième blanchissage consécutif au compte de 2-0 enregistré par le gardien de buts Jack McCartan aux dépens des Canadiens. Les Beavers ont marqué leurs deux buts dans la troisième période.

Léon Rochefort a d'abord déjoué Ed Johnston sur un lancer d'une quarantaine de pieds, vers la septième minute et Sandy McGregor a enregistré le dernier but dans un filet ouvert après que Sam Pollock eut retiré son gardien, dans la dernière minute.

McCartan a bloqué 35 lancers et fut spectaculaire sur plusieurs d'entre eux, notamment dans la première période alors que le Hull dominait manifestement le jeu. Bill Carter et Cliff Pennington, particu-

lièrement, lui ont donné du fil à retordre en arrivant seuls devant lui. Les Beavers se sont toutefois ressaisis dans le deuxième engagement et parvenaient assez bien à tenir tête aux Canadiens. Une foule de 3,279 personnes ont assisté à la joute. La prochaine aura lieu à Hull, mercredi.

St-Jérôme prend une avance de 1-0 en finale

SAINT-JEROME — Les Alouettes de Saint-Jérôme ont pris une avance d'une partie dans la série finale pour le championnat de la ligue Métropolitaine junior en battant les Maroons de Lachine par 4-2, hier après-midi, à St-Jérôme.

Jean-Claude Hébert a marqué deux buts pour les vainqueurs. Jean Bélisle et Robert Charlebois ont été les autres compteurs du St-Jérôme tandis que Germain Gagnon et Roger Wilding enregistraient les seuls buts du Lachine.

Les Beavers projettent d'ajouter à leur personnel trois ou quatre joueurs d'avant, un joueur de défense et un gardien de buts, mais ils n'ont pas encore choisi ces renforts.

L'instructeur des Beavers est Ron Gaudet, de Moncton. Gaudet, un des plus habiles joueurs de centre des Maritimes, était avec les Ramblers d'Amherst la saison dernière.

À Moncton, les Beavers ont perdu une des joutes de leur saison régulière, deux joutes éliminatoires et une partie hors concours.

Equipe populaire Les Reds, qui ont une moyenne d'assistance de plus de 3,000 personnes à leurs joutes à domicile, ont commencé leur saison dans la ligue provinciale junior sur un mauvais pied. Ils ont gagné leurs deux premières parties, puis ont subi neuf défaites consécutives. À la fin de la saison, ils avaient remporté 18 victoires et subi 22 défaites, ce qui fut à peine suffisant pour leur assurer la quatrième position dans le classement et la dernière place dans les éliminatoires.

Depuis les éliminatoires les Reds ont fonctionné à merveille. Ils ont éliminé les Cataractes de Shawinigan en semi-finale et les puissants As de Québec en finale. Dans ces deux séries de

quatre de sept, les Reds n'ont eu besoin que de cinq parties pour éliminer les Cataractes et les As.

Pour les éliminatoires en dehors de leur circuit, les Reds ont obtenu du renfort des Cataractes de Shawinigan, dont ils ont eu six joueurs. Les représentants du Québec dans les éliminatoires de la coupe Memorial sont une filiale des Rangers de New-York, de la ligue Nationale de hockey.

Les étoiles Les étoiles de l'équipe semblent être le gardien de buts Yvon Bégin et les joueurs d'avant Claude Boucher et Guy Bolduc.

Bégin, qui porte des verres, joue avec un masque. Il a fait belle figure toute la saison durant et a fini deuxième dans son circuit pour la plus basse moyenne de buts.

Boucher, un prolifique joueur d'avant, a 19 ans. En 40 parties de la saison régulière, il a recueilli l'imposant total de 98 points et a remporté le championnat des compteurs de son circuit. Bolduc, un coéquipier de ligne de Boucher, a fini en deuxième place, avec 93 points.

Parmi les autres joueurs d'avant, on remarque Yves Carle, Jean-Yves Desormiers, Marc Dufour, Fernand Harvey, Jacques Dolbec et Gilles Perreault.

De Shawinigan, les Reds ont obtenu le gardien de buts Claude Denoncourt, le joueur de défense Normand Carrier et le joueur d'avant Michel Scailo.

Les quatre autres joueurs de défense des Reds sont Albert Baril, Michel Gosselin, André Black et Larent Desjardis.

André Lehoullier, un joueur d'avant, souffre d'une dislocation d'épaule et ne fera pas le voyage à Moncton.

Les statistiques ne s'affirment jamais. Sawchuck devrait être crédité d'une assistance. En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.

Punch Imlach a retiré son gardien 35 secondes avant la fin de la joute dans un effort désespéré pour égaler le compte et porter la partie en supplémentaire. Les Leafs ont bourdonné autour des filets des Wings mais Sawchuck a multiplié les pirouettes pour rendre vains leurs efforts.

Une atmosphère de mort planait sur la chambre des Leafs, après la joute.

Imlach, qui quelques heures auparavant, prédisait un retour sensationnel de son équipe, a déclaré que ses joueurs ont manqué d'autorité autour des filets, comme ils l'avaient fait durant toute la série.

Quant au but de Keon, même si les statistiques ne s'affirment jamais, Sawchuck devrait être crédité d'une assistance.

En tenant de dégager son territoire, le gardien du Détroit a fait une passe parfaite à Keon qui a répliqué avec un formidable boulet, dans un filet ouvert, pendant que Sawchuck se promenait quelque part à une dizaine de pieds de sa cage.

Au cours de la partie, Sawchuck a bloqué 25 lancers, contre 40 par Johnny Bower.



M. J.A. Messier, O.D., doyen de l'Ecole d'optométrie de l'Université de Montréal et professeur d'oculistique, a été nommé président d'honneur des fêtes qui marqueront le cinquantenaire de l'Ecole d'optométrie, les 9 et 10 avril. Cet anniversaire sera marqué particulièrement par des conférences sur l'évolution scientifique de l'optométrie, par des exhibits sur l'optométrie, à l'hôtel Windsor, par des démonstrations d'instruments et un banquet d'honneur.

Ville minière planifiée, Thomson n'est pas une ville fermée

Par Marc-Henri Côté

La ville de Thomson, au Manitoba, n'est pas ce qu'il est convenu d'appeler une ville de compagnie ou ce que l'on connaît en d'autres termes comme ville fermée. International Nickel a bien consacré \$10,000,000 à l'aménagement de rues, d'aqueduc, d'égouts, à la construction d'écoles, de centres communautaires, mais, sauf pour 18 maisons, Inco remet en mains propres à la municipalité de Thomson toutes ces installations, dont une usine de purification de l'eau à la fois pour les besoins de la population et de l'usine. Un magnifique hôpital de 34 lits, que nous avons eu l'occasion de visiter, demeure propriété privée. Les habitations sont construites par des entrepreneurs privés qui les louent ou les vendent aux employés des installations minières et des établissements commerciaux de Thomson, dont le principal est le vaste magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Un centre d'achats est en voie d'érection. Thomson,

dont la population atteindrait 15,000 âmes d'ici quelques années compte déjà 354 maisons unifamiliales, dix immeubles à double logements et dix immeubles de sept logis chacun. Des camps abritent encore 2,500 hommes, célibataires ou qui n'ont pas leur famille avec eux.

La planification est la note dominante à Thomson, ce qui enlève à cette ville pourtant isolée dans le grand nord canadien, à la latitude de Churchill et de Schefferville, l'aspect de primitifs. M. Carl Nesbitt a été délégué par le service provincial d'urbanisme du Manitoba pour veiller à l'exécution des plans. Tous les matériaux viennent par chemin de fer, d'une distance de quelque 700 milles de Winnipeg, en passant par Le Pas, Manitoba ou The Pas, devenus désignation officielle, sinon officielle, malgré la corruption évidente du nom original.

Une voie de chemin de fer de quelque 60 milles a été

construite par le Canadien National qui la terminait au coût de \$5,000,000 en 1957, pour relier Thomson à la voie principale du Canadien National qui va de Winnipeg à Churchill sur le littoral de la baie d'Hudson. La voie secondaire rejoint cette ligne principale à quelque 150 milles de Le Pas, située à 200 milles de Thomson. Le trajet de chemin de fer de Winnipeg à Thomson prend 24 heures; il faut huit heures pour parcourir la distance entre Le Pas et Thomson. Par contre, nous n'avons pris que quatre heures à retourner en avion de Winnipeg à Montréal, avec escale à Toronto.

Une route d'accès, dont la construction est défrayée à la fois par le gouvernement fédéral et la province du Manitoba, en partie égale, est en voie de construction. Sans doute, d'autres installations industrielles et minières, sans compter celles qui exploiteront les attraits touristiques dans un pays parsemé de lacs et de rivières, surgiront le long de cette route.

Si tout ce que l'on peut voir à Thomson a coûté

maints efforts, surtout à cause de la nature du sol aux nombreux affleurements de roc et gelé en permanence à une profondeur qui gêne les travaux

de construction, l'effet n'est rien moins que spectaculaire. La fonderie s'étend sur une distance d'environ un quart de mille; la cheminée haute de

500 pieds est visible au-dessus de la forêt avoisinante à plusieurs milles de distance; la charpente du puits principal de la mine s'élève à une hauteur de 240 pieds.

Nous avons eu l'avantage de dîner avec M. John F. Thompson, docteur en sciences, en l'honneur de qui la ville de Thomson a reçu son nom. Cet octogénaire déploie son activité depuis 55 ans au service de International Nickel, dont il est le président du comité exécutif. Un Canadien d'âge vénérable, M. R. Samuel McLaughlin, d'Oshawa, Ontario, président de General Motors du Canada, préside conjointement avec M. Thompson le comité exécutif de Inco; M. McLaughlin a plus de 90 ans.

M. Thompson nous confiait jusqu'à quel point il se sent Canadien, bien qu'originnaire de la Nouvelle-Angleterre, où il

(Suite à la page 6)



INCO, symbole du pur nickel produit à Thomson, Sudbury, Port Colborne.

Café-Thé
Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{re}
MONTREAL

Congrès de six organismes franco-ontariens à Windsor

Par Guy Rondeau
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les problèmes financiers des commissions scolaires séparées de l'Ontario reviennent en lumière, cette semaine, alors que six organismes franco-ontariens tiendront leurs assises annuelles à Windsor, un important centre industriel du sud-ouest de la province.

La "Semaine française ontarienne", un événement annuel tenu sous les auspices de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, en sera l'occasion.

Le nombre des délégués attendus de tous les coins de la province est de 1,000.

C'est au 17^e congrès général de l'Association des commissaires des écoles bilingues de l'Ontario que la question des difficultés financières des écoles séparées doit être plus spécifiquement soulevée.

Il s'agit là d'une question d'autant plus épineuse que c'est la loi scolaire ontarienne qui serait en grande partie responsable des problèmes qui se posent.

Cette loi, disent les Franco-Ontariens, est préjudiciable aux écoles séparées.

On se plaint en particulier du fait que les écoles séparées sont privées des impôts payés par les sociétés de la Couronne et les compagnies d'utilité publique.

M. Louis Charbonneau, d'Ottawa, ex-inspecteur d'école de l'Ontario, bien au fait du problème, traitera de la question devant les délégués aux assises de l'Association des commissaires. Son exposé sera suivi d'un forum.

La même question est susceptible d'être abordée aussi au cours des périodes libres de discussion prévues au programme du congrès.

Par ailleurs, M. Gérard Filion, directeur du journal "Le Devoir", parlera du rôle du commissaire d'école de langue française dans une minorité.

Un autre conférencier de marque aux manifestations de la "Semaine française" sera M. Roger Duhamel, imprimeur de la reine. Il portera la parole au banquet de la solidarité française qui aura lieu le mercredi 5 avril.

Radio et télévision

Le Conseil général de l'A.C.F.E.O., le principal organisme de langue française de l'Ontario, tiendra sa réunion annuelle le mercredi également.

Au cours de cette réunion, on doit mettre au point l'orientation de la politique de l'organisme pour la prochaine année. Les questions de l'expansion de la radio et de la télévision de langue française en Ontario, l'établissement d'une école normale à Sudbury et la situation des Canadiens français dans le sud-est de la province doivent retenir l'attention des membres du conseil.

Concours de français

La "Semaine française" sera aussi marquée de la proclamation des lauréats du concours provincial de français.

Ce concours officiel du ministère de l'Instruction publique mettra en présence 32 élèves du cours primaire et 10 élèves du cours secondaire sortis victorieux d'examens tenus à l'échelon régional.

Ce concours, qui porte sur la composition, la littérature et l'élocution, comprend des examens oraux et écrits.

Les concurrents se disputent des bourses dont la somme varie entre \$300 et \$100.

Le maire de Windsor, M. Michael Patrick, a annoncé qu'il y aura proclamation officielle de

L'hôpital du Lakeshore

Les directeurs du conseil d'administration de l'hôpital général du Lakeshore annoncent qu'une campagne de souscription visant à recueillir \$2,500,000 dans le public et \$1,000,000 en subsides du gouvernement, sera lancée au mois de mai. L'hôpital sera doté à ses débuts de 162 lits pour adultes et de 56 lits pour enfants; la première phase de construction coûtera \$3,352,500. On prévoit également des agrandissements ultérieurs pour un total de 262 lits pour adultes et de 72 lits pour enfants. M. G. M. Wells, vice-président, directeur et administrateur général de la Royal Trust Company, préside le comité de souscription.

la "Semaine française", Fréno-Canadian Week à cette occasion. Windsor sera la première municipalité à poser un tel geste depuis que la "Semaine française" se tient dans la province, soit depuis 1947.

Les quatre autres organismes qui tiendront leur congrès annuel pendant la semaine sont: l'Association de l'enseignement français de l'Ontario; la Fédération des associations de parents et d'instituteurs de langue française d'Ontario; l'Association des inspecteurs des écoles bilingues et des professeurs de l'école normale et la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens.

Des réunions régionales sont prévues pour l'Association de la jeunesse franco-ontarienne et la Fédération des femmes canadiennes-françaises.

On estime que la population franco-ontarienne se chiffre par 330,000 âmes environ à l'heure présente.

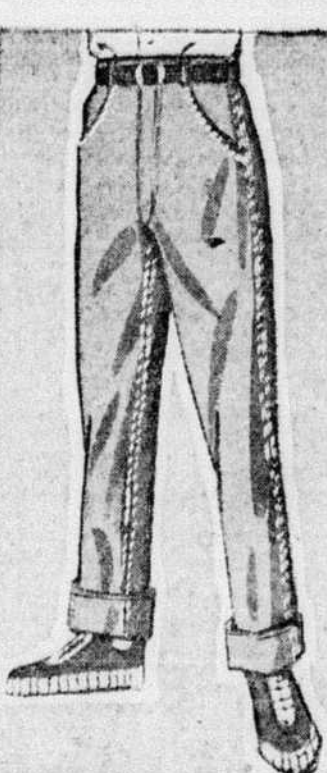


PROFITEZ DU CONGÉ DE PÂQUES VENEZ HABILLER LES ENFANTS

Chez **dupuis**

POUR TOUTE LA SAISON

HEURES D'AFFAIRES : 9 h. 30 à 5 h. 30
OUVERTS LE SOIR JUSQU'À 9 H.
JEUDI ET VENDREDI



COUPE-VENT
8 - 18 ANS

Coton cordé avec tricot de laine au col châte, devant boutonné fantaisie, taille élastique.

• NOIR • OR
• OLIVE
• CHARCOAL

7.95

Pantalons "Continental"

Coton croisé vert Loden, Antilope, Charcoal, devant à glissière et bouton-pression. Poches à 12 dos de taille élastique — 12 à 18 — genre Continental ou Dakas.

3.59

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 660

"JEANS" 8 A 16 ANS

1.98

Denim de coton "Sanforized", lavable sans rétrécir. — Bleu médium. Taille ordinaire, coupures triples, poches renforcées. Modèle idéal pour le jeu et tout l'été.

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 661

PENMANS - P.M.G.

SOUS-VETEMENTS GARÇONS
Jersey de coton côtelé blanc. Gilets athlétiques. Caleçons ajustés sur taille élastique. Fond double.

.55
3 pièces 1.50

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 660

Chemises "GUILD"

Genre sport — Garçons 6 - 16 ans
Broadcloth de coton lavable sans repassage en bleu, brun, marron, vert olive dans plusieurs imprimés nouveaux. — Manches longues, poche poitrine. Col pointes courtes.

1.89
3 pour 5.50

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 661

Commandes téléphoniques acceptées (sauf indication contraire) dès 9 h.

VI.2-6171

pour garçonnets

SOULIERS

"ROCHETTE" — TOUT CUIR BRUN
Ord. 5.95

Fabrication canadienne dans les formes nouvelles laçant de quatre œillets. Doublure souple en peau de mouton. Fausse-semelles de cuir solide et semelles épaisses, cousues, durables. Talons de caoutchouc (Goodyear). Pointures: 11 à 3 — Largeur C.

(S. v. p. pas de commandes postales ni téléphoniques pour ces souliers)

LA PAIRE

4.99

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 412

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TELEPHONIQUES VI. 2-6171